



Organisation  
internationale  
du Travail



# **Etude de base sur le travail des enfants dans la culture du cacao dans les départements de Bouaflé, Mbatto Daoukro, Issia et Soubré**



Programme  
international  
pour l'abolition  
du travail  
des enfants  
(IPEC)

Copyright © Organisation internationale du Travail et l'Institut National de la Statistique (INS) 2013  
Première édition 2013

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [pubdroit@ilo.org](mailto:pubdroit@ilo.org) ou à l'Institut National de la Statistique (INS): Cité Adm. Tour C, BP V 55, Abidjan, Côte d'Ivoire. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site [www.ifrro.org](http://www.ifrro.org) afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

BIT-IPEC

*Etude de base sur le travail des enfants dans la culture du cacao dans les départements de Bouaflé, Mbatto Daoukro, Issia et Soubré - Rapport / IPEC; Organisation internationale du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants - Genève: OIT, 2013*

ISBN: 978-92-2-227242-6 (Print); 978-92-2-227243-3 (Web PDF)

International Labour Office; ILO International Programme on the Elimination of Child Labour

*Données de catalogage du BIT*

#### Note

Cette publication a été élaborée par Michel Amani, Chef du projet, INS; Kone Koko Siaka, Consultant, IPNEPT; Marcelin Aka Vangah, Consultant, INS, et Ali Dosso, Consultant Indépendant pour l'IPEC et coordonnée par Hyacinthe SIGUI Mokié du Bureau de l'IPEC en Côte d'Ivoire et Yacouba Diallo, Statisticien Principal du bureau d'IPEC à Genève.

Cette publication de l'OIT a été financée par le ministère du Travail des Etats-Unis (*Department of labour*) (Projet RAF/10/54/USA).

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques de ce ministère. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement des Etats-Unis.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail ou de l'Institut National de la Statistique (INS), aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail ou de l'Institut National de la Statistique (INS) souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail ou de l'Institut National de la Statistique (INS) aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [pubvente@ilo.org](mailto:pubvente@ilo.org) ou visitez notre site Web: [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns).

**Visitez notre site Web: [www.ilo.org/ipec](http://www.ilo.org/ipec)**

Imprimé en Côte d'Ivoire  
Photocomposition par le bureau de l'IPEC à Genève

## Table des matières

<b>Sigle et abréviations .....</b>	<b>ix</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>xi</b>
<b>Résumé analytique .....</b>	<b>xiii</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1: Méthodologie et localités de l'étude .....</b>	<b>5</b>
1.1. Méthodologie de l'étude .....	5
1.1.1. Dénombrement des ménages des localités (listage des ménages, questionnaire écoute).....	5
1.1.2. L'enquête de base (questionnaire ménage de base, école et localité).....	5
1.1.3. Les questionnaires de l'étude.....	6
1.2. Localités de l'étude et limites .....	6
<b>Chapitre 2: Caractéristiques des ménages et de la population des localités .....</b>	<b>9</b>
2.1. Structure par âge et par sexe.....	9
2.2. Taille et composition des ménages.....	10
2.3. Alphabétisation, fréquentation scolaire et niveau d'instruction de la population.....	13
2.3.1. Alphabétisation des personnes .....	13
2.3.2. Fréquentation scolaire des personnes .....	13
2.3.3. Niveau d'instruction des personnes.....	14
2.4. Caractéristiques des logements et des biens possédés .....	15
2.4.1. Caractéristiques des logements .....	15
2.4.2. Biens possédés par les ménages .....	17
2.5. Activités génératrices de revenus des ménages.....	17
<b>Chapitre 3: Travail des enfants, concepts et définitions .....</b>	<b>21</b>
3.1. Les textes juridiques internationaux et régionaux .....	21
3.2. Les principaux textes nationaux .....	22
3.3. Activités économiques et activités non économiques .....	22
3.4. Enfants économiquement occupés et enfants travailleurs.....	22
3.5. Le travail des enfants ou travail à abolir.....	23
3.6. Le travail dangereux.....	25
3.7. Le travail domestique.....	25
3.8. Enfant à retirer du travail à abolir.....	25
3.9. Enfant à protéger du travail à abolir.....	26

3.10.	Enfant à risque à prévenir.....	26
3.11.	Ménages d'enfants à soutenir .....	26
<b>Chapitre 4:</b>	<b>Les activités exercées par les enfants.....</b>	<b>27</b>
4.1.	L'ampleur de l'occupation économique des enfants.....	27
4.2.	Le statut d'occupation des enfants.....	28
4.3.	Activités économiques et fréquentation scolaire.....	29
4.4.	Caractéristiques de l'activité économique des enfants.....	31
4.4.1.	Les secteurs d'activité de l'occupation économique .....	31
4.4.2.	L'intensité de l'activité économique .....	31
4.5.	Le statut d'occupation économique des enfants .....	33
<b>Chapitre 5:</b>	<b>Le travail des enfants.....</b>	<b>35</b>
5.1.	Incidence et caractéristiques du travail des enfants à abolir .....	35
5.1.1.	Incidence du travail des enfants.....	35
5.1.2.	Caractéristiques du travail des enfants .....	35
5.2.	Incidence du travail dangereux des enfants.....	37
5.2.1.	Incidence du travail dangereux des enfants.....	37
5.2.2.	Caractéristiques du travail dangereux des enfants.....	38
<b>Chapitre 6:</b>	<b>Les facteurs explicatifs du travail des enfants .....</b>	<b>41</b>
6.1.	De faibles infrastructures scolaires.....	42
6.2.	Le manque de performance scolaire, un ancrage du travail des enfants .....	45
6.2.1.	Des performances scolaires médiocres.....	45
6.3.	Faibles performances scolaires et travail des enfants.....	47
6.4.	Les déterminants du travail des enfants.....	51
6.4.1.	Le travail des enfants dans les communautés du cacao .....	51
6.5.	Travail des enfants, structure et niveau de vie des ménages.....	53
6.5.1.	Situation des parents biologiques .....	53
6.5.2.	Taille du ménage .....	54
6.6.	Analyse exploratoire .....	55
<b>Recommandations</b>	<b>.....</b>	<b>59</b>
<b>Annexes</b>	<b>.....</b>	<b>61</b>
<b>Références bibliographiques</b>	<b>.....</b>	<b>75</b>

## **Tableaux**

Tableau 1.1:	Liste des localités de l'enquête et nombre de ménages enquêtés PPP et CCP .....	7
Tableau 2.1:	Répartition de la population enquêtée par village.....	9
Tableau 2.2:	Taille des ménages, % de femmes chefs de ménage et âge moyen par village .....	10
Tableau 2.3:	Survie ou présence des parents dans le ménage par âge sexe et localités .....	12
Tableau 2.4:	Taux d'alphabétisation par âge et par sexe .....	13
Tableau 2.5:	Niveau d'instruction des personnes par âge .....	15
Tableau 2.6:	Caractéristiques du logement.....	16
Tableau 2.7:	Biens possédés par les ménages.....	17
Tableau 2.8:	Activité génératrice de revenu des ménages par village.....	17
Tableau 2.9:	Implication des personnes dans les activités par village .....	18
Tableau 2.10:	Population vivant des types d'activité par village .....	19
Tableau 3.1:	Définition des formes de travail des enfants à partir des textes législatifs en vigueur en Côte d'Ivoire.....	23
Tableau 4.1:	Pourcentage d'enfants travailleurs par village .....	27
Tableau 4.2:	Pourcentage d'enfants travailleurs par âge et sexe .....	28
Tableau 4.3:	Pourcentage d'enfants travailleurs par âge et sexe .....	29
Tableau 4.4:	Répartition des enfants économiquement occupés selon le type d'activité .....	31
Tableau 4.5:	Tâches effectuées par les enfants économiquement occupés .....	32
Tableau 4.6:	Répartition des enfants économiquement occupés selon le statut d'occupation économique .....	33
Tableau 5.1:	Incidence du travail à abolir des enfants .....	35
Tableau 5.2:	Nature du travail à abolir des enfants .....	37
Tableau 5.3:	Incidence du travail dangereux des enfants.....	37
Tableau 6.1:	Effectifs et performances scolaires dans les communautés de cacao .....	45
Tableau 6.2:	Régression logistique de participation des enfants aux activités économiques dans les communautés du cacao des projets CCP et PPP.....	55
Annexe 1:	Nombre de ménages et enfants prévu être retenus par localité et type projet CCP et PPP .....	61
Annexe 2:	Répartition du nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans enquêtés par localité selon le projet.....	63
Annexe 3:	Echec scolaire selon le sexe et la communauté de cacao .....	63

Annexe 4:	Enfants scolarisés à retirer du travail à abolir par sexe et par village .....	64
Annexe 5:	Enfants scolarisés à retirer du travail à abolir par sexe et par campement .....	65
Annexe 6:	Enfants non scolarisés à retirer du travail à abolir par sexe et par village ..	66
Annexe 7:	Enfants non scolarisés à retirer du travail à abolir par sexe et par campement .....	66
Annexe 8:	Enfants à protéger par sexe et par village .....	67
Annexe 9:	Enfants scolarisés à risque (à prévenir) par sexe et par village.....	68
Annexe 10:	Enfants scolarisés à risque (à prévenir) par sexe et par campement.....	68
Annexe 11:	Enfants non scolarisés à risque (à prévenir) par sexe et par village.....	69
Annexe 12:	Enfants scolarisés à risque (à prévenir) par sexe et par campement.....	70
Annexe 14:	Enfants des familles à soutenir par sexe et par village.....	71
Annexe 15:	Enfants des familles à soutenir par sexe et par campement .....	72
Annexe 16:	Cadre de mesure d'impact.....	73

### **Graphiques**

Graphique 2.1:	Population par âge et par sexe .....	10
Graphique 2.2:	Taux de fréquentation scolaire par sexe et âge .....	14
Graphique 4.1:	Taux de scolarisation des enfants économiquement occupés et ceux qui ne sont pas économiquement occupés selon l'âge.....	30
Graphique 4.2:	Taux de scolarisation des enfants économiquement occupés et ceux qui ne sont pas économiquement occupés selon le sexe .....	30
Graphique 4.3:	Heures de travail hebdomadaire effectuées par les enfants selon le sexe .....	32
Graphique 5.1:	Durée hebdomadaire du travail à abolir selon le sexe .....	36
Graphique 5.2:	Statut d'activité économique du travail à abolir des enfants selon l'âge ...	36
Graphique 5.3:	Durée hebdomadaire du travail dangereux selon le sexe.....	38
Graphique 5.4:	Statut d'activité économique du travail dangereux des enfants selon l'âge.....	39
Graphique 6.1:	Distance moyenne séparant les communautés du cacao de la première route bitumée (en km).....	41
Graphique 6.2:	Nature de la toiture des écoles des communautés du cacao.....	42
Graphique 6.3:	Conditions de travail (%) dans les écoles des communautés cibles des projets CCP et PPP .....	42
Graphique 6.4:	Commodités dans les écoles des communautés du cacao (%) .....	43
Graphique 6.5:	Principales sources d'approvisionnement en eau dans les écoles des communautés de cacao (%).....	43

Graphique 6.6:	Appui (%) aux élèves des communautés du cacao en 2011-2012.....	44
Graphique 6.7:	Principaux motifs d'absentéisme des enseignants dans les communautés du cacao .....	44
Graphique 6.8:	Taux d'échec et d'abandon scolaire (2011-2012) dans les communautés de cacao .....	46
Graphique 6.9:	Echec scolaire selon le sexe et la localité dans les communautés de cacao .....	47
Graphique 6.10:	Principales causes de redoublement dans les communautés du cacao selon le sexe .....	47
Graphique 6.11:	Principales causes de déscolarisation dans les communautés du cacao selon le sexe .....	48
Graphique 6.12:	Principaux effets supposés du travail sur les performances scolaires des enfants dans les communautés du cacao (%).....	49
Graphique 6.13:	Motifs de non fréquentation scolaire des enfants – Opinion des enfants..	49
Graphique 6.14:	Motifs de non-scolarisation des enfants – Opinion des enfants.....	50
Graphique 6.15:	Distance-temps pour rejoindre l'école dans les communautés du cacao .....	50
Graphique 6.16:	Perception du travail des enfants dans les communautés cibles des projets CCP et PPP .....	51
Graphique 6.17:	Perception des ménages plus ou moins favorables au travail des enfants dans les communautés cibles des projets CCP et PPP.....	52
Graphique 6.18:	Degré de tolérance au regard du travail des enfants dans les communautés cibles des projets CCP et PPP.....	52
Graphique 6.19:	Taux d'occupation économique des enfants dans les communautés du cacao selon la présence/absence/non-survivance des parents biologiques.....	53
Graphique 6.20:	Taux d'occupation économique des enfants dans les communautés du cacao selon la taille du ménage.....	54
Graphique 6.21:	Taux d'occupation économique des enfants dans les communautés du cacao selon le niveau de vie .....	54

### **Schémas**

Schéma 1:	Cadre conceptuel du travail des enfants en Côte d'Ivoire .....	24
-----------	--	----





## Sigle et abréviations

<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>CCP</b>	Communautés Productrices de Cacao
<b>CIE</b>	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
<b>CIST</b>	Conférence Internationale du Statisticien du Travail
<b>DLTE</b>	Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants
<b>DDSS</b>	Département de la Démographie et des Statistiques Sociales
<b>DSS</b>	Division des Statistiques Sociales
<b>EB</b>	Enquête de Base
<b>GIG</b>	Global Issue Group
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>IPEC</b>	Programme International pour l'Abolition du Travail des enfants
<b>NCA</b>	Association Nationale des Industriels
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>PAN</b>	Plan d'Action National
<b>PFTE</b>	Pires Formes de Travail des Enfants
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PPP</b>	Partenariat Public-Privé
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SCN</b>	Système des Comptes Nationaux
<b>SSTE</b>	Système de Suivi du Travail des Enfants
<b>SODECI</b>	Société de Distribution d'eau en Côte d'Ivoire
<b>SOSTECI</b>	Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire
<b>SCN</b>	Système des Comptes Nationaux
<b>UNICEF</b>	Fonds des nations unies pour l'enfance
<b>USDOL</b>	Département Américain du Travail
<b>WACAP</b>	Programme Ouest Africain de Lutte contre le travail des enfants dans la cacao culture et l'agriculture commerciale
<b>WAP-Ecowas</b>	Projet pour l'Elimination des Pires Formes du Travail des Enfants en Afrique de l'Ouest et Renforcement de la Coopération Sous-régionale à travers la CEDEAO



## Remerciements

De la conception à la diffusion des résultats en passant par la collecte, l'exploitation des données, la réalisation de cette étude a été une œuvre collective. Les activités ont été coordonnées par la **Division des Statistiques Sociales (DSS)**, logé au **Département de la Démographie et des Statistiques Sociales (DDSS) de l'Institut National de la Statistique (INS)**. Cette Division a bénéficié de l'appui technique de l'équipe informatique, notamment pour la saisie et l'apurement. Ces activités ont impliqué de nombreuses personnes et institutions, ainsi que des consultants extérieurs.

A toutes ces personnes et institutions, qui en plus de leurs activités quotidiennes, ont pris de leur temps et s'engager résolument à la réussite de cette étude, nous voudrions leur adresser nos remerciements les plus sincères.

Nous voudrions tout d'abord remercier les populations des localités enquêtées pour leur disponibilité constante, et particulièrement les enfants qui se sont prêtés spontanément à nos questions, au risque d'attirer la colère de leurs parents.

Nos remerciements s'adressent également:

- aux chefs d'équipe et aux agents qui ont pris part à la collecte des données, dans un contexte difficile. L'étude ayant eu lieu dans les villages et les campements, nous voudrions ici saluer leur courage, leur endurance et leur dévouement qui leur ont permis de vaincre les conditions de travail parfois difficiles;
- au chef de projet et également aux consultants extérieurs, pour son efficacité et sa disponibilité, et surtout d'avoir pris l'initiative de créer les conditions de la réalisation de cette étude;
- au BIT (Bureau International du Travail) à travers le programme IPEC pour son appui technique, et pour avoir assuré le financement des projets « Vers des communautés de cacao culture débarrassées du travail des enfants à travers une approche intégrées à la base en Côte d'Ivoire et au Ghana », CCP et « Combattre le travail des enfants dans les communautés productrices de cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire », PPP;
- aux experts du BIT, Coordinateurs des projets CCP, PPP et WAP ECOWAS I (Abidjan, Genève et Accra) pour le suivi efficace du projet;
- au Ministère en charge du Travail, à travers sa Direction de Lutte contre le travail des Enfants.

Ont participé à la rédaction de ce rapport:

- AMANI Michel, Chef de projet, INS,
- KONE KOKO SIAKA, Consultant, IPNEPT,
- AKA VANGAH Marcelin, Consultant, INS,
- DOSSO ALI, Consultant, Indépendant.

Avec l'appui des experts du BIT:

- DIALLO YACOUBA, Statisticien Principal, BIT GENEVE,
- BOUA BI SEMIEN HONORE, Manager International CCP, BIT Abidjan,
- GUITTEY Laurent, Coordonnateur du projet CCP, BIT Abidjan,
- OUATTARA PEGABILA Gervais, Coordonnateur du projet PPP, BIT Abidjan,
- SIGUI MOCKIE Hyacinthe, Coordonnateur du projet WAP ECOWAS I, BIT Abidjan.

### ***Caractéristique de la population et conditions de vie***

#### **Une population majoritairement jeune**

La population est très jeune: 72 pour cent de la population a moins de 30 ans, 5 pour cent seulement a plus de 60 ans et l'âge moyen est de 21,7 ans.

#### **L'agriculture principale source de revenu des ménages**

La principale activité qui génère les revenus des ménages demeure l'agriculture, particulièrement la culture du cacao: En effet, 71,2 pour cent des ménages et près de 7 800 personnes des localités vivent des revenus du cacao.

### ***Ampleur de l'activité économique des enfants et incidence du travail à abolir***

#### **Occupation économique des enfants**

L'occupation économique accapare 72,3 pour cent des enfants âgés de 5 à 17 ans dans les ménages d'enfants travailleurs. Parmi ceux-ci, 55 pour cent sont des garçons et 45 pour cent des filles.

#### **Occupation économique et fréquentation scolaire**

L'enquête révèle une interférence de l'activité économique des enfants avec la scolarisation de ces derniers. Près de 17 pour cent des enfants se consacrent exclusivement aux études, 31,8 pour cent des enfants sont occupés uniquement aux activités économiques quand 40,5 pour cent allient travail et étude.

### ***Incidence du travail des enfants***

#### **Travail des enfants à abolir**

L'agriculture cacaoyère mérite une attention toute particulière des autorités en ce qui concerne le travail des enfants. En effet, sur les 2 400 enfants travailleurs dans la culture du cacao, 2 399 sont astreints à un travail à abolir, soit pratiquement tous les enfants.

Le travail à abolir des enfants est fortement conditionné par leur âge. Sur les 3 314 enfants astreints à un travail à abolir 2 527 ont entre 5 et 13 ans, soit 82,2 pour cent.

#### **Travail dangereux des enfants**

Le travail des enfants dans les localités de l'étude reste particulièrement nocif. L'incidence du travail dangereux des enfants dans les localités reflète bien la dangerosité des activités effectuées par les enfants. De fait, 98,5 pour cent du travail à abolir est effectivement dangereux.

La situation reste aussi dramatique lorsque l'on met en rapport le travail dangereux des enfants et l'occupation économique des enfants: 98,4 pour cent des enfants travailleurs sont dans un travail dangereux.

### ***Les facteurs explicatifs du travail des enfants***

#### **Faibles infrastructures éducatives et pauvres performances scolaires**

Les faibles performances éducatives dans les communautés du cacao en termes d'infrastructures, de résultats scolaires et de capacité de rétention du système sont de nature à engendrer ou à exacerber le travail des enfants.

#### **Le travail des enfants dans les communautés du cacao**

Les communautés du cacao sont partagées entre deux positions extrêmes en ce qui concerne le travail des enfants. Ce désaccord contribue à accentuer la mise au travail des enfants, particulièrement dans un environnement où la socialisation se fait par le travail.

#### **Situation des parents biologiques**

Globalement, la présence des parents biologiques dans le ménage contribue à réduire la participation des enfants aux activités économiques. Lorsqu'ils sont absents, l'on observe une plus grande implication des enfants dans lesdites activités. Toutefois, les orphelins semblent connaître un relatif meilleur sort, en particulier lorsque c'est le père biologique qui est décédé.

#### **Taille du ménage et niveau de vie**

Plus le ménage sera de petite taille et comptera moins de « bras valides » plus la force de travail des enfants sera mobilisée pour les besoins familiaux. Inversement, dans les ménages de très grande taille, les enfants seraient dispensés de travail.

Le recours à la main d'œuvre enfantine sera d'autant plus important que le ménage sera pauvre et vice versa.

### ***Les déterminants du travail des enfants***

L'entrée des enfants sur le marché du travail croît avec l'âge et concerne beaucoup plus les garçons que les filles.

Le statut d'orphelin absolu<sup>1</sup> tend à les protéger et à les soustraire aux activités économiques.

La présence d'enfants en bas âge de moins de cinq ans induit une moindre participation des enfants aux activités économiques, sans nul doute pour prendre le relais des parents et apporter des soins aux plus jeunes.

---

<sup>1</sup> Employé pour renvoyer à la situation de l'enfant ayant perdu ses deux parents biologiques.

L'implication économique des enfants est plus grande lorsqu'un homme dirige le ménage, elle tend, cependant, à être tempérée lorsque ce dernier est marié.

Paradoxalement, lorsque l'école est relativement éloignée, entre trente et quarante-cinq minutes de marche, elle contribue à réduire la participation des enfants aux activités économiques.





## Introduction

Les partenaires mondiaux ont exprimé leurs inquiétudes sur les tendances de la diminution du travail des enfants au cours des quatre dernières années (3 pour cent), comparativement à la baisse de 10 pour cent entre 2000 et 2004. Malheureusement, même si les deux plus récents rapports globaux de l'OIT (2004 & 2008) ont enregistré une baisse globale du fléau, l'Afrique a connu une situation alarmante avec une population de travailleurs mineurs (5-14 ans) passant de 48 millions en 2000 à 49,3 millions en 2004 puis à 52,2 millions en 2008. 26 millions de ces enfants sont engagés dans des activités reconnues comme travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 17 ans.

En Côte d'Ivoire, l'enquête sur le Niveau de vie des ménages de 2008<sup>2</sup> a montré que 1 237 911 enfants sont concernés par le travail des enfants à abolir, soit quasiment sept enfants sur dix des enfants économiquement occupés et un enfant sur cinq âgés de 5 à 17 ans. La répartition de ces enfants économiquement occupés selon les secteurs d'activités montre que le travail des enfants à abolir en Côte d'Ivoire est concentré premièrement dans l'Agriculture (71,7 pour cent) et secondairement dans les Services (23,8 pour cent), l'industrie restant assez marginale (4,5 pour cent).

L'enquête initiale de diagnostic nationale réalisée dans la culture de cacao en 2008, confirme cette implication des enfants dans les activités de production du cacao. Elle rapporte ainsi que 89 pour cent des enfants des ménages de cacaoculteurs enquêtés sont impliqués dans les travaux. Plus de 29 pour cent en moyenne de ces enfants participent à des travaux dangereux dans cette agriculture.

L'agriculture du cacao joue un rôle crucial dans l'économie de la Côte d'Ivoire. Depuis 1980, le pays est le premier producteur de cacao, contribuant à environ 40 pour cent de l'offre mondiale. La production a atteint 1 200 000 tonnes en 2010. La culture du cacao est une source importante de revenu pour des dizaines de milliers de ménages en Côte d'Ivoire. L'économie cacaoyère fournit environ 40 pour cent de recettes d'exportation, et contribue pour 10 pour cent à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB). Au plan social, ce sont environ 600 000 chefs d'exploitation qui animent l'appareil de production, faisant ainsi vivre environ 6 000 000 de personnes des revenus du cacao.

Les récents rapports sur l'utilisation des pires formes du travail des enfants dans la production du cacao en Afrique de l'Ouest a entraîné la création du protocole HARKIN-ENGEL<sup>3</sup> qui impose des engagements et des obligations aux gouvernements et d'autres acteurs du secteur du cacao pour éliminer le travail des enfants et les mauvaises pratiques liées à la production du cacao dans la sous-région.

---

<sup>2</sup> Le travail des enfants en Côte d'Ivoire, à partir de l'Enquête sur le niveau de vie des ménages 2008, rapport BIT/INS.

<sup>3</sup> Suivant les cas du rapport sur le travail des enfants dans la production du cacao, deux membres du Congrès Américain, le sénateur TOM HARKIN et le représentant ELLIOT ENGEL ont soutenu une stratégie baptisée protocole HARKIN-ENGEL qui est un accord pour éliminer les pires formes du travail des enfants (PFTE) telles que définies par la Convention n° 182 de l'OIT sur le secteur du cacao et du chocolat. Les principaux représentants des acteurs ont signé l'accord en septembre 2001.

Le gouvernement de la Côte d'Ivoire a au cours des années, particulièrement au cours de la décennie passée, considéré l'élimination des pires formes du travail des enfants (PFTE) comme crucial pour la réalisation d'importants objectifs nationaux et internationaux, y compris ceux liés à la pauvreté extrême, l'éducation pour tous et aux droits de l'homme en général. À travers l'action conjointe des ministères en charge de la Protection des enfants et du Travail, le gouvernement met en œuvre depuis 2000, un ensemble d'actions contre le travail des enfants en général et la traite des enfants en particulier.

Ceci s'est traduit par la ratification des Conventions n° 138, sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, et n° 182, sur les pires formes du travail des enfants, et la mise en œuvre d'une série d'interventions avec l'appui technique du BIT-IPEC pour résoudre le problème. Ceci s'est soldé par le développement de politiques et législation, des réformes institutionnelles et le retrait de plusieurs enfants des pires formes du travail des enfants dans divers secteurs de l'économie, y compris celui du cacao. Cet engagement a été réaffirmé lorsque le pays a mis en place son plan d'action national (PAN) pour l'élimination des pires formes du travail des enfants (2007-2009) comme approche complète conçue pour résoudre le problème du travail des enfants de façon plus holistique. Le PAN 2007-2009, n'a malheureusement pas connu un réel succès pour diverses raisons et a été révisé pour la période 2012-2014.

L'engagement de la Côte d'Ivoire dans l'exécution du protocole Harkin-Engel a abouti à la signature d'un cadre d'action pour éliminer les pires formes du travail des enfants dans la production du cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire le 13 septembre 2010 entre l'USDOL<sup>4</sup>, les chocolatiers réunis au sein du GIG et les Etats concernés pour un engagement renouvelé et une plus grande coordination des efforts sur le terrain.

C'est dans ce cadre que le BIT-IPEC met en œuvre ces nouveaux projets financés, d'une part, par le Département d'État Américain du Travail (USDOL), appelé: ***Vers des communautés productrices de cacao sans travail des enfants à travers une approche intégrée à la base en Côte d'Ivoire et au Ghana*** ou encore « projet des communautés de cacao (CCP) », et d'autre part, par le Global Issue Group (GIG), appelé « ***Combattre le travail des enfants dans les communautés productrices de cacao*** » ou Partenariat Public Privé (PPP) comme des moyens importants de l'action intensifiée requise pour réaliser l'élimination du travail des enfants dans la production du cacao.

L'une des phases essentielles des projets CCP et PPP est la réalisation d'une enquête de base (base line) sur le travail des enfants dans la culture du cacao. A terme, cette étude doit mettre des informations fiables et actualisées sur les familles et des enfants devant faire l'objet de programmes d'action à la disposition d'acteurs. Des stratégies pour lutter contre les pires formes de travail des enfants seront également élaborées. Les acteurs auront la charge de mener des actions concrètes et directes auprès des communautés productrices de cacao afin de retirer les enfants dans la sphère de production.

---

<sup>4</sup> Département d'État Américain du Travail.

## ***Cadre institutionnel et institutions liées au travail des enfants***

L'étude de base (EB) sur le travail des enfants dans la culture du cacao s'inscrit dans le cadre des activités des projets CCP et PPP du Bureau International du Travail (BIT). Le projet a été cofinancé, d'une part par le Département Américain du travail (USDOL) et Global Issue Group (GIG), qui est devenu par la suite NCA (Association National des Industriels).

En Côte d'Ivoire, l'Institut National de la Statistique (INS) est l'organe central du système statistique national. De ce fait, il est chargé de réaliser les recensements et les enquêtes d'envergure nationale, de produire et de centraliser les données socio-économiques et autres données devant aider le gouvernement et d'autres institutions à planifier les actions liées au développement économique. C'est donc à ce titre que l'INS, est directement responsable de la Direction Technique et de l'exécution de l'étude. Une fois produites et validées, les données seront mises à la disposition des utilisateurs, notamment le Ministère en charge du travail et les acteurs des programmes d'actions.

La conception et la mise en œuvre de l'étude ont été dirigées par la Division des Statistiques Sociales (DSS), du Département de la Démographie et des Statistiques Sociales (DDSS) de l'Institut National de la Statistique (INS).

### ***Les objectifs de l'étude***

L'objectif de cette étude est de prévenir et d'éliminer le travail des enfants à travers une enquête de base sur le secteur agricole en Côte d'Ivoire, particulièrement celui du cacao. L'enquête a collecté des données afin de soutenir l'élaboration de politiques et programmes nationaux sur la lutte contre le PFTE et particulièrement aider à concevoir le système d'observation et de suivi du travail des enfants (SOSTECI) doté de services d'orientation (c.-à-d. actions directes) en faveur des enfants engagés ou à risque de s'engager dans les PFTE et de leurs familles.

De façon spécifique, il s'est agi de:

- établir la liste les enfants occupés économiquement dans l'agriculture du cacao dans les zones (dans les différentes localités concernées);
- établir la liste des ménages avec enfants travailleurs dans le secteur du cacao;
- collecter des informations sur les caractéristiques, la nature, l'ampleur, l'intensité et les raisons favorisant la mise au travail des enfants;
- connaître, comprendre les causes sociologiques, culturelles et le contexte (environnement) dans lequel vivent les enfants victimes;
- disposer d'un système d'informations qualitatives (analyse qualitative) sur la situation des enfants (conditions de vie (pauvre/non pauvre) et de travail);
- fournir une analyse de la situation des enfants occupés économiquement dans l'agriculture du cacao, ainsi que l'impact de l'exercice du travail sur la santé et la scolarité;

- sur la base des informations collectées, proposer des stratégies qui reposent sur une approche communautaire et sectorielle intégrée en vue de l'élimination définitive du phénomène dans la culture du cacao;
- produire et diffuser auprès du gouvernement, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des ONG et du grand public, un rapport détaillant la situation des enfants économiquement occupés dans les plantations de cacao dans les localités de l'étude.

### 1.1. Méthodologie de l'étude

L'enquête s'est déroulée dans des localités des départements de SOUBRE, DAOUKRO, BOUAFLE, ISSIA et MBATTO, réputés être des grandes zones de productions du cacao. Elle a connu deux étapes, une première dite de listage des ménages des localités, puis une seconde qui a consisté à enquêter auprès des ménages d'enfants travailleurs, qui ont été sélectionnés à l'issue de la première étape. En conséquence, les résultats de ce rapport concernent les ménages d'enfants économiquement occupés, ou encore enfants travailleurs.

Le concept de ménage retenu est celui utilisé lors des enquêtes auprès des ménages, c'est-à-dire l'ensemble des personnes apparentées ou non, vivant sous le même toit (ou dans la même concession), partageant ensemble leur repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé « chef de ménage », et dont les ressources ou les dépenses sont également communes ou en partie.

#### 1.1.1. Dénombrement des ménages des localités (listage des ménages, questionnaire écoute)

Pour chaque localité, il s'est agi de cerner ses limites. Pour ce faire, l'on effectué la reconnaissance de la zone en parcourant à pied son périmètre pour disposer de renseignements précis, nécessaire à la délimitation et à son identification.

La phase de dénombrement (dite de listage) a consisté à établir la liste exhaustive de tous les ménages (et non des habitations) dans les localités retenues. Cette liste a permis d'identifier les ménages d'enfants travailleurs dans l'agriculture cacaoyère et dans d'autres secteurs. Ces ménages d'enfants travailleurs, ont ensuite fait l'objet de l'enquête de base à une seconde étape. Cette phase de dénombrement qui a mobilisé 6 équipes de 4 personnes (un chef d'équipe et un agent) chacune a permis de dénombrier durant 11 jours environ 5 547 ménages dans l'ensemble des localités identifiées.

#### 1.1.2. L'enquête de base (questionnaire ménage de base, école et localité)

Après la phase dénombrement, 1 600 ménages d'enfants travailleurs (ménages de base) ont été sélectionnés pour l'enquête auprès des ménages de base. L'objectif prioritaire de l'étude, étant de dresser une liste des ménages et des enfants travailleurs dans la culture du cacao (bénéficiaires), la sélection des ménages s'est faite en privilégiant d'abord les ménages d'enfants travailleurs dans l'agriculture cacaoyère, ensuite, afin de mieux cibler les enfants en difficulté (ou à risque), la non fréquentation scolaire et la non existence de parents biologiques ont été mises en avant pour dresser la liste définitive des ménages retenus. Cette partie de l'enquête a nécessité 10 équipes, soit 40 personnes durant 23 jours de collecte. Sur les 1 600 ménages retenus, pour être interviewés, 1 529 ont été enquêtés, soit un taux de réponse de 95,6 pour cent.

### 1.1.3. Les questionnaires de l'étude

Quatre questionnaires ont été utilisés dans l'enquête sur le travail des enfants dans la cacao culture. Il s'agit du:

- **Questionnaire d'écoute** ou encore de listage (première phase), destiné à recenser tous les ménages des localités (sans double compte, ni omission). Il collecte les informations sur tous les membres du ménage (sexe, âge, fréquentation scolaire, travail au cours des 7 derniers jours, existence de parents biologiques dans le ménage). Il a permis la sélection des ménages de base pour la seconde étape.
- **Questionnaire des ménages de base** (seconde phase), il est constitué de 17 sections (Liste des membres du ménages, Education des adultes, Education des enfants, Travail, Activités au cours des 12 derniers mois, Activités non agricoles, Opinion, Logement, Biens, Liste des parcelles, Inventaires des parcelles, Cultures de rentes, Cultures arborescentes, Production agricole et récolte des cultures, Marketing, Matériel agricole, Propriétés animales).
- **Questionnaire localité** (seconde phase), il regroupe 7 sections (Caractéristiques démographiques des localités, Economie et infrastructure, Education, Santé, Agriculture, Travail des enfants).
- **Questionnaire école** (seconde phase), il est constitué de 4 sections (Infrastructures et services, Taux de réussite scolaire, Inscription globale, enseignants et problèmes importants).
- Ces questionnaires ont été soigneusement élaborés pour fournir les renseignements dont les responsables du Programme International pour l'Abolition du travail des Enfants (IPEC) ont besoin.

### 1.2. Localités de l'étude et limites

Les localités de l'étude couvrent cinq départements (DAOUKRO, MBATTO, BOUAFLE, SOUBRE et ISSIA). Le tableau ci-dessous indique les localités de l'étude, ainsi que le nombre de ménages enquêtés par localités. Toutefois, il faut signaler que les données du tableau résultent des difficultés et des réalités constatées lors de la collecte des données. En effet, certaines localités n'existent plus, une localité (KOUTOUKOU) était inaccessible, le nombre de ménage dans certaines localités était nettement inférieur à celui prévu être enquêté. Par ailleurs, il y a eu de nombreux cas de refus. Toutes ces raisons nous ont amené à redéfinir le nombre de ménages à enquêter dans les localités afin de respecter le nombre de 1 600 ménages à enquêter.

L'étape I de l'étude, ou encore phase de listage des ménages a consisté essentiellement à recenser tous les ménages de chacune des localités (villages et campements) de l'étude dans les départements. Par la suite, 1 600 ménages, parmi les ménages où l'on trouve des enfants travailleurs ont été sélectionnés et ont été enquêtés dans une seconde phase. Les résultats de cette étude, porte donc sur seulement les ménages avec enfants travailleurs.

Par ailleurs, le nombre de ménages fixés, pour être enquêtés dès le départ dans chacune des localités n'a pu être toujours atteint (pas assez de ménages dans la localité). Il a donc fallu compléter avec des ménages venant d'autres localités, tout en essayant de rester dans le même département pour rester coller à la réalité.

**Tableau 1.1: Liste des localités de l'enquête et nombre de ménages enquêtés PPP et CCP**

Projet	Villages	Département					Total
		Daoukro	Mbatto	Bouafle	Soubre	Issia	
CCP	Ebini Kouadiokro	46			0	0	46
	Kadiokro	43			0	0	43
	Kodi	25			0	0	25
	Kokossou	68			0	0	68
	Konien Kouamekro	34			0	0	34
	Tchoumoukro	83			0	0	83
	Kouameagui	0			24	0	24
	Kangagui	0			66	0	66
	Oupagui	0			30	0	30
	Mabehiri	0			68	0	68
	Zougouzoa	0			65	0	65
	Sokozoua	0			20	0	20
	Bissaguhe	0			0	53	53
	Borotapia	0			0	23	23
	Balahio	0			0	106	106
	Gazibouo	0			0	54	54
	Ouandia	0			0	45	45
<b>Total</b>		<b>299</b>			<b>273</b>	<b>281</b>	<b>853</b>
CCP+PPP	Zanoufla			57			57
	Zaguieta			141			141
	Dianoufla			95			95
	<b>Total</b>			<b>293</b>			<b>293</b>
PPP	Tchekou		104	0			104
	Assoumoukro		99	0			99
	Iribafla		0	71			71
	Bantifla		0	109			109
	<b>Total</b>			<b>203</b>	<b>180</b>		<b>383</b>
<b>Total</b>		<b>299</b>	<b>203</b>	<b>473</b>	<b>273</b>	<b>281</b>	<b>1 529</b>





## Chapitre 2: Caractéristiques des ménages et de la population des localités

Ce chapitre est relatif aux caractéristiques socio démographiques de la population enquêtée, d'une part. D'autre part, il examine certains éléments des conditions de vie des ménages des ménages, notamment le logement et les biens possédés.

### 2.1. Structure par âge et par sexe

L'enquête de base sur le travail des enfants dans la cacao culture a permis de dénombrier 10 587 personnes dans les localités des départements de l'étude. La répartition selon le genre (tableau 2.1) indique une part légèrement plus importante des hommes (5 450) que de femmes (5 137).

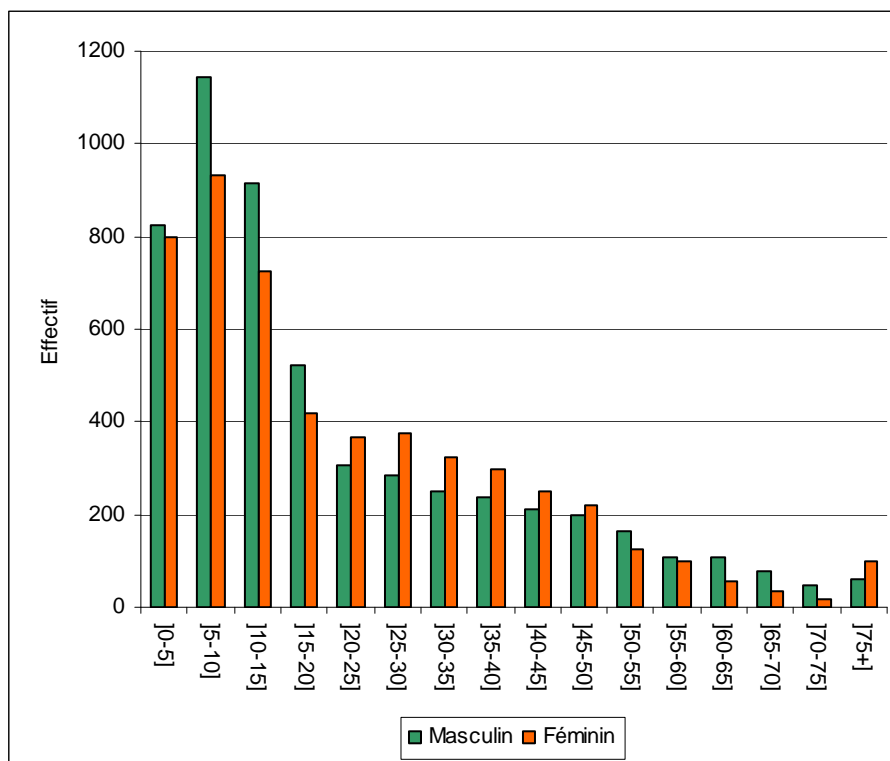
**Tableau 2.1: Répartition de la population enquêtée par village**

Village	Masculin	Féminin	Total	%
Ebini Kouadiokro	106	91	197	1,9
Kadiokro	117	132	249	2,4
Kodi	49	61	110	1,0
Kokossou	205	170	375	3,5
Konien Kouamekro	129	122	251	2,4
Tchoumoukro	192	203	395	3,7
Tchekou	341	345	686	6,5
Assoumoukro	338	353	691	6,5
Zanoufla	250	203	453	4,3
Zaguieta	660	575	1 235	11,7
Dianoufla	392	399	791	7,5
Iribafla	271	231	502	4,7
Bantifla	382	384	766	7,2
Kouameagui	96	83	179	1,7
Kangagui	275	252	527	5,0
Oupagui	118	122	240	2,3
Mabehiri	288	261	549	5,2
Zougouzoa	293	253	546	5,2
Sokozoua	93	74	167	1,6
Bissaguhe	191	210	401	3,8
Borotapia	85	74	159	1,5
Balahio	277	256	533	5,0
Gazibouo	156	162	318	3,0
Ouandia	146	121	267	2,5
<b>Total</b>	<b>5 450</b>	<b>5 137</b>	<b>10 587</b>	<b>100,0</b>

Comme il fallait s'y attendre c'est une population relativement jeune. En effet, 71,9 pour cent de cette population a moins de 30 ans, quand 4,7 pour cent seulement a plus de 60 ans. Par ailleurs, suivant le tableau 2.2, l'âge moyen est de 21,7 ans, dont 21,5 ans pour les hommes et 21,8 ans pour les femmes.

La population des enfants âgés de 5 à 17 ans, objet de notre étude, a un effectif de 4 574 garçons et filles, soit 43,2 pour cent de la population de l'ensemble des localités concernées.

**Graphique 2.1: Population par âge et par sexe**



## 2.2. Taille et composition des ménages

La taille moyenne des ménages dans les localités est d'environ 7 personnes. Toutefois, ce chiffre est hétérogène selon le village comme l'atteste le tableau 2.2. Ainsi, il est plus fort dans les localités des départements de SOUBRE et de BOUAFLE, au contraire il est relativement faible dans celles des départements d'Issia et de Mbatto.

La proportion des femmes chefs de ménage est de 10,7 pour cent, sur les 1 529 ménages enquêtés. Cependant, il faut souligner que certaines localités se démarquent nettement des autres suivant la proportion des femmes chefs de ménage. Ainsi, il apparaît que dans les localités des départements de Daoukro et Mbatto la proportion des femmes chefs de ménages est plus grande que dans les départements des autres localités (Issia et Bouafle).

**Tableau 2.2: Taille des ménages, % de femmes chefs de ménage et âge moyen par village**

Village	Taille du ménage	% de femme chef de ménage	Age moyen
Ebini Kouadiokro	4,3	26,1	27,8
Kadiokro	6,1	31,7	24,8
Kodi	4,4	56,0	29,2
Kokossou	5,5	26,5	20,1

Village	Taille du ménage	% de femme chef de ménage	Age moyen
Konien Kouamekro	7,6	6,1	19,7
Tchoumoukro	4,8	22,9	23,9
Tchekou	6,6	13,5	22,1
Assoumoukro	7,0	29,3	21,2
Zanoufla	7,9	0,0	21,0
Zaguieta	8,8	7,8	20,7
Dianoufla	8,3	3,2	21,0
Iribafila	7,1	8,5	21,4
Bantifila	7,0	1,8	22,3
Kouameagui	8,1	4,5	20,0
Kangagui	8,0	4,5	19,4
Oupagui	8,0	3,3	21,3
Mabehiri	8,1	5,9	21,6
Zougouzoa	8,5	3,1	19,5
Sokozoua	8,4	0,0	20,0
Bissaguhe	7,6	3,8	22,3
Borotapia	6,9	0,0	21,9
Balahio	5,0	2,8	23,2
Gazibouo	5,9	1,9	22,8
Ouandia	5,9	6,7	24,9
<b>Total</b>	<b>7,0</b>	<b>10,7</b>	<b>21,7</b>

Le tableau 2.3 donne la proportion des enfants de moins de 18 ans qui ne vivent pas avec les parents biologiques, soit, parce qu'ils sont décédés, soit parce qu'ils vivent ailleurs. Un tiers des enfants seulement vivent avec leurs deux parents, 9 pour cent uniquement avec leur mère, dont 3 pour cent qui ont leur père qui est décédé, 8,8 pour cent uniquement avec leur père, dont 2 pour cent qui ont leur mère qui est décédée. Cependant la situation est particulièrement préoccupante lorsque 8,2 pour cent des enfants ne vivent avec aucun de leurs parents, et plus encore pour les 1,6 pour cent dont les deux parents sont décédés.

La situation tend à se dégrader avec l'âge des enfants. De fait, 77,4 pour cent des enfants âgés de 0 à 4 ans vivent avec les deux parents quand ce chiffre est de 64,3 pour cent pour ceux qui ont entre 14 et 17 ans. En outre, 4,4 pour cent des enfants de la première catégorie citée ne vivent avec aucun parent, alors le chiffre est 9,4 pour cent pour seconde catégorie, soit deux fois plus. Ces résultats pourraient s'expliquer par le fait que la scolarisation des enfants plus âgés. En effet, le manque d'infrastructures scolaires dans certaine localité contraint les parents à placer les enfants chez des tuteurs dans d'autres villages.

**Tableau 2.3: Survie ou présence des parents dans le ménage par âge sexe et localités**

Caractéristiques	Vit avec la mère					Vit avec le père					Ne vit avec aucun parent		Total	Effectif
	Vit avec 2 parents	Père en vie	Père décédé	Mère en vie	Mère décédée	Deux parents en vie	Père en vie	Mère en vie	Deux parents décédés	ND				
<b>Age</b>														
0-4	77,4	7,5	1,7	3,7	1,3	4,4	0,6	0,5	2,4	0,5	100	1202		
5-13	68,8	5,5	3,3	7,2	2,1	9,1	0,9	1,5	1,0	0,6	100	3156		
14-17	64,3	6,1	3,6	7,6	2,5	9,4	0,9	2,3	2,3	1,0	100	1418		
<b>Sexe</b>														
Masculin	68,7	5,8	3,1	7,4	2,2	8,1	0,9	1,7	1,4	0,8	100	3130		
Féminin	70,4	6,3	2,9	5,6	1,9	8,4	0,7	1,3	1,9	0,6	100	2646		
<b>Village</b>														
Ebini Kouadiokro	51,7	15,7	6,7	4,5	0,0	16,9	3,4	1,1	0,0	0,0	100	89		
Kadiokro	50,8	19,0	2,4	2,4	0,0	20,6	0,8	1,6	2,4	0,0	100	126		
Kodi	25,9	24,1	9,3	7,4	0,0	25,9	5,6	0,0	1,9	0,0	100	54		
Kokossou	62,6	8,3	7,8	3,9	3,5	6,1	1,3	0,4	0,4	5,7	100	230		
Konien Kouamekro	83,3	3,3	4,0	2,0	0,7	4,7	0,7	0,0	1,3	0,0	100	150		
Tchoumoukro	66,3	15,8	4,6	2,0	2,0	7,7	0,5	0,0	0,5	0,5	100	196		
Tchekou	69,3	8,9	4,6	2,7	0,8	11,6	0,5	0,3	1,3	0,0	100	371		
Assoumoukro	55,3	18,4	2,2	3,0	1,5	15,1	1,0	3,5	0,0	0,0	100	403		
Zanoufla	68,8	1,2	0,0	18,8	0,0	6,6	0,0	3,1	1,2	0,4	100	256		
Zaguieta	71,1	3,4	5,6	8,1	1,3	5,0	0,4	2,2	1,6	1,2	100	678		
Dianoufla	74,4	2,5	2,0	7,3	3,2	6,3	0,5	2,0	1,8	0,0	100	441		
Iribafila	73,3	5,5	2,6	7,7	2,9	5,9	0,7	1,5	0,0	0,0	100	273		
Bantifila	82,0	2,1	0,5	7,5	3,4	3,9	0,0	0,5	0,0	0,3	100	388		
Kouameagui	82,7	5,5	0,0	6,4	1,8	3,6	0,0	0,0	0,0	0,0	100	110		
Kangagui	74,6	3,7	1,0	8,0	0,0	11,4	0,0	1,3	0,0	0,0	100	299		
Oupagui	60,5	6,5	1,6	5,6	4,0	16,9	0,0	2,4	2,4	0,0	100	124		
Mabehiri	71,5	6,6	1,3	9,5	0,7	7,5	0,3	1,6	0,7	0,3	100	305		
Zougouzoa	61,2	3,9	4,6	7,5	1,6	12,1	2,6	2,0	3,6	1,0	100	307		
Sokozoua	85,6	0,0	0,0	3,1	3,1	3,1	0,0	1,0	4,1	0,0	100	97		
Bissaguhe	68,7	2,4	3,8	8,1	3,3	4,3	1,4	3,3	4,7	0,0	100	211		
Borotapia	73,5	3,6	0,0	8,4	6,0	4,8	1,2	1,2	1,2	0,0	100	83		
Balahio	74,2	0,7	3,1	3,5	1,7	6,6	1,0	0,3	8,0	0,7	100	287		
Gazibouo	70,0	1,2	2,4	4,1	7,6	4,1	2,4	0,0	2,4	5,9	100	170		
Ouandia	69,5	5,5	2,3	9,4	3,9	5,5	2,3	0,8	0,8	0,0	100	128		
Ensemble	69,5	6,0	3,0	6,6	2,0	8,2	0,8	1,5	1,6	0,7	100	5776		

En revanche suivant l'âge, l'on n'observe pas de différence entre garçons et filles. Toutefois, il semble que les filles ont tendance à vivre avec leur mère quand bien même que le père soit en vie (6,3 pour cent), au contraire les garçons restent avec leur père, malgré l'existence de leur mère biologique (7,4 pour cent).

Suivant les villages, les résultats semblent être mitigés. Ils sont très alarmants dans des localités, dans d'autres, ils le sont moins. Ainsi, dans les villages de la Sous – préfecture de Ouelle, et même dans le village de Assoumoukro, la proportion d'enfants vivant avec les deux parents est en dessous de la moyenne (69,5 pour cent). A titre d'exemple, à Kodi, seulement 26 pour cent des enfants vivent avec les deux parents biologiques, 24,1 pour cent

uniquement avec la mère et 26 pour cent avec aucun des deux parents. Au contraire, dans les Sous-préfectures de Bonon, Meagui, Gnamagui, Sokozoua et Issia, un plus grand nombre d'enfants, comparativement à la moyenne, vivent avec les deux parents (tableau 2.3).

## 2.3. Alphabétisation, fréquentation scolaire et niveau d'instruction de la population

### 2.3.1. Alphabétisation des personnes

Lors de l'enquête, une question a été posée aux individus pour savoir s'ils savaient lire ou écrire dans une langue quelconque afin de saisir la population alphabétisée de celle qui ne l'a pas. Le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus est de 37,2 pour cent au sein de la population des localités de l'étude. Toutefois, ce taux monte à 47,3 pour cent si l'on considère la population âgée de 6 ans et plus. Par ailleurs, ce taux présente des différences selon l'âge et le sexe. Comme il a toujours été observé, le taux d'alphabétisation des hommes reste nettement supérieur à celui des femmes (48,3 pour cent contre 26,4 pour cent), soit de près de 22 points d'écart.

Suivant l'âge, ce sont les plus jeunes qui affichent les meilleurs taux d'alphabétisation, et les taux baissent graduellement lorsque l'âge augmente. De 10,9 pour cent dans le groupe d'âge 70 à 75 ans, le taux est passé à 72,5 pour cent pour les jeunes dont l'âge est compris entre 10 et 15 ans (tableau 2.4).

**Tableau 2.4: Taux d'alphabétisation par âge et par sexe**

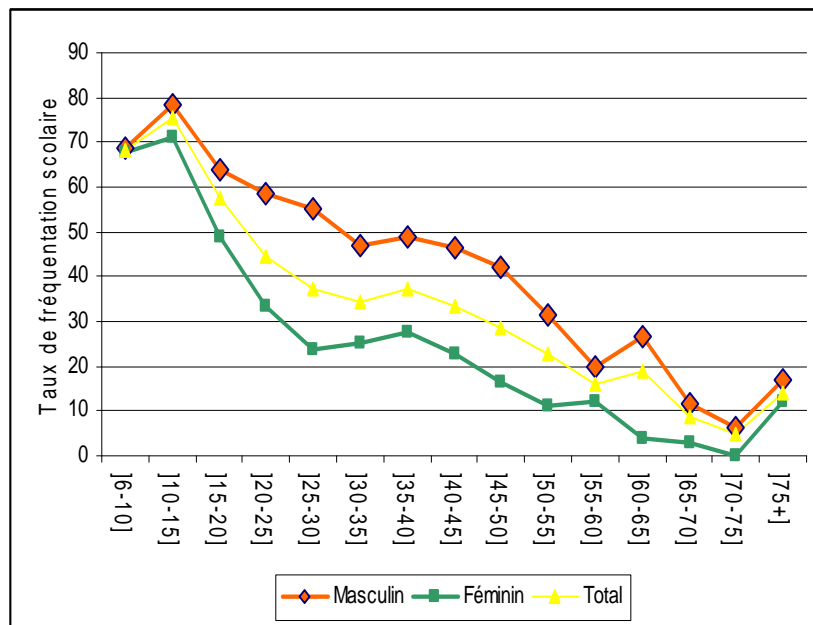
Age	Masculin	Féminin	Total
6-10	55,5	58,5	56,8
10-15	76,5	67,6	72,5
15-20	62,3	45,5	54,8
20-25	55,2	33,4	43,4
25-30	51,9	22,1	34,9
30-35	48,2	23,1	34,0
35-40	49,8	23,6	35,3
40-45	46,2	19,8	31,9
45-50	41,6	15,5	27,9
50-55	36,4	9,5	24,7
55-60	25,5	13,0	19,4
60-65	26,6	10,9	21,3
65-70	11,5	5,7	9,7
70-75	12,8	5,9	10,9
75+	20,3	12,2	15,3
Total	54,8	39,3	47,3

### 2.3.2. Fréquentation scolaire des personnes

Le taux de fréquentation scolaire est le rapport du nombre de personnes scolarisées d'un groupe d'âge à la population totale de ce groupe d'âge. En Côte d'Ivoire, l'entrée à l'école primaire se faisant à l'âge de 6 ans, ce taux a été calculé à partir de cet âge.

Le taux de fréquentation scolaire est de 51 pour cent au sein de la population. Ce taux n'est pas homogène lorsque l'on considère le sexe ou même l'âge des individus. Comme on pouvait s'y attendre, l'examen du graphique 2.2 met en lumière deux faits. D'abord, la courbe de fréquentation scolaire des femmes reste toujours en dessous de celle des hommes, marquant ainsi, l'inégalité de la scolarisation entre les deux sexes. Ensuite, la courbe montre que le taux de fréquentation scolaire est nettement plus élevé pour les jeunes générations, elle décroît régulièrement en fonction de l'âge, passant de 68,1 pour cent entre 6 et 10 ans à 4,7 pour cent dans le groupe d'âge 70 à 75 ans.

**Graphique 2.2: Taux de fréquentation scolaire par sexe et âge**



### 2.3.3. Niveau d'instruction des personnes

La population dans sa très grande majorité a un faible niveau d'instruction. De fait, près de la moitié n'a aucun niveau, 40 pour cent de cette population n'a que le niveau d'étude du primaire et seulement 11 pour cent ont pu passer le *cap* du primaire pour être au secondaire (tableau 2.5). Ces résultats s'expliquent par le fait que les localités de l'étude sont rurales. En effet, les personnes plus instruites, ont tendance à travailler ou à rechercher un emploi en ville.

Entre hommes et femmes l'on observe une démarcation du niveau d'instruction des personnes de 6 et plus. Les résultats de l'étude montrent que 56,9 pour cent des femmes n'ont aucun niveau, 35,2 pour cent ont et le niveau d'étude du primaire et 6,4 pour cent pour le primaire, les chiffres étant nettement meilleurs pour les hommes respectivement 40,4 pour cent, 43,2 pour cent et 14,7 pour cent.

**Tableau 2.5: Niveau d'instruction des personnes par âge**

Niveau d'instruction Age	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	Coranique	Total	Effectif
6-10	34,4	64,7	0,9	0,0	0,0	100,0	2076
10-15	25,6	62,8	11,5	0,0	0,0	100,0	1638
15-20	41,3	29,3	28,1	0,0	1,3	100,0	941
20-25	52,9	23,6	21,0	0,4	2,1	100,0	673
25-30	60,4	25,7	11,8	0,6	1,5	100,0	661
30-35	60,6	25,0	10,3	0,5	3,7	100,0	573
35-40	60,4	25,5	12,0	0,9	1,1	100,0	533
40-45	65,5	22,8	10,8	0,0	0,9	100,0	464
45-50	68,3	21,9	7,7	0,0	2,2	100,0	416
50-55	75,0	14,2	9,0	0,0	1,7	100,0	288
55-60	81,1	12,6	4,9	0,0	1,5	100,0	206
60-65	77,4	13,4	7,3	0,0	1,8	100,0	164
65-70	89,4	8,8	0,9	0,0	0,9	100,0	113
70-75	93,8	1,6	4,7	0,0	0,0	100,0	64
75+	82,8	10,8	5,7	0,0	0,6	100,0	157
Total	48,4	39,8	10,7	0,2	1,0	100,0	8967

Le niveau d'instruction varie également en fonction de l'âge. Les résultats du tableau 2.5 sont très parlants. Plus les générations sont âgées, plus elles n'ont aucun niveau d'instruction. Que ce soit pour le primaire ou même le secondaire la proportion des personnes instruites baisse avec l'âge. Ainsi, on relève que 25,6 pour cent des personnes âgées de 10 à 15 ans n'ont aucun niveau, ce chiffre étant de 93,8 pour cent pour celles dont l'âge se situe entre 70 et 75 ans. Pour ceux qui ont le niveau d'études du primaire les chiffres sont respectivement 62,8 pour cent et 1,6 pour cent. Ces résultats mettent en lumière une nette amélioration de la scolarisation de la population, favorisée par la création de nombreuses infrastructures scolaires à partir de l'indépendance.

## 2.4. Caractéristiques des logements et des biens possédés

### 2.4.1. Caractéristiques des logements

Lors de l'enquête, des questions ont été posées afin de saisir le niveau de confort du logement, ces caractéristiques permettant de donner une image des conditions dans lesquelles vivent les populations.

L'analyse des données du tableau 2.6 indique que dans leur large majorité, les ménages habitent des cases fait en banco (68,6 pour cent), les villas et les appartements qui sont des constructions faites avec des matériaux adéquats ne représentent que un quart des logements. A contrario, la toiture des maisons est faite avec la tôle qui reste le matériau de confort (61,9 pour cent) par excellence.

S'agissant du statut d'occupation du logement, comme il fallait s'y attendre, la majorité des ménages sont propriétaires des logements qu'ils occupent (90,8 pour cent), ou sont logés par la famille (5,4 pour cent); ce qui revient toujours à dire que dans les villages la location d'habitation est très limitée.

**Tableau 2.6: Caractéristiques du logement**

Caractéristiques du logement	%	Effectif
<b>Quel est le type de logement</b>		
Villa	7,7	118
Appartement	3,5	54
Bande	8,3	127
Cour commune	4,5	69
Case ou banco	68,6	1049
Baraque	1,2	19
Autre	6,1	93
<b>Quel type de matériel le toit de la maison est-il essentiellement fait ?</b>		
Paille ou herbe	29,0	444
Terre	1,5	23
Bois ou planche	2,4	36
Tôle	61,9	947
Béton ou sable	1,4	22
Autre	3,7	56
Non déclaré	0,1	1
<b>Quel est le statut d'occupation du logement</b>		
Propriétaire	90,8	1388
Location	2,9	44
Logé par la famille	5,4	83
Autre	0,9	14
<b>Quelle est la principale source d'éclairage</b>		
Pétrole	23,0	352
Electricité CIE	29,9	457
Autre	47,1	720
<b>Quel est le mode principal d'approvisionnement en eau</b>		
Robinet SODECI	2,6	40
Pompe publique	32,1	491
Puits	54,9	839
Eau de surface	9,6	147
Autre	0,8	12
<b>De quel type de toilette (principale) votre maison dispose-t-elle</b>		
Latrine à fosse	36,0	551
Pas de WC	3,3	51
En brousse	59,2	905
Autre	1,4	22
<b>Ensemble de ménages</b>	<b>100,0</b>	<b>1529</b>

En matière d'éclairage, de nombreux efforts restent à faire de la part de la CIE (Compagnie Ivoirienne d'Electricité) dans les villages. Sur les 1 529 ménages enquêtés, 457 ont comme principale source d'éclairage, de l'électricité fournie par la CIE, soit moins d'un tiers. Il n'est pas également étonnant de voir qu'en matière de fourniture d'eau, la SODECI (Société de Développement de l'Eau en Côte d'Ivoire) est totalement absente dans les villages. Moins de 3 pour cent des ménages ont accès à la source d'eau la plus sûre (robinet de la SODECI), 55 pour cent utilisent l'eau de puits et 32,1 pour cent bénéficie des pompes publiques.



S'agissant du lieu d'aisance, les matières fécales sont rejetées en brousse par près de 60 pour cent des ménages. Le meilleur type de toilette dans les villages enquêtés demeure la latrine avec fosse (36 pour cent).

## 2.4.2. Biens possédés par les ménages

**Tableau 2.7: Biens possédés par les ménages**

Biens	Possession de biens (%)			Total
	Oui	Non	Non déclaré	
Machine à coudre	7,2	92,7	0,1	1 529
Cuisinière à gaz	1,6	98,3	0,1	1 529
Réfrigérateur	1,4	98,6	0,1	1 529
Congélateur	2,2	97,8	0,1	1 529
Bicyclette	57,9	42,1	0,1	1 529
Motocyclette	16,8	83,1	0,1	1 529
Ventilateur	7,6	92,3	0,1	1 529
Radio	39,6	60,2	0,1	1 529
Fer à repasser	5,6	94,3	0,1	1 529
Télévision	14,1	85,8	0,1	1 529
Ordinateur	1,4	98,6	0,1	1 529
DVD	8,6	91,4	0,1	1 529
Panneau solaire	2,4	97,6	0,1	1 529
Téléphone portable	64,5	35,4	0,1	1 529
Téléphone fixe	2,4	97,5	0,1	1 529
Un membre du ménage cultive-t-il une terre	97,4	0,2	2,4	1529

## 2.5. Activités génératrices de revenus des ménages

La principale activité qui procure le revenu des ménages reste avant tout l'agriculture, plus précisément l'agriculture de cacao. En effet, 71,2 pour cent des ménages et près de 4 680 personnes des localités vivent des revenus du cacao (tableau 2.8 et 2.9). Quel que soit le village considéré, l'agriculture cacaoyère joue un rôle de premier rang dans les ménages, et plus encore les localités des départements de Soubre, Bouafle et Issia, où la proportion des ménages vivant avec les revenus du cacao dépasse 75 pour cent. Toutefois, dans les villages des départements plus à l'est de la Côte d'Ivoire, les revenus des ménages semblent reposer sur d'autres types de cultures. Ainsi, à Daoukro, dans les villages de Kodi et de Kokossou, d'autres cultures sont dominantes.

**Tableau 2.8: Activité génératrice de revenu des ménages par village**

Type d'activité Village	Non concerné	Culture de cacao	Autre culture	Autre activité	Total	Effectif
Ebini Kouadiokro	2,2	52,2	45,7	0,0	100	46
Kadiokro	25,6	48,8	18,6	7,0	100	43
Kodi	4,0	28,0	68,0	0,0	100	25
Kokossou	5,9	19,1	67,6	7,4	100	68
Konien Kouamekro	8,8	70,6	20,6	0,0	100	34
Tchoumoukro	7,2	66,3	24,1	2,4	100	83

Type d'activité Village	Non concerné	Culture de cacao	Autre culture	Autre activité	Total	Effectif
Tchekou	8,7	50,0	39,4	1,9	100	104
Assoumoukro	11,1	42,4	35,4	11,1	100	99
Zanoufla	7,0	93,0	0,0	0,0	100	57
Zaguieta	4,3	85,8	5,0	5,0	100	141
Dianoufla	8,4	87,4	3,2	1,1	100	95
Iribafila	7,0	88,7	4,2	0,0	100	71
Bantifila	6,4	85,3	3,7	4,6	100	109
Kouameagui	8,3	87,5	0,0	4,2	100	24
Kangagui	1,5	87,9	4,5	6,1	100	66
Oupagui	20,0	70,0	3,3	6,7	100	30
Mabehiri	7,4	86,8	2,9	2,9	100	68
Zougouzoa	13,8	80,0	1,5	4,6	100	65
Sokozoua	10,0	85,0	0,0	5,0	100	20
Bissaguhe	7,5	84,9	3,8	3,8	100	53
Borotapia	13,0	78,3	8,7	0,0	100	23
Balahio	17,9	71,7	6,6	3,8	100	106
Gazibouo	13,0	68,5	14,8	3,7	100	54
Ouandia	8,9	75,6	15,6	0,0	100	45
<b>Total</b>	<b>9,0</b>	<b>71,2</b>	<b>16,0</b>	<b>3,7</b>	<b>100</b>	<b>1529</b>

En moyenne 3 personnes par ménage exercent leur activité dans la culture de cacao et 4,2 personnes dans l'agriculture en générale, soit près de la moitié des membres du ménage.

Le tableau 2.9 donne la répartition des personnes exerçant par type d'activité. Les données indiquent également que l'agriculture accapare une part plus importante des personnes (61,2 pour cent), dont 44,2 pour cent pour la seule agriculture du cacao.

**Tableau 2.9: Implication des personnes dans les activités par village**

Type activité Village	Non concerné	Culture de cacao	Autre culture	Autre activité	Total	Effectif
Ebini Kouadiokro	10,7	52,3	37,1	0,0	100	197
Kadiokro	51,4	16,9	24,9	6,8	100	249
Kodi	5,5	33,6	60,9	0,0	100	110
Kokossou	32,3	13,3	49,9	4,5	100	375
Konien Kouamekro	25,5	47,4	27,1	0,0	100	251
Tchoumoukro	15,2	63,5	20,5	0,8	100	395
Tchekou	52,9	18,7	27,6	0,9	100	686
Assoumoukro	51,5	23,7	20,8	3,9	100	691
Zanoufla	16,1	64,7	12,4	6,8	100	453
Zaguieta	28,1	50,0	17,9	4,0	100	1 235
Dianoufla	24,0	59,5	13,5	2,9	100	791
Iribafila	27,1	53,4	14,7	4,8	100	502
Bantifila	25,8	56,1	10,1	8,0	100	766
Kouameagui	27,4	57,0	12,8	2,8	100	179

Type activité Village	Non concerné	Culture de cacao	Autre culture	Autre activité	Total	Effectif
Kangagui	30,0	55,4	9,7	4,9	100	527
Oupagui	55,4	36,3	3,3	5,0	100	240
Mabehiri	45,0	45,7	6,0	3,3	100	549
Zougouzoa	28,6	53,1	2,9	15,4	100	546
Sokozoua	34,7	47,9	4,2	13,2	100	167
Bissaguhe	57,6	35,4	3,5	3,5	100	401
Borotapia	30,8	61,6	6,3	1,3	100	159
Balahio	60,6	27,8	10,7	0,9	100	533
Gazibouo	22,6	28,6	38,7	10,1	100	318
Ouandia	31,5	48,7	19,1	0,7	100	267
<b>Total</b>	<b>34,2</b>	<b>44,2</b>	<b>17,0</b>	<b>4,5</b>	<b>100</b>	<b>10 587</b>

Cependant, il est intéressant de préciser qu'il y a une forte implication de la population dans la pratique de la culture du cacao dans certains villages. Globalement, il s'avère que ce sont les villages des départements où l'on a observé une forte proportion de ménages dans l'agriculture cacaoyère qui regorgent de plus de personnes dans cette culture. Ainsi, vient en tête, la localité de Soubre, suivie de Bouafle, puis d'Issia.

Après avoir examiné le nombre de ménages vivant des revenus du cacao, puis de la population implication dans les activités agricoles, et particulièrement de la culture du cacao, il reste à analyser l'importance de la population qui vit grâce au cacao.

Sans conteste, c'est la culture du cacao permet à la population des localités de l'étude de vivre. De fait, près des trois quarts des habitants vivent de ce produit. Toutefois, ces résultats restent nuancés dans les localités de Kodi, Kokossou, Tchekou et Ebinikouadiokro où une part assez conséquente de la population vit d'un autre type de culture, probablement l'anacarde ou l'hévéaculture.

**Tableau 2.10: Population vivant des types d'activité par village**

Type d'activité Village	Non concerné	Culture de cacao	Autre culture	Autre activité	Total	Effectif
Ebini Kouadiokro	1,0	58,9	40,1	0,0	100	197
Kadiokro	32,5	44,2	14,9	8,4	100	249
Kodi	5,5	28,2	66,4	0,0	100	110
Kokossou	8,3	23,7	61,9	6,1	100	375
Konien Kouamekro	10,8	65,7	23,5	0,0	100	251
Tchoumoukro	6,3	72,2	20,0	1,5	100	395
Tchekou	9,0	46,6	42,3	2,0	100	686
Assoumoukro	10,7	46,3	34,3	8,7	100	691
Zanoufla	7,9	92,1	0,0	0,0	100	453
Zaguieta	3,1	89,8	3,8	3,3	100	1 235
Dianoufla	7,5	88,6	2,7	1,3	100	791
Iribafla	10,8	86,1	3,2	0,0	100	502
Bantifla	7,0	85,9	4,0	3,0	100	766
Kouameagui	8,4	87,2	0,0	4,5	100	179
Kangagui	1,7	87,1	3,4	7,8	100	527

Type d'activité Village	Non concerné	Culture de cacao	Autre culture	Autre activité	Total	Effectif
Oupagui	20,0	70,8	1,7	7,5	100	240
Mabehiri	8,4	85,4	2,6	3,6	100	549
Zougouzoa	16,1	77,5	1,5	4,9	100	546
Sokozoua	8,4	82,6	0,0	9,0	100	167
Bissaguhe	8,5	85,0	3,5	3,0	100	401
Borotapia	10,7	80,5	8,8	0,0	100	159
Balahio	15,0	73,9	6,6	4,5	100	533
Gazibouo	12,6	67,0	15,1	5,3	100	318
Ouandia	10,9	77,2	12,0	0,0	100	267
<b>Total</b>	<b>9,2</b>	<b>74,1</b>	<b>13,1</b>	<b>3,6</b>	<b>100</b>	<b>10 587</b>

### **Conclusion partielle**

La structure de la population est dominée par une population très jeune. Par ailleurs, de nombreux enfants ne vivent pas avec les parents biologiques, ou seulement avec un parent. S'agissant du taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus, il reste relativement faible. Le taux de fréquentation scolaire au sein de la population quant à lui, est de 51 pour cent et reste à l'avantage des hommes. Le niveau d'instruction, tout comme le taux d'alphabétisation, reste tout aussi faible. La principale activité qui procure le revenu des ménages est l'agriculture, plus particulièrement la culture du cacao. Au regard de tous ces éléments, il est à prévoir une forte implication des enfants dans les activités économiques agricoles, plus précisément dans la pratique du cacao.

## Chapitre 3: Travail des enfants, concepts et définitions

Le présent rapport est basé sur les définitions, les concepts et les terminologies qui ont été adoptées lors des différentes conférences ou réunions organisées par l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Il sera rappelé d'abord, le cadre légal du travail des enfants en Côte d'Ivoire. Ensuite, l'on montrera les définitions des concepts qui sont liés au travail des enfants en rapport avec cette étude.

### 3.1. Les textes juridiques internationaux et régionaux

Afin de lutter contre le travail des enfants, la Côte d'Ivoire a adopté les conventions de l'OIT, qui en somme, demeurent les instruments les plus complets en la matière. Il s'agit d'une part de la Convention n° 138 qui porte sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, celle-ci étant complétée par la Recommandation n° 146. Cette recommandation propose le cadre d'action et les mesures essentielles à mettre en œuvre pour prévenir et éliminer le travail des enfants. D'autre part, la Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, ainsi que la Recommandation n° 190 la complétant.

La Convention n° 182 s'applique à tous les garçons et les filles de moins de 18 ans, et définit en son article 3, les pires formes de travail comme suit:

- toute forme d'esclavage ou de pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dette et le servage, ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;
- l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production pornographique, ou de spectacles pornographiques;
- l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants tels que les définissent les conventions internationales spécifiques; et
- les travaux qui, par leur nature ou les circonstances dans lesquelles ils s'exercent sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité, ou à la moralité des enfants, ces types de travaux dangereux devant être déterminés par les autorités nationales.

Les conventions fondamentales de l'OIT adoptées par la Côte d'Ivoire sont renforcées au niveau sous régional par la signature d'un accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et implique neuf (9) pays.

### **3.2. Les principaux textes nationaux**

Depuis 1964, le Code du Travail ivoirien, né de la loi n° 64-29 de 1960, fixe les conditions et les modalités d'emploi des enfants. En 1995, la loi n° 95-15 du 12 janvier 1995, portant Code du Travail nouveau a consacré le titre II de son chapitre 3 au travail spécifique des femmes et des enfants.

Ainsi, l'Article 23-8 du Code du Travail, fixant un âge minimum de travail indique que les enfants ne peuvent être employés dans une entreprise même comme apprentis, avant l'âge de quatorze (14) ans sauf dérogation édictée par voie réglementaire.

La liste des travaux définis comme dangereux du Code du travail a été reprise dans l'Arrêté 2250 du 14 mars 2005, puis révisé par l'arrêté n° 009 du 19/01/2012 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdit aux enfants de moins de 18 ans. Il s'agit, des travaux dont la liste suit et sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant:

Par ailleurs, le Code du Travail ivoirien interdit le travail de nuit des enfants, ainsi que le recrutement ou le placement des enfants dans certains secteurs d'activités.

Le Code dispose que le travail de nuit est interdit pour les jeunes travailleurs de moins de 18 ans, et ce dans tous les secteurs d'activité; le travail de nuit, est tout travail effectué dans la période de huit heures consécutives comprises entre 21 heures et 5 heures.

### **3.3. Activités économiques et activités non économiques**

Nous tenterons ici de circonscrire de façon brève la notion d'activité économique par opposition aux activités non économiques que l'on exclut du concept de « travail des enfants ».

Le concept *d'activité économique* a été adopté par la 13ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST, 1982) et permet de mesurer de la population économiquement active. Elle est définie en termes de production de biens et services tel que mis en avant par le Système des Comptes Nationaux des Nations unies (SCN, 1993).

En revanche, les *activités non-économiques*, sont les productions non-marchandes qui ne sont pas prises en compte par le SCN.

### **3.4. Enfants économiquement occupés et enfants travailleurs**

Dans le contexte de cette étude, un enfant sera répertorié comme économiquement occupé ou considéré comme un enfant travailleur, s'il a déclaré avoir travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence.

En outre, même si l'enfant n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence, il sera considéré comme un enfant travailleur s'il est identifié comme ayant un emploi dont il est temporairement absent.


Ainsi, les enfants économiquement occupés seront tous ceux qui accomplissent des activités de production destinées au marché ou non, rémunérées ou non, à plein temps ou à temps partiel. Par conséquent, nous emploierons de façon interchangeable les notions « d'enfants travailleurs » ou « d'enfants économiquement occupés » pour rendre compte de l'activité économique des enfants.


### 3.5. Le travail des enfants ou travail à abolir

Le travail des enfants à abolir concerne toutes les formes de travail qui ne sont pas autorisées par les lois nationales ou les conventions internationales dont la Côte d'Ivoire est signataire. Il peut être désigné par le vocable « *Travail des enfants* ». Il inclut les « *pires formes de travail des enfants* » (PFTE).

**Tableau 3.1: Définition des formes de travail des enfants à partir des textes législatifs en vigueur en Côte d'Ivoire**

Formes de travail	Pires formes de travail des enfants		Travail des enfants autres que les PFTE	Travail régulier
	Pires formes autres que les travaux dangereux (travail forcé, traite, ...)	Travail dangereux		
Critères selon lois nationales / Conventions de l'OIT.	Convention n° 182 de l'OIT.	Arrêté n° 009 du 19 janvier 2012 révisant la liste des travaux dangereux et Convention n° 182 de l'OIT.	Décret n° 96-204. du 07 mars 1996: Art. 2: En apprentissage plus de 16 h consécutives et de 17 h à 8 h pendant la nuit. Art. 23-8 du Code du Travail (âge minimum).	< ou = à 8 h/jour.  Art. 23-8 du Code du Travail (âge minimum).
5-13 ans				
14-17 ans				

 Travail dangereux des enfants à abolir - inacceptable selon les conventions de l'OIT et lois nationales.

 Acceptable selon les conventions/lois nationales.


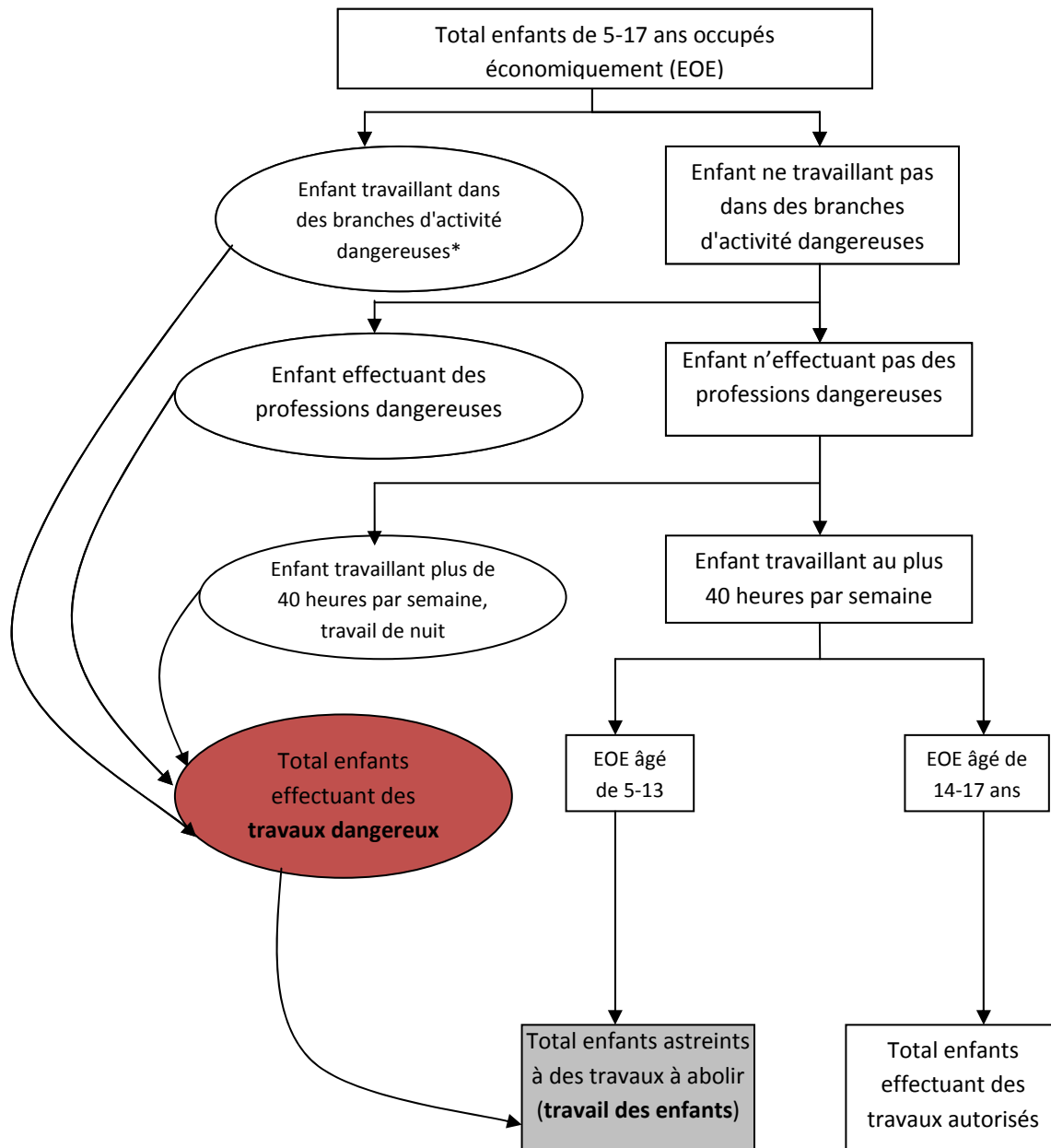
 Travail des enfants à abolir - inacceptable selon les conventions de l'OIT et lois.

Schéma 1: Cadre conceptuel du travail des enfants en Côte d'Ivoire



\* Branches d'activité dangereuses (mines et carrières, construction)

\*\* Professions dangereuses (Arrêté 2250 du 14 mars 2005 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits.)



### **3.6. Le travail dangereux**

Le travail dangereux est une composante des pires formes de travail des enfants. Ainsi, il existe deux types de pires formes de travail des enfants. Les travaux inacceptables « de par leur nature », ce sont les *pires formes intrinsèques* et les travaux inacceptables « de par les conditions dans lesquelles ils s'exercent », à savoir les travaux dangereux.

L'article 3 (d) de la Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, définit le « travail dangereux » pour les enfants comme « le travail qui, par sa nature et les circonstances dans lesquelles il est effectué, est susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants ».

Dans le contexte de l'étude, les enfants effectuant un « travail dangereux » sont tous ceux qui sont occupés à des tâches telles que le décrit l'Arrêté 009 du 19 janvier 2012 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans, ou le travail de nuit, encore tous ceux qui travaillent plus de quarante heures par semaine.

### **3.7. Le travail domestique**

Selon la définition du BIT-IPEC, « le travail domestique des enfants se réfère à toutes les situations où les enfants sont engagés pour accomplir des tâches domestiques au foyer d'une tierce personne ou d'un employeur à des fins d'exploitation ».

A travers cette définition, il n'est pas toujours aisé de saisir dans sa globalité le phénomène du travail domestique de ces nombreux enfants, et particulièrement des jeunes filles qui, « cachées derrière des portes closes », sont employées comme nounous, servantes, cuisinières, femmes de ménage, aux travaux de jardinage et, d'une manière générale, comme aides domestiques.

En effet, la frontière entre le Travail domestique et les tâches ménagères est très mince. De fait, les « tâches ménagères » sont définies comme la production de services domestiques et personnels par un membre du ménage, destinés à la consommation au sein de ce ménage. Ces services non rémunérés, restent considérés comme des activités non économiques et non marchandes. En règle générale, on évoquera le coup de main que les enfants apportent à leurs familles, pour rendre compte de la réalité de ces tâches domestiques non dangereuses accomplies par un enfant à tout âge dans le cadre des tâches ménagères quotidiennes dans sa propre maison familiale, qui ne sont pas incompatibles avec les droits de l'enfant au sens du droit national et international et qui ne constituent pas une activité économique. Au contraire, le travail domestique ou l'exécution de services aux ménages dans un autre ménage, rémunérés ou non rémunéré est comptabilisé dans l'activité économique, au sens du SNC (Système National de Comptabilité). Autrement dit, le travail domestique des enfants est, par définition, une activité économique et constitue un sous-groupe des enfants économiquement occupés.

### **3.8. Enfant à retirer du travail à abolir**

Les enfants à retirer du travail à abolir sont tous les enfants qui remplissent les critères suivants: (i) tous ceux qui sont économiquement occupés et qui ont moins de 14 ans

(ii) ceux qui ont entre 14 et 17 ans et qui font un travail dangereux (iii) ceux qui travaillent, vont à l'école, mais travaillent plus de 10 heures par semaine (iiii) ceux qui ont entre 14 et 17 ans, qui ont arrêté l'école, et qui travaillent plus de 18 heures par semaine.

### **3.9. Enfant à protéger du travail à abolir**

Pour ce qui concerne les enfants à protéger, il s'agit de ceux que l'on va permettre de travailler, mais doivent être l'objet de protection dans le cadre du travail. En fait ce sont ceux qui ont entre 14 et 17 ans, qui font un travail dangereux, mais qui veulent travailler ou faire une formation qualifiante.

### **3.10. Enfant à risque à prévenir**

Les enfants à risque ou à prévenir sont ceux qui ne travaillent pas encore, mais compte tenu des circonstances (l'environnement familial ou encore l'attitude vis-à-vis de l'école) peuvent se retrouver dans une activité économique. Il s'agit plus précisément de: (i) ceux qui ont moins de 18 ans, qui ne travaillent pas encore, mais ne vont pas à l'école (2i) ceux qui ont moins de 18 ans qui ne travaillent pas, vont à l'école, mais il y a un risque de décrochage (s'absentent souvent) (3i) ceux qui ont moins de 18 ans ne travaillent pas encore, mais ont un frère ou une sœur qui travaille (4i) ceux qui ont moins de 18 ans ne travaillent pas et le père et/ou la mère est au chômage (5i) ceux qui ont moins de 18 ans ne travaillent pas encore, mais qui vivent dans une famille à faible revenu (moins de 15 000 francs CFA par personne par mois) (6i) ceux qui ont moins de 18 ans, ne travaillent pas encore, mais vivent dans une famille nombreuse (plus de 7 personnes) (7i) ceux qui ont moins de 18 ans ne travaillent pas encore et dont les parents sont séparés ou divorcés ou décédés.

### **3.11. Ménages d'enfants à soutenir**

Les ménages sont à soutenir compte tenu de la position des enfants vis-à-vis du travail. L'objectif d'apporter un appui aux familles (ou ménages) est de soustraire les enfants du travail ou encore à créer les conditions pour ne pas que les enfants se retrouvent dans l'activité économique. Il s'agit donc des ménages (ou familles) suivantes: (i) familles d'enfants effectuant un travail à abolir (ii) familles d'enfants à prévenir et à revenu faible (iii) familles d'enfants de conjoints au chômage ou de parents séparés.

## Chapitre 4: Les activités exercées par les enfants

L'objet de ce chapitre est de rendre compte des activités exercées par les enfants âgés de 5 à 17 ans dans la zone de l'enquête qui couvre des localités des départements de Daoukro, Issia, Soubre et Bouafle. A cet effet, nous examinerons dans un premier temps l'ampleur de l'occupation économique, le statut d'occupation des enfants, l'interaction entre l'activité économique et la scolarisation et les caractéristiques de l'activité économique auxquelles sont astreints les enfants.

### 4.1. L'ampleur de l'occupation économique des enfants

Les résultats de l'étude Base réalisée en 2012, dans les localités à forte production de cacao, montrent que le travail des enfants est une réelle source de préoccupation. Sur les 4 586 enfants âgés de 5 à 17 ans dénombrés dans les ménages d'enfants travailleurs, 3 317 enfants sont économiquement occupés, soit 72,3 pour cent.

La dimension spatiale souligne que pratiquement tous les villages de l'étude sont concernés par l'occupation économique des enfants. En effet, mis à part les villages de Kadiokro, Tchekou, Oupagui et Mabehiri où l'ampleur du travail des enfants reste en dessous de 50 pour cent, partout ailleurs, les chiffres dépassent 60 pour cent, atteignant parfois même 96 pour cent, par endroit.

**Tableau 4.1: Pourcentage d'enfants travailleurs par village**

Village	Total	Enfants occupés	%
Ebini Kouadiokro	78	69	88,5
Kadiokro	96	31	32,3
Kodi	51	49	96,1
Kokossou	175	122	69,7
Konien Kouamekro	115	94	81,7
Tchoumoukro	176	152	86,4
Tchekou	294	141	48,0
Assoumoukro	317	238	75,1
Zanoufla	216	195	90,3
Zaguieta	527	380	72,1
Dianoufla	364	301	82,7
Iribafila	222	177	79,7
Bantifila	298	216	72,5
Kouameagui	85	66	77,6
Kangagui	224	156	69,6
Oupagui	96	43	44,8
Mabehiri	242	103	42,6
Zougouzoa	239	184	77,0
Sokozoua	72	47	65,3
Bissaguhe	151	93	61,6
Borotapia	55	47	85,5
Balahio	247	231	93,5
Gazibouo	139	117	84,2
Ouandia	107	65	60,7
<b>Total</b>	<b>4586</b>	<b>3317</b>	<b>72,3</b>

L'occupation économique accapare tout aussi les filles que les garçons. De fait, parmi les 3 317 enfants âgés de 5 à 17 ans travailleurs, 55 pour cent sont des garçons, 45 pour cent étant des filles. Toutefois, l'ampleur de l'occupation économique des filles (73,1 pour cent) reste supérieure à celui des garçons (71,7 pour cent).

La prise en compte de l'âge apporte encore plus d'inquiétude dans l'occupation économique des enfants; elle souligne que le phénomène est très précoce. En effet, les enfants travailleurs sont en majorité très jeunes: plus des trois quarts ont moins de 14 ans. D'une façon générale, l'activité économique des enfants prend une ampleur considérable avec l'accroissement de l'âge. Ainsi, si 70,6 pour cent des enfants âgés de 5 à 13 ans sont travailleurs, le chiffre est de 78,6 pour cent pour les plus âgés (entre 14 et 17 ans).

**Tableau 4.2: Pourcentage d'enfants travailleurs par âge et sexe**

	Total	Enfants occupés	%
<b>Sexe</b>			
Garçons	2544	1 824	71,7
Filles	2042	1 493	73,1
<b>Age</b>			
5-13	3581	2 527	70,6
14-17	1005	790	78,6
Total	4 586	3 317	72,3

#### 4.2. Le statut d'occupation des enfants

Quatre catégories de statut d'occupation ont été distinguées pour mieux situer les enfants âgés de 5 à 17 ans, il se présente comme suit:

- enfants travaillant uniquement;
- enfants travaillant et allant à l'école;
- enfants allant à l'école uniquement;
- enfants « inoccupés », c'est-à-dire ne travaillant pas et n'allant pas à l'école.

Les résultats sont consignés dans le tableau 4.3 et indiquent que seulement, un enfant sur six va à l'école exclusivement, alors que près de 32 pour cent sont occupés aux activités économiquement. Entre ces deux positions, on note que quatre enfants sur dix allient travail et étude, quant 11,3 pour cent ne sont ni occupés, ni scolarisés.

Même si ces tendances demeurent quel que soit le sexe ou même l'âge des enfants, il importe de relever que la scolarisation des garçons tend à s'élever (59,7 pour cent) au détriment de celle des filles 53,4 pour cent. Au contraire, l'occupation économique des filles (34,7 pour cent travaillant uniquement) prend de l'ampleur sur celle des garçons (29,5 pour cent).

La prise en compte de l'âge met en lumière une nette démarcation entre les enfants. Les enfants plus jeunes (entre 5 et 13 ans) sont enclins à fréquenter l'école, quand leurs aînés sont plus astreints à travailler. De fait, 59,2 pour cent des enfants âgés de 5 à 13 ans vont à l'école, quant 78,6 pour cent de ceux qui sont âgés de 14 à 127 ans travaillent.

**Tableau 4.3: Pourcentage d'enfants travailleurs par âge et sexe**

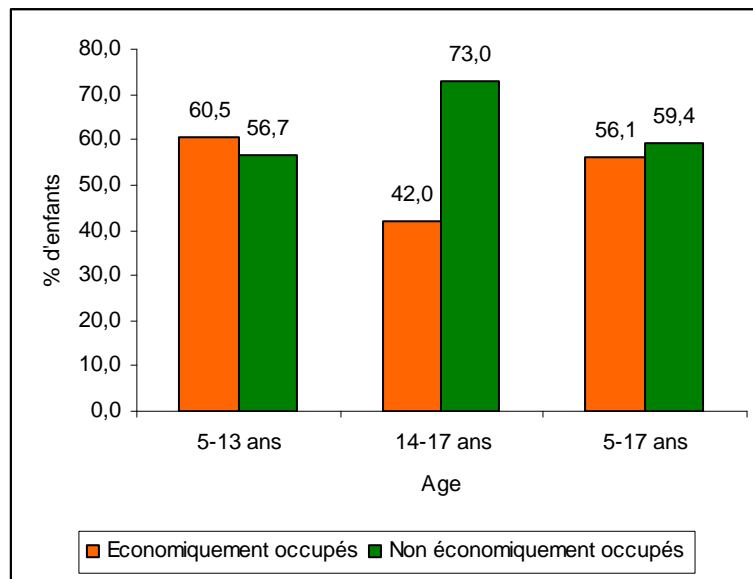
Statut d'occupation	Age				Total	
	5-13	%	14-17	%		
<b>Garçons</b>						
Travaille uniquement	517	26,3	234	40,7	751	29,5
Travaille et va à l'école	871	44,2	202	35,1	1 073	42,2
Va à l'école uniquement	336	17,1	110	19,1	446	17,5
Inoccupés	245	12,4	29	5,0	274	10,8
<b>Filles</b>	<b>1 969</b>	<b>100</b>	<b>575</b>	<b>100</b>	<b>2 544</b>	<b>100</b>
Travaille uniquement	484	30,0	224	52,1	708	34,7
Travaille et va à l'école	655	40,6	130	30,2	785	38,4
Va à l'école uniquement	260	16,1	47	10,9	307	15,0
Inoccupés	213	13,2	29	6,7	242	11,9
<b>Ensemble</b>	<b>1 612</b>	<b>100</b>	<b>430</b>	<b>100</b>	<b>2 042</b>	<b>100</b>
Travaille uniquement	1 001	28,0	458	92,8	1 459	31,8
Travaille et va à l'école	1 526	42,6	332	65,4	1 858	40,5
Va à l'école uniquement	596	16,6	157	30,1	753	16,4
Inoccupés	458	12,8	58	11,8	516	11,3
<b>Total</b>	<b>3 581</b>	<b>100</b>	<b>1 005</b>	<b>100</b>	<b>4 586</b>	<b>100</b>

### 4.3. Activités économiques et fréquentation scolaire

D'une façon générale, l'enquête révèle que l'occupation économique des enfants interfère avec la scolarisation de ces derniers: un enfant sur six se consacre exclusivement à ses études, 31,8 pour cent des enfants sont occupés uniquement aux activités économiques et 40,5 pour cent allient travail et étude. A côté de ces derniers, on note que 11,3 pour cent sont inoccupés, en ce sens qu'ils ne sont ni scolarisés, ni occupés économiquement.

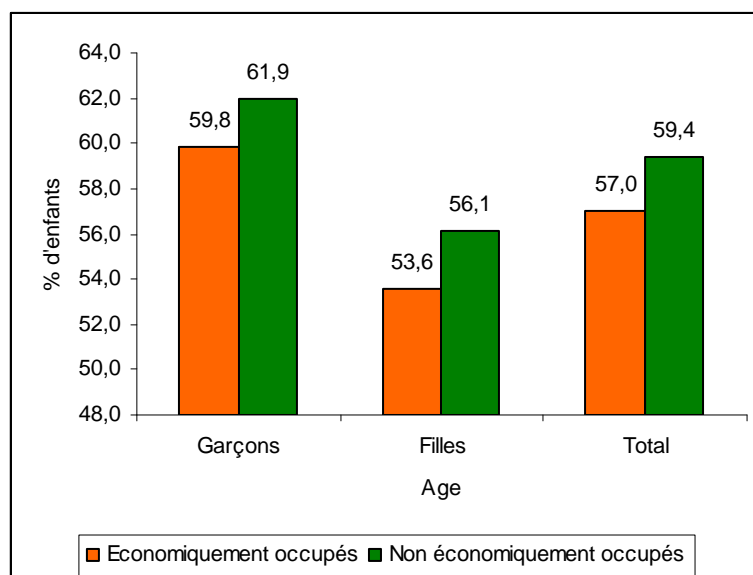
Par ailleurs, en considérant l'âge des enfants, l'on met en lumière un déficit de scolarisation chez les plus âgés (entre 14 et 17 ans), la situation tendant à se dégrader avec l'âge. En effet, 59,2 pour cent des enfants âgés de 5 à 13 ans vont à l'école (dont 16,6 pour cent alliant travail et étude), ce chiffre étant de 48,6 pour cent chez les plus âgés, soit près de 10 points d'écart. En définitive, l'observation met en évidence un net enrôlement des enfants au-delà de 14 ans dans l'activité économique du moment. Ces résultats sont confirmés par le fait que parmi les enfants économiquement occupés, entre 14 et 17 ans, seuls 42 pour cent sont scolarisés, ce chiffre est de 60,5 pour cent pour les plus jeunes (entre 5 et 13 ans).

**Graphique 4.1: Taux de scolarisation des enfants économiquement occupés et ceux qui ne sont pas économiquement occupés selon l'âge**



La prise en compte du genre suggère que globalement les tendances observées ci-dessus demeurent. Toutefois, la proportion des enfants travaillant uniquement tend à s'élever beaucoup plus chez les filles (34,7 pour cent), comparativement aux garçons (29,5 pour cent). A contrario, chez les enfants qui allient études et travail, le taux est en hausse et se situe à 42,2 pour cent chez les garçons par rapport aux filles (38,4 pour cent).

**Graphique 4.2: Taux de scolarisation des enfants économiquement occupés et ceux qui ne sont pas économiquement occupés selon le sexe**



Manifestement le travail des enfants âgés de 5 à 17 ans affecte beaucoup plus la scolarisation des filles que des garçons (graphique 4.2). Les résultats indiquent que 53,6 pour cent des filles qui travaillent sont scolarisées, alors que le taux est de 59,8 pour cent chez les garçons.

#### 4.4. Caractéristiques de l'activité économique des enfants

##### 4.4.1. Les secteurs d'activité de l'occupation économique

Comme il fallait s'y attendre, le secteur agricole, et plus particulièrement l'agriculture de cacao accapare la majorité des enfants travailleurs (72,4 pour cent). La part des autres secteurs activité reste marginale (7,4 pour cent).

Si les tendances décrites plus haut restent valables en fonction de l'âge, tout comme suivant le sexe, il importe de relativiser les résultats. En effet, 75,5 pour cent des garçons travaillent à la production du cacao, le pourcentage est de 68,5 pour cent de filles. Par ailleurs, 76,2 pour cent des enfants âgés de 14 à 17 ans sont des travailleurs dans l'agriculture cacaoyère et 71,2 pour cent pour les plus jeunes.

**Tableau 4.4: Répartition des enfants économiquement occupés selon le type d'activité**

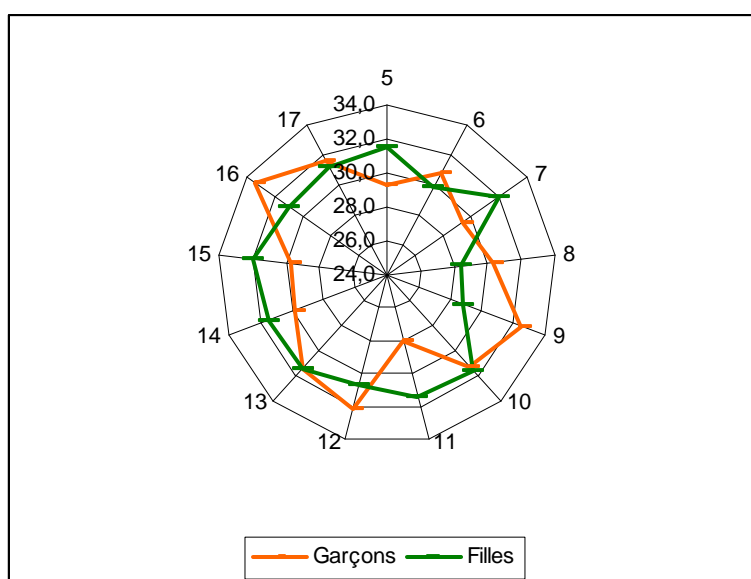
Sexe	Type d'activité						Ensemble	
	Culture cacao		Autre culture		Autre activité			
Garçons	1 377	75,5	311	17,1	136	7,5	1 824	100
Filles	1 023	68,5	360	24,1	110	7,4	1 493	100
Age								
5-13	1 798	71,2	533	21,1	196	7,8	2 527	100
14-17	602	76,2	138	17,5	50	6,3	790	100
Total	2 400	72,4	671	20,2	246	7,4	3 317	100

##### 4.4.2. L'intensité de l'activité économique

L'intensité du travail sera appréhendée, d'une part, au travers de la charge de travail hebdomadaire, et d'autre part, à la nature des tâches effectuées par les enfants.

La charge hebdomadaire de travail est partagée par tous les enfants, indépendamment du sexe et de l'âge. En moyenne les garçons tout comme les filles travaillent 30,8 heures par semaine; les plus jeunes (entre 5 et 13 ans) 30,7 heures par semaine et leur aînés 31,1 heures. Toutefois, les enfants qui sont scolarisés travaillent un peu moins que ceux qui ne le sont pas, les chiffres sont respectivement 28,4 heures et 33,7 heures. Malgré tout, la situation reste tendue pour les enfants qui fréquentent l'école, puisque ceux-ci doivent consacrer en moyenne 4 heures par jour pour les occupations économiques, au détriment de la scolarisation.

**Graphique 4.3: Heures de travail hebdomadaire effectuées par les enfants selon le sexe**



L'examen des tâches effectuées est encore révélateur de la souffrance tant physique et psychologique infligée aux enfants. En majorité les enfants exécutent des tâches inscrites sur la liste des travaux dangereux, interdits aux enfants de moins de 18 ans. De fait, 66 pour cent des enfants prennent part au défrichage et au planting, près de 50 pour cent au brûlis des champs, 44 pour cent à l'abattage des arbres et 59 pour cent à l'écabossage avec la machette.

**Tableau 4.5: Tâches effectuées par les enfants économiquement occupés**

Tâches			
Défrichage, planting			
Sexe	Oui	Non	Total
Masculin	66,4	33,6	100
Féminin	65,4	34,6	100
Age			
5-13	65,3	34,7	100
14-17	68,1	31,9	100
<b>Total</b>	<b>66,0</b>	<b>34,0</b>	<b>100</b>
Brulis			
Sexe	Oui	Non	Total
Masculin	49,6	50,4	100
Féminin	48,4	51,6	100
Age			
5-13	48,4	51,6	100
14-17	51,2	48,8	100
<b>Total</b>	<b>49,1</b>	<b>50,9</b>	<b>100</b>



Tâches			
Travail dans un champ lors de pulvérisation			
Sexe	Oui	Non	Total
Masculin	35,2	64,8	100
Féminin	35,5	64,5	100
Age			
5-13	34,8	65,2	100
14-17	37,0	63,0	100
<b>Total</b>	<b>35,3</b>	<b>64,7</b>	<b>100</b>
Abattage d'arbres			
Sexe	Oui	Non	Total
Masculin	43,8	56,2	100
Féminin	44,4	55,6	100
Age			
5-13	43,4	56,6	100
14-17	46,2	53,8	100
<b>Total</b>	<b>44,1</b>	<b>55,9</b>	<b>100</b>
Ecabossage à la machette			
Sexe	Oui	Non	Total
Masculin	59,1	40,9	100
Féminin	58,2	41,8	100
Age			
5-13	57,3	42,7	100
14-17	63,3	36,7	100
<b>Total</b>	<b>58,7</b>	<b>41,3</b>	<b>100</b>

#### 4.5. Le statut d'occupation économique des enfants

La répartition des enfants travailleurs selon le statut d'occupation indique que ceux-ci sont employés en qualité de travailleurs familiaux, particulièrement dans l'agriculture. En effet, plus de 50 pour cent des enfants travailleurs agricoles sont des aides familiaux, ensuite seulement, ils travaillent pour eux-mêmes (près d'un quart).

**Tableau 4.6: Répartition des enfants économiquement occupés selon le statut d'occupation économique**

Sexe	Employeur		Auto emploi		Travailleur familial		Apprenti		Autre		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Masculin	10	0,5	457	25,1	949	52,0	346	19,0	62	3,4	1824	100
Féminin	8	0,5	400	26,8	748	50,1	301	20,2	36	2,4	1493	100
Age												
5-13	15	0,6	666	26,4	1279	50,6	492	19,5	75	3,0	2527	100
14-17	3	0,4	191	24,2	418	52,9	155	19,6	23	2,9	790	100
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>0,5</b>	<b>857</b>	<b>25,8</b>	<b>1697</b>	<b>51,2</b>	<b>647</b>	<b>19,5</b>	<b>98</b>	<b>3,0</b>	<b>3317</b>	<b>100</b>

### ***Conclusion partielle***

L'occupation économique des enfants dans la population des ménages productrices de cacao est une véritable source d'inquiétude, et plus grave encore dans l'activité agricole liée au cacao. Cette inquiétude l'est davantage encore lorsque l'on constate que la grande majorité des enfants travailleurs ont moins de 14 ans. Par ailleurs, l'occupation économique des enfants augmente avec l'âge.

Un plus grand nombre de garçons sont relativement plus impliqués dans les activités économiques que les filles. Mais suivant le sexe, la proportion des filles astreintes à une activité économique est plus grande comparée à celle des garçons.

Le travail des enfants affecte réellement leur scolarité. Le taux de scolarité des enfants non économiquement occupés est plus élevé que pour ceux qui sont occupés économiquement, et plus encore pour les filles et les enfants plus âgés.

### 5.1. Incidence et caractéristiques du travail des enfants à abolir

#### 5.1.1. Incidence du travail des enfants

Comme il fallait s’y attendre, la quasi-totalité des enfants travailleurs des localités de l’étude de base effectuent un travail à abolir (99,9 pour cent). Au regard des résultats du tableau 5.1, l’activité économique dans le secteur agricole, et particulièrement la culture du cacao reste la plus préoccupante, en terme de travail des enfants à abolir. De fait, sur les 3 317 enfants travailleurs, 3 314 sont astreints à un travail à abolir dans l’agriculture de cacao. Par ailleurs, 72,3 pour cent des enfants économiquement occupés, sont dans un travail à abolir lié aux activités de la culture du cacao.

L’agriculture cacaoyère mérite une attention toute particulière des autorités en ce qui concerne le travail des enfants. En effet, sur les 2 400 enfants travailleurs dans la culture du cacao, 2 399 sont astreints à un travail à abolir, soit quasiment tous les enfants. C’est un résultat fort qui suggère que toutes les tâches liées à la production du cacao doivent être interdites aux enfants.

**Tableau 5.1: Incidence du travail à abolir des enfants**

	Total 5-17 ans		Enfants travailleurs		Travail à abolir		Travail à abolir dans le cacao	
	N (a)		N (b)	% ('c)	N (d)	% ('e)	N (f)	% (g)
<b>Sexe</b>								
Garçon	2 544		1 824	71,7	1 823	99,9	1 377	75,5
Féminin	2 042		1 493	73,1	1 491	99,9	1 022	68,5
<b>Age</b>								
5-13	3 581		2 527	70,6	2 527	100,0	1 798	71,2
14-17	1 005		790	78,6	787	99,6	601	76,1
<b>Total</b>	<b>4 586</b>		<b>3 317</b>	<b>72,3</b>	<b>3 314</b>	<b>99,9</b>	<b>2 399</b>	<b>72,3</b>

NB: c = b/100xa; e = d/ 100xb; g = f/100xc.

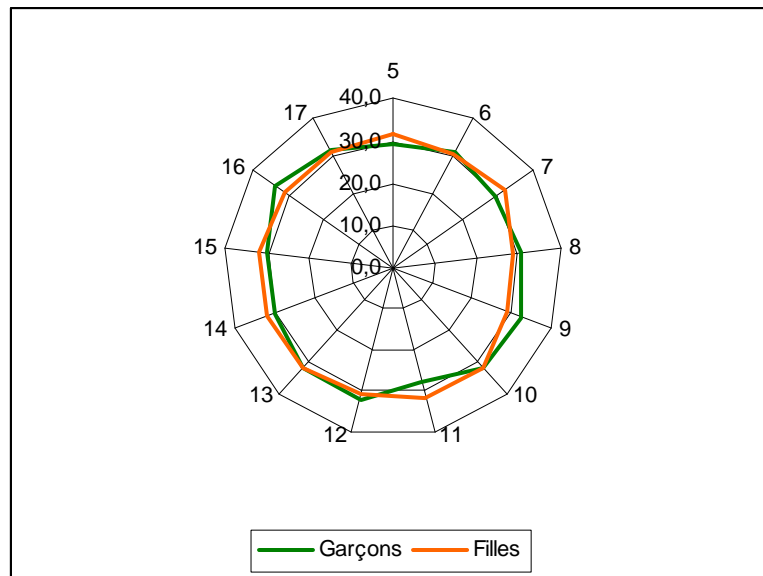
Ce travail à proscrire touche particulièrement les garçons et les enfants les plus âgés (entre 14 et 17 ans). De fait, le travail à abolir dans le cacao touche 75,5 pour cent des garçons travailleurs et 68,5 pour cent des filles. Suivant l’âge, les pourcentages donnent 76,1 pour cent pour ceux âgés de 14 à 17 ans et 71,2 pour cent pour les plus jeunes (entre 5 et 13 ans).

#### 5.1.2. Caractéristiques du travail des enfants

Le travail à abolir des enfants est fortement conditionné par leur âge. En Côte d’Ivoire, pour lutter contre le travail précoce des enfants, la loi interdit tout travail avant l’âge de 14 ans. Sur les 3 314 enfants astreints à un travail à abolir 2 527 ont entre 5 et 13 ans, soit 82,2 pour cent (tableau 5.1).

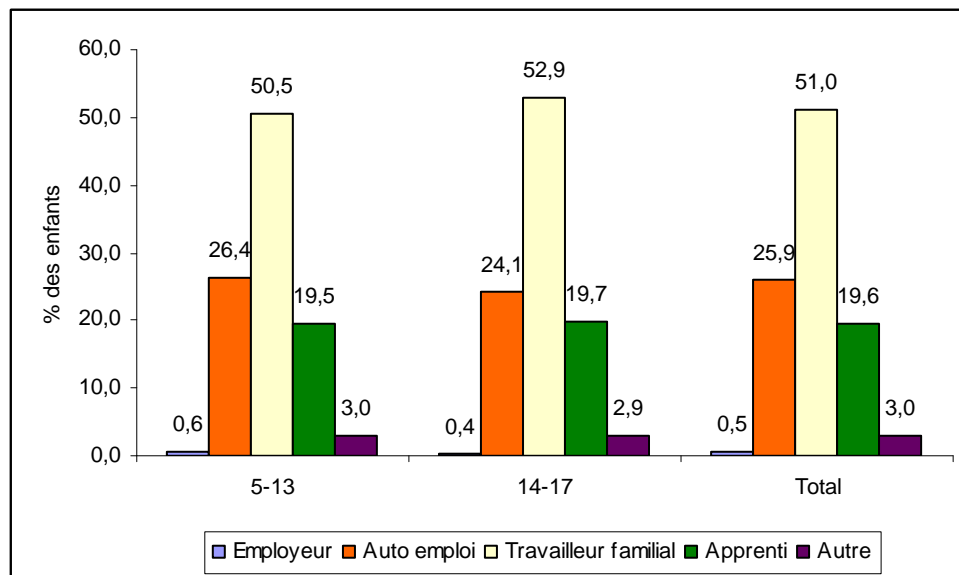
Selon le graphique 5.1, la durée hebdomadaire du travail à abolir des enfants ne diffère pas de la durée hebdomadaire de l’activité économique des enfants. Les enfants sont astreints au travail à abolir en moyenne 30 heures par semaine et entre garçons et filles aucune différence n’est observée.

**Graphique 5.1: Durée hebdomadaire du travail à abolir selon le sexe**



Une autre caractéristique du travail des enfants est saisie par le statut d'occupation économique. A l'évidence, les enfants sont employés comme des aides familiaux (51 pour cent). Quel que soit le groupe d'âge, cette caractéristique demeure: 50,5 dans le groupe des 5 à 13 ans et 52,9 pour cent des plus âgés (entre 14 et 17 ans) sont utilisés en tant qu'aides familiaux. Toutefois, le fait que 26 pour cent des enfants travaillent pour eux-mêmes (auto emploi) suscite des interrogations.

**Graphique 5.2: Statut d'activité économique du travail à abolir des enfants selon l'âge**



Afin de cerner la réalité du travail des enfants, un certain nombre de questions émanant de l'arrêté portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans, leur ont été proposées en leur demandant si oui, ou non ils avaient manipulé des produits ou objet (produits chimiques, machettes, machines, etc.), travaillé dans un environnement (boue, fumée, forte température ou humidité, port de

charge lourde, etc.), exécutés des tâches (abattage des arbres, brûlage des champs, pulvérisation de produits chimiques, nettoyage de champs, etc.).

Le résultat est sans équivoque, et traduit encore une fois l'inquiétude que l'on peut éprouver pour ces enfants utilisés en majorité dans l'agriculture. Que ce soit pour la manipulation d'objet dangereux, le travail dans un environnement à risque ou même des tâches dangereuses exécutées, à 99 pour cent, les enfants ont été concernés (tableau 5.2).

**Tableau 5.2: Nature du travail à abolir des enfants**

Age	Manipulation d'objet dangereux		Environnement de travail dangereux		Tâches exécutées dangereuses	
	N	%	N	%	N	%
5-13	2237	99,4	1762	99,6	2017	99,4
14-17	740	99,6	584	99,8	658	99,5
Total	2977	99,4	2346	99,7	2675	99,4

Si pour les enfants âgés de 14 à 17 ans le travail à abolir tient de la nature des tâches exécutées, de l'environnement de travail ou de la manipulation des objets, pour les plus jeunes, en plus de leur âge qui constitue en soi une violation de leur droit, ceux-ci sont astreints à des tâches dangereuses, compromettant ainsi, leur santé et leur sécurité.

## 5.2. Incidence du travail dangereux des enfants

### 5.2.1. Incidence du travail dangereux des enfants

Incontestablement, le travail des enfants dans les localités de l'étude reste nocif. Les résultats du tableau 5.3 relatif à l'incidence du travail dangereux des enfants dans les localités reflètent bien la dangerosité des activités effectuées par les enfants. De fait, 98,5 pour cent du travail à abolir est effectivement dangereux. La situation reste aussi dramatique lorsque l'on met en rapport le travail dangereux des enfants et l'occupation économique des enfants: 98,4 pour cent des enfants travailleurs sont dans un travail dangereux.

Le problème est d'autant plus grave que quel que soit le sexe ou même l'âge, aucun enfant n'est épargné.

**Tableau 5.3: Incidence du travail dangereux des enfants**

	Total 5-17 ans	Enfants travailleurs	Travail à abolir	Travail dangereux			Travail dangereux dans le cacao		
				N (d)	% (e)	% (f)	N (g)	% (h)	% (i)
Sexe	N (a)	N (b)	N (c)						
Masculin	2 544	1 824	1 823	1 800	98,7	98,7	1372	76,2	75,2
Féminin	2 042	1 493	1 491	1 465	98,1	98,3	1020	69,6	68,3
Age									
05-13	3 581	2 527	2 527	2 486	98,4	98,4	1791	72,0	70,9
14-17	1 005	790	787	779	98,6	99,0	601	77,2	76,1
Total	4 586	3 317	3 314	3 265	98,4	98,5	2392	73,3	72,1

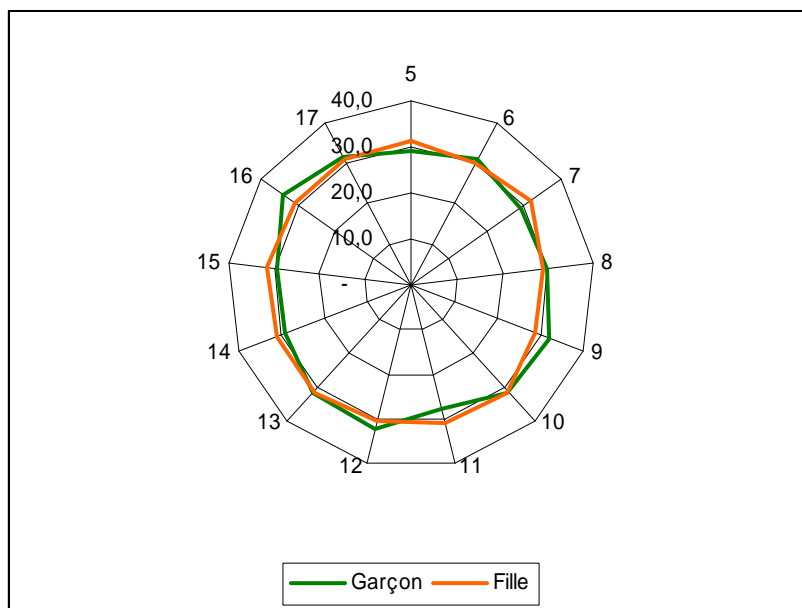
NB: e = d/100xb; f = d/100xc; h = g/100xd; i = g/100xb.

Dans l'agriculture du cacao, le travail des enfants est une réelle source de préoccupation. En effet 73,3 pour cent du travail dangereux des enfants dans les localités de l'étude est lié à la production du cacao. Par ailleurs, l'incidence du travail dangereux des enfants dans le cacao sur les enfants travailleurs dans cette culture renforce l'analyse précédente. Sur les 2 400 enfants travaillant dans le secteur du cacao, 2 392 sont dans un travail dangereux, soit 99,6 pour cent.

### 5.2.2. Caractéristiques du travail dangereux des enfants

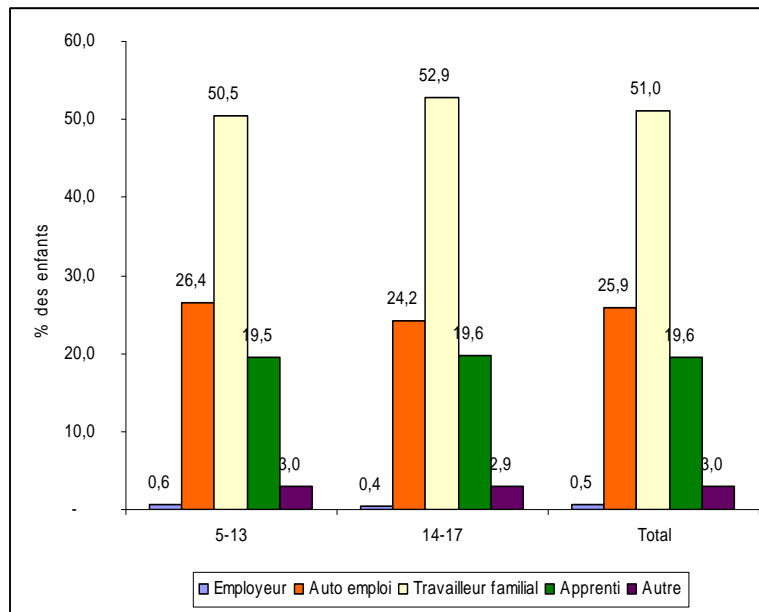
Le travail dangereux des enfants tient principalement, de la manipulation d'objet ou de produit, de l'environnement de travail, ou de la nature des tâches exécutées par les enfants. Une liste d'items a été retenue, pour chacun des éléments cités. Pour chacun des éléments, les items ont été agrégés pour savoir si l'enfant a connu une situation de risque. A plus de 99 pour cent les enfants ont été mis dans une situation de dangerosité, soit par la manipulation d'objets, soit confrontés à l'environnement de travail, soit par l'exécution de tâches.

**Graphique 5.3: Durée hebdomadaire du travail dangereux selon le sexe**



Globalement, les caractéristiques du travail dangereux se confondent à celles du travail à abolir. Les heures de travail effectuées par les enfants tournent autour de 30 heures en moyenne. Suivant le statut d'activité économique, en majorité, les enfants sont utilisés comme des travailleurs familiaux (51 pour cent), puis comme des travailleurs indépendants (25,9 pour cent). Les heures de travail effectuées par les enfants ne constituent pas en soi une source de dangerosité.

**Graphique 5.4: Statut d'activité économique du travail dangereux des enfants selon l'âge**



### ***Conclusion partielle***

Ce chapitre de l'étude révèle que l'exercice de l'activité économique est très préjudiciable pour les enfants. En majorité, lorsque les enfants travaillent, ce travail est à abolir, ces derniers étant principalement impliqués dans des activités agricoles liées à la production de cacao.

La caractéristique majeure du travail des enfants à abolir est leur âge. Pour ces nombreux enfants travailleurs, leur âge est en dessous de 14 ans.

En plus du fait que les enfants soient jeunes, ceux-ci, dans le cadre des activités, sont astreints à manipuler, ou encore à exécuter des tâches dangereuses. L'incidence du travail dangereux des enfants sur l'activité économique, tout comme sur le travail à abolir apporte encore plus de lumière à la détresse des enfants.





## Chapitre 6: Les facteurs explicatifs du travail des enfants

Le présent chapitre tente de cerner les fondements du travail des enfants dans les communautés du cacao. Partant du principe que le travail des enfants prolifère davantage en l'absence de l'école, il examine, tout d'abord, les infrastructures scolaires, la capacité de rétention du système éducatif dans les communautés du cacao, ainsi que leurs performances scolaires, pour cerner leur impact sur le phénomène. Ensuite, une seconde section recherche les déterminants du travail des enfants à travers la perception du travail des enfants dans les communautés du cacao, de même qu'en explorant les facteurs inhérents à la structure et à la composition des ménages, sans oublier les caractéristiques propres aux enfants.

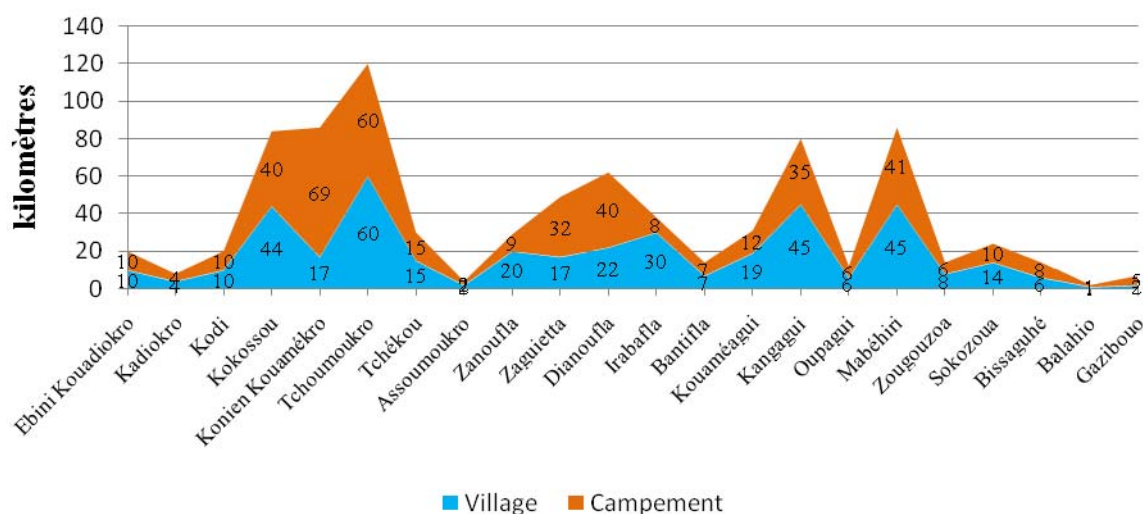
### *Faibles infrastructures éducatives et pauvres performances scolaires*

La production de cacao dans les localités des projets CCP et PPP est majoritairement le fait des communautés baoulé et burkinabé. Si les baoulés accompagnent les populations autochtones Agni à Ouéllé dans le N'Zi Comoé ou Gouro à Bonon dans la Marahoué, dans le Haut-Sassandra, ce sont les ressortissants burkinabés qui prennent le relais aux côtés des Bété d'Issia. En revanche, ces deux communautés assurent l'essentiel de la production dans le Bas-Sassandra et précisément à Soubré.

Leur activité se déroule dans des villages et/ou campements se situant dans des contrées reculées, difficiles d'accès une bonne partie de l'année, et pour lesquelles la première route bitumée est parfois à une soixantaine de kilomètres (Graphique 6.1).

De ce fait, l'école, principalement domiciliée dans les centres urbains, supposée accueillir les enfants est parfois très éloignée, consacrant le travail comme principal mode de socialisation des enfants.

**Graphique 6.1: Distance moyenne séparant les communautés du cacao de la première route bitumée (en km)**



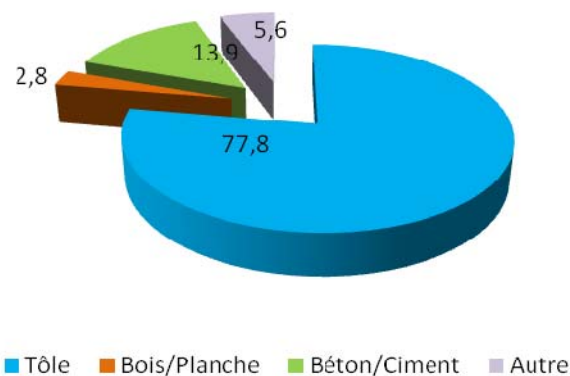
Source: Enquête de base.

## 6.1. De faibles infrastructures scolaires

Le recensement des infrastructures éducatives dans les communautés du cacao indique que ces populations ne disposent que d'infrastructures primaires de base. En effet, en 2011-2012, l'on y dénombre trente-trois (33) écoles encadrant 8133 enfants inscrits au cycle primaire: 4 700 garçons pour 3 433 filles.

Bien qu'un quart de ces établissements soient de construction récente, les écoles recensées ont en moyenne 21 ans d'existence; certaines écoles ayant même parfois ouvert depuis près demi-siècle (Bissaguhé) ou même plus (Bantifla). Toutefois, la structure de ces écoles reste relativement bonne, dans la mesure où 41,7 pour cent des classes sont en bon état et, dans les établissements observés, 91,7 pour cent ont une toiture en tôle (77,8 pour cent) ou en béton (13,9 pour cent).

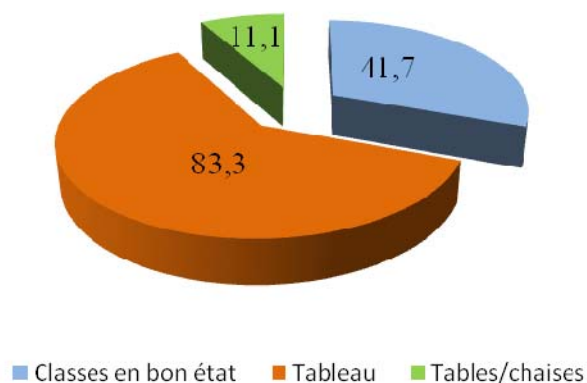
**Graphique 6.2: Nature de la toiture des écoles des communautés du cacao**



Source: Enquête de base.

Au niveau des équipements, si 83,3 pour cent des écoles disposent d'un tableau à craie, ce sont à peine 11,1 pour cent d'entre elles qui sont suffisamment pourvues en chaises.

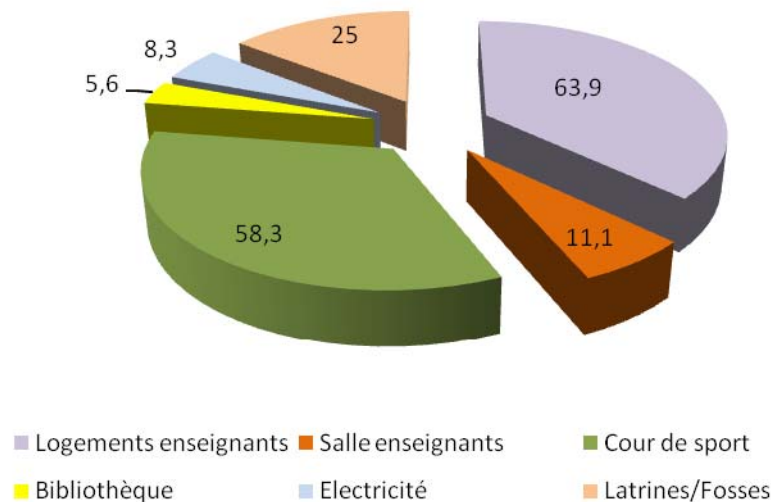
**Graphique 6.3: Conditions de travail (%) dans les écoles des communautés cibles des projets CCP et PPP**



Source: Enquête de base.

En outre, 94,4 pour cent de ces écoles ne disposent pas de bibliothèque. Le corps enseignant n'est pas non plus épargné par ce manque: un quart des Directeurs d'école n'avaient pas de bureau en 2011-2012, tandis que 88,9 pour cent des établissements n'offraient pas de salles pour les enseignants.

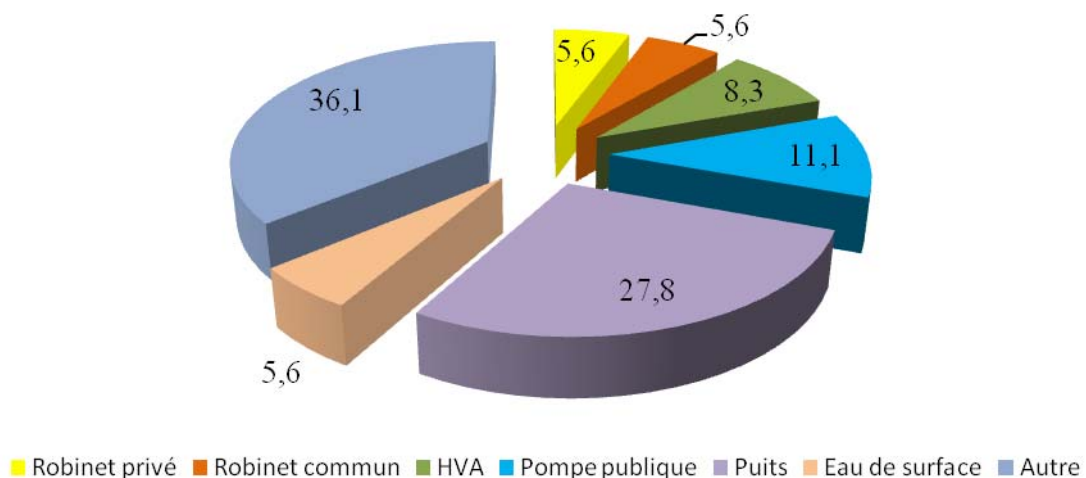
**Graphique 6.4: Commodités dans les écoles des communautés du cacao (%)**



Source: Enquête de base.

Ces insuffisances s'étendent aux conditions de travail. De fait, 91,7 pour cent des écoles dans les communautés de cacao ne sont pas éclairées. Et, en dépit des efforts constatés, 69,5 pour cent d'entre elles n'ont pas d'adduction d'eau potable: 27,8 pour cent des écoles ont recours à l'eau de puits, 5,6 pour cent à l'eau de surface pour 36,1 pour cent qui s'alimentent à partir d'autres sources que les robinets privés, publics ou les HVA. Pis, il est même à craindre des risques sanitaires, vu que seules 25 pour cent des écoles disposent de latrines/fosses pour 75 pour cent qui n'ont pas de WC.

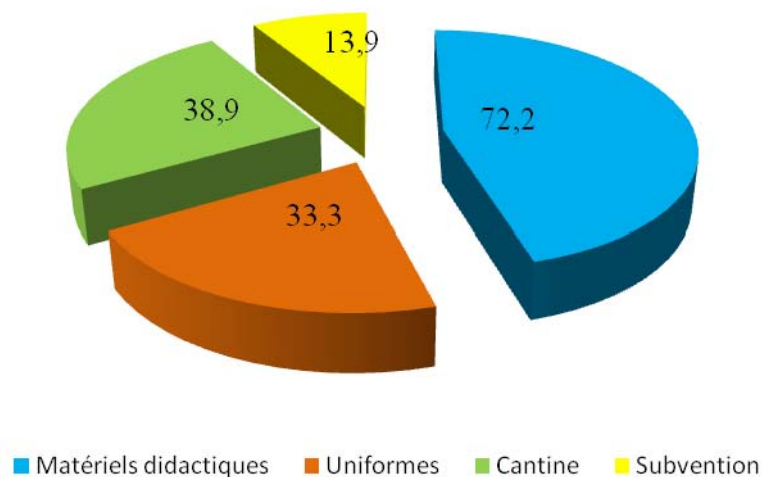
**Graphique 6.5: Principales sources d'approvisionnement en eau dans les écoles des communautés de cacao (%)**



Source: Enquête de base.

Cette situation pourrait constituer un faisceau de facteurs renforçant la déscolarisation des enfants dans ces communautés; et ce, d'autant plus que seules 38,9 pour cent des écoles gèrent un programme de cantine scolaire et qu'à peine 13,9 pour cent d'entre elles accordent une subvention aux élèves. Ceci est de nature à contrebalancer le fait que 72,2 pour cent des écoles recensées ont offert au cours de l'année scolaire 2011-2012 gratuitement du matériel d'apprentissage à des élèves, qui, au demeurant, ne disposent d'une cour de sport pour leur épanouissement physique et mental que dans une école sur deux.

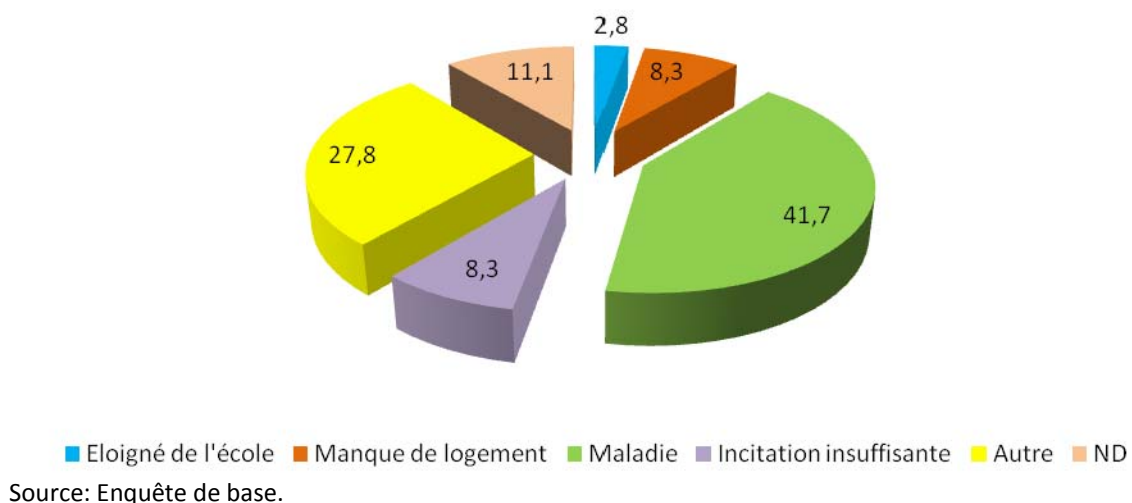
**Graphique 6.6: Appui (%) aux élèves des communautés du cacao en 2011-2012**



Source: Enquête de base.

En particulier, elle expliquerait en partie les absences des enseignants dans les communautés du cacao. En effet, l'absentéisme de ces derniers est davantage lié à la maladie (41,7 pour cent) qu'au manque d'incitation (8,3 pour cent) ou à l'éloignement de l'école (2,8 pour cent).

**Graphique 6.7: Principaux motifs d'absentéisme des enseignants dans les communautés du cacao**



Source: Enquête de base.

## 6.2. Le manque de performance scolaire, un ancrage du travail des enfants

### 6.2.1. Des performances scolaires médiocres

Selon le RESEN, en 2000-2007, ce sont 22 pour cent des enfants du cycle primaire qui sont en situation de redoublement, dans un contexte où 24 pour cent des inscrits à ce cycle abandonnent avant d'achever le primaire.

Les performances scolaires dans les communautés du cacao sont largement en-deçà. En effet, ce sont un quart des élèves qui ont redoublé leur classe au cours de l'année scolaire 2011-2012. Sur la même période, les données révèlent que 8,1 pour cent des élèves inscrits ont abandonné l'école; et, sur cette base, l'on pourrait projeter un taux d'abandon proche de 50 pour cent pour une cohorte sur un cycle primaire. Ainsi, globalement, ce sont un tiers des enfants inscrits qui sont en situation d'échec scolaire<sup>5</sup>.

**Tableau 6.1: Effectifs et performances scolaires dans les communautés de cacao**

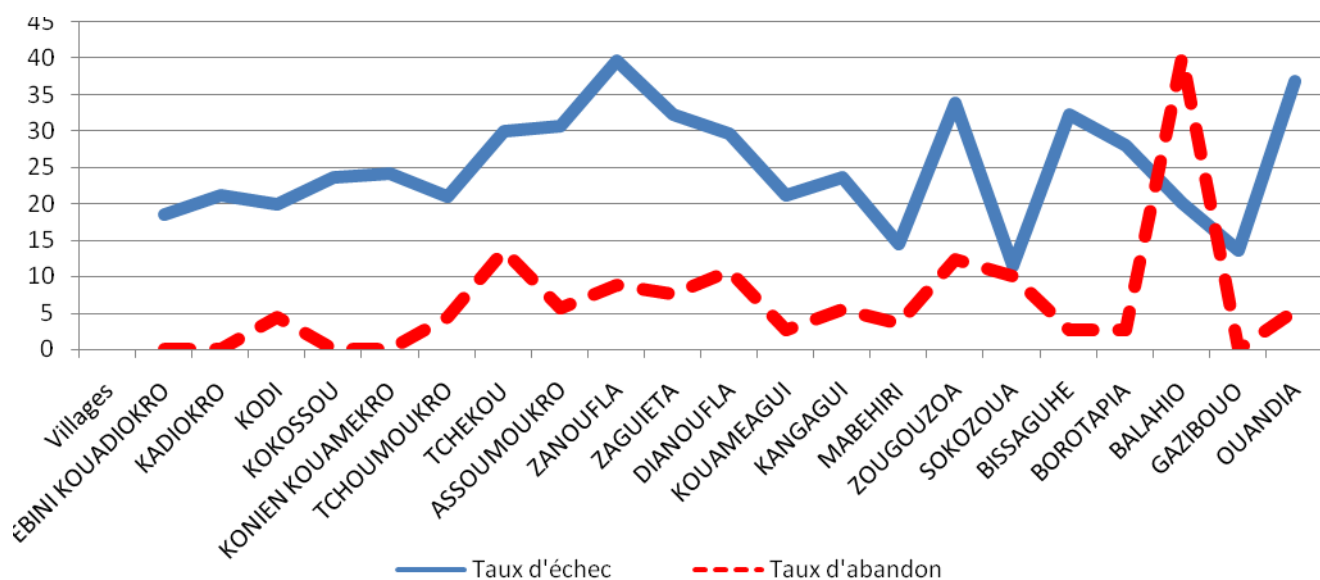
Villages	N. d'écoles	Effectifs inscrits			Réussite			Echec			Abandon		
		M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total
Ebini Kouadiokro	1	72	74	146	57	62	119	15	12	27	0	0	0
Kadiokro	1	54	45	99	45	33	78	9	12	21	0	0	0
Kodi	2	220	232	452	170	172	342	45	45	90	5	15	20
Ouelle	4	346	351	697	272	267	539	69	69	138	5	15	20
Kokossou	1	106	78	173	88	55	143	18	23	41	0	0	0
Konien Kouamekro	1	130	102	232	101	75	176	29	27	56	0	0	0
Tchoumoukro	1	86	53	138	69	35	104	11	18	29	6	0	6
Ettrokro	3	322	233	543	258	165	423	58	68	126	6	0	6
Tchekou	1	206	154	360	108	95	203	64	44	108	34	15	49
Assoumoukro	3	653	365	982	434	226	660	187	115	302	32	24	56
M'batto	4	859	519	1342	542	321	863	251	159	410	66	39	105
Zanoufla	3	397	353	750	218	168	386	141	157	298	38	28	66
Zaguieta	1	205	127	332	127	73	200	68	39	107	10	15	25
Dianoufla	2	326	234	560	192	142	334	105	61	166	29	31	60
Bonon	6	928	714	1642	537	383	920	314	257	571	77	74	151
Kouameagui	1	72	74	146	53	58	111	15	16	31	4	0	4
Kangagui	1	156	120	276	106	90	196	40	25	65	10	5	15
Meagui	2	228	194	422	159	148	307	55	41	96	14	5	19
Mabehiri	2	349	190	539	287	155	442	54	24	78	8	11	19
Zougouzoa	2	300	177	477	164	92	256	99	63	162	37	22	59
Sokozoua	2	95	45	140	72	38	110	12	4	16	11	3	14
Gd Zattri	6	744	412	1156	523	285	808	165	91	256	56	36	92
Bissaguhe	1	190	120	310	128	74	202	55	45	100	7	1	8
Boguedia	1	190	120	310	128	74	202	55	45	100	7	1	8
Borotapia	1	176	163	339	125	110	235	42	53	95	9	0	9
Balahio	2	327	271	598	135	102	237	70	50	120	122	119	241
Gazibouo	3	477	369	832	407	326	733	70	43	113	0	0	0
Ouandia	1	103	87	190	59	51	110	38	32	70	6	4	10
Issia	7	1083	890	1973	726	589	1315	220	178	398	137	123	260
<b>Ensemble</b>	<b>33</b>	<b>4700</b>	<b>3433</b>	<b>8133</b>	<b>3145</b>	<b>2232</b>	<b>5377</b>	<b>1187</b>	<b>908</b>	<b>2095</b>	<b>368</b>	<b>293</b>	<b>661</b>

Source: Enquête de base.

<sup>5</sup> L'échec scolaire renvoie cumulativement aux situations de redoublement et d'abandon.

L'examen de la question au niveau des différentes communautés du projet met en relief des disparités locales, certaines zones de production de cacao étant davantage sujettes à des performances scolaires beaucoup plus dramatiques. A ce propos, on distingue globalement trois groupes de sous-préfectures en fonction du niveau d'échec scolaire: (i) Ouellé, Ettrokro et Méagui, où environ un quart des enfants inscrits sont concernés; (ii) Grand Zattri, Boguédia, Issia et M'Batto qui enregistrent environ un tiers d'échec scolaire; et, (iii) Bonon avec près de 50 pour cent d'échec scolaire. Lorsqu'on y regarde de plus près, on s'aperçoit que les situations d'échec scolaire transcendent le clivage observé entre les sous-préfectures pour caractériser des spécificités propres à certaines communautés. Ainsi, Balahio (60,4 pour cent), Zanoufla (48,5 pour cent), Zougouzoa (46,3 pour cent), Ouandia (42,1 pour cent), Dianoufla (40,4 pour cent) ou Zaguieta (39,8 pour cent) constituent les communautés où les enfants sont les plus exposés à l'échec scolaire, sans nul doute en raison de leur implication dans les activités de production du cacao (Graphique). Si cette situation se traduit de façon générale par des taux de redoublement importants, il importe de souligner la particularité de Borotapia, dans la sous-préfecture d'Issia où l'échec scolaire se justifie par 40,3 pour cent d'abandons.

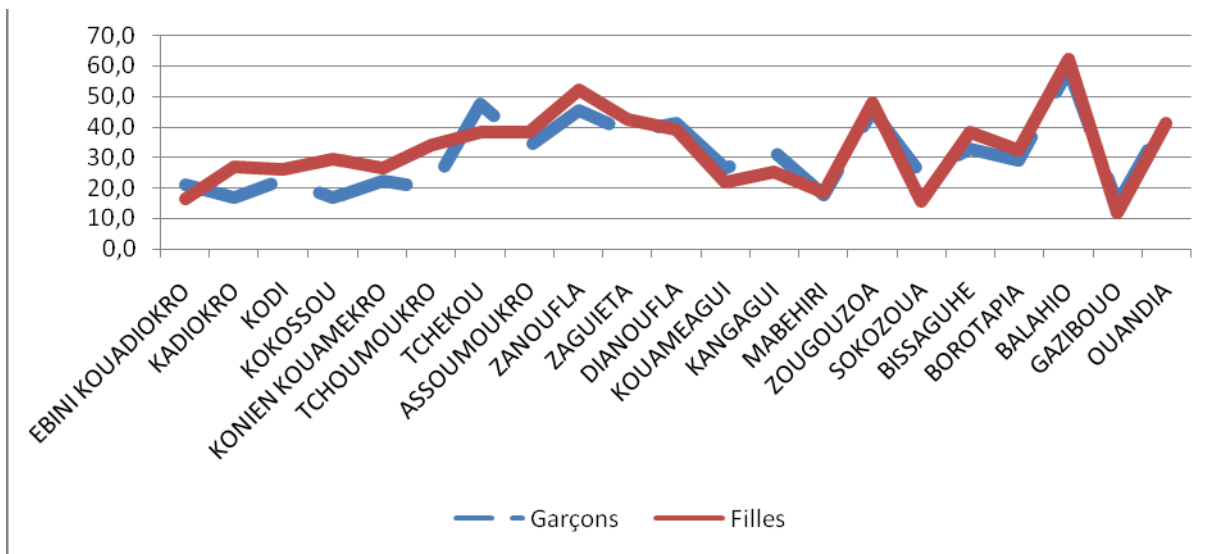
**Graphique 6.8: Taux d'échec et d'abandon scolaire (2011-2012) dans les communautés de cacao**



Source: Enquête de base.

Une attention à l'identité sexuelle des enfants montre que cette situation est davantage préjudiciable aux filles (35 pour cent) relativement aux garçons (33,1 pour cent). En effet, à l'exception d'Ebini-Kouadiokro, Kouaméagui, Sokozoua et Gazibouo, les filles sont, au regard de l'échec scolaire, généralement plus exposées que les garçons. Cette situation se traduisant également par plus d'abandons comparativement à la situation de leurs homologues de sexe masculin (Graphique 6.9).

**Graphique 6.9: Echec scolaire selon le sexe et la localité dans les communautés de cacao**

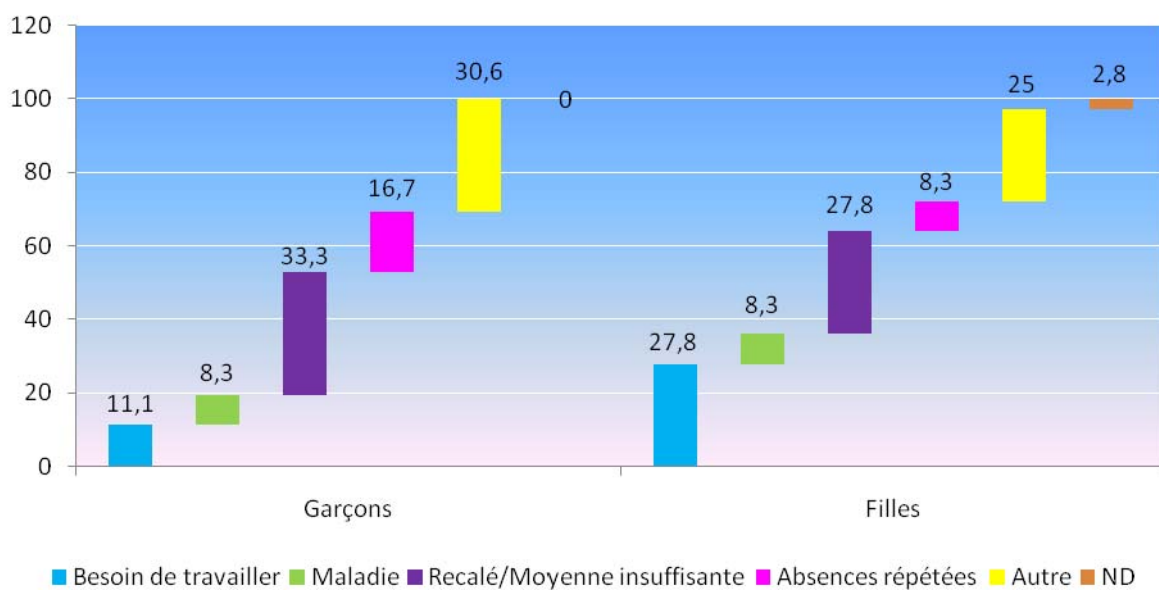


Source: Enquête de base.

### 6.3. Faibles performances scolaires et travail des enfants

Dans les communautés du cacao, l'insuffisance de résultats scolaires (33,3 pour cent), les absences répétées (16,7 pour cent) et les obligations de travail (11,1 pour cent) sont les principaux motifs de redoublement chez les garçons. Ces facteurs sont les mêmes chez les filles pour qui le besoin de travailler (27,8 pour cent) et l'insuffisance de résultats (27,8 pour cent) devancent de loin l'effet des absences répétées (8,3 pour cent); la maladie (8,3 pour cent) ayant le même effet tant sur le redoublement des filles que sur celui des garçons.

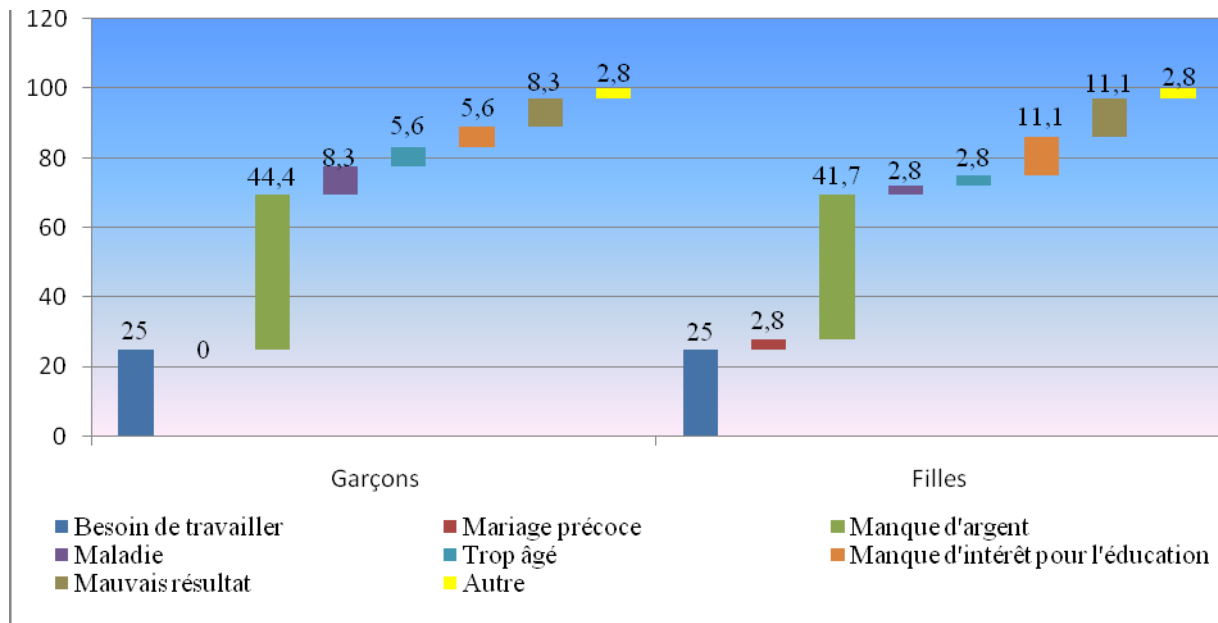
**Graphique 6.10: Principales causes de redoublement dans les communautés du cacao selon le sexe**



Source: Enquête de base.

Selon les résultats de l'Enquête de Base, tant pour les filles que pour les garçons, trois principaux facteurs seraient à la base de la déscolarisation des enfants dans les communautés du cacao. En effet, ce sont quatre filles ou garçons sur dix qui quittent prématurément l'école faute de moyens pour un quart d'entre eux qui éprouvent le besoin de travailler, tandis que 11,1 pour cent des filles et 8,3 pour cent des garçons déscolarisés le sont pour mauvais résultats. A ces facteurs, s'ajoutent respectivement au même titre que l'échec scolaire, la maladie pour les garçons et le manque d'intérêt des filles pour l'école.

**Graphique 6.11: Principales causes de déscolarisation dans les communautés du cacao selon le sexe**

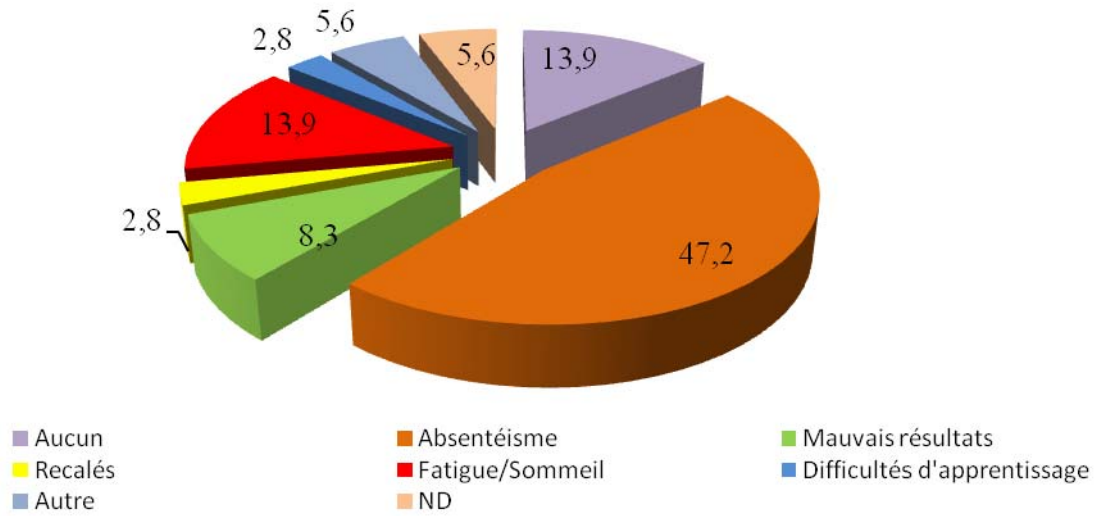


Source: Enquête de base.

En effet, l'absentéisme (47,2 pour cent), sans nul doute pour aider les parents dans leurs différentes activités, constitue le principal facteur à la base de la mauvaise performance des élèves des communautés du cacao. Les absences répétées se traduisent par une certaine fatigue chez les élèves (13,9 pour cent) et une incapacité à être au niveau des performances requises (8,3 pour cent).



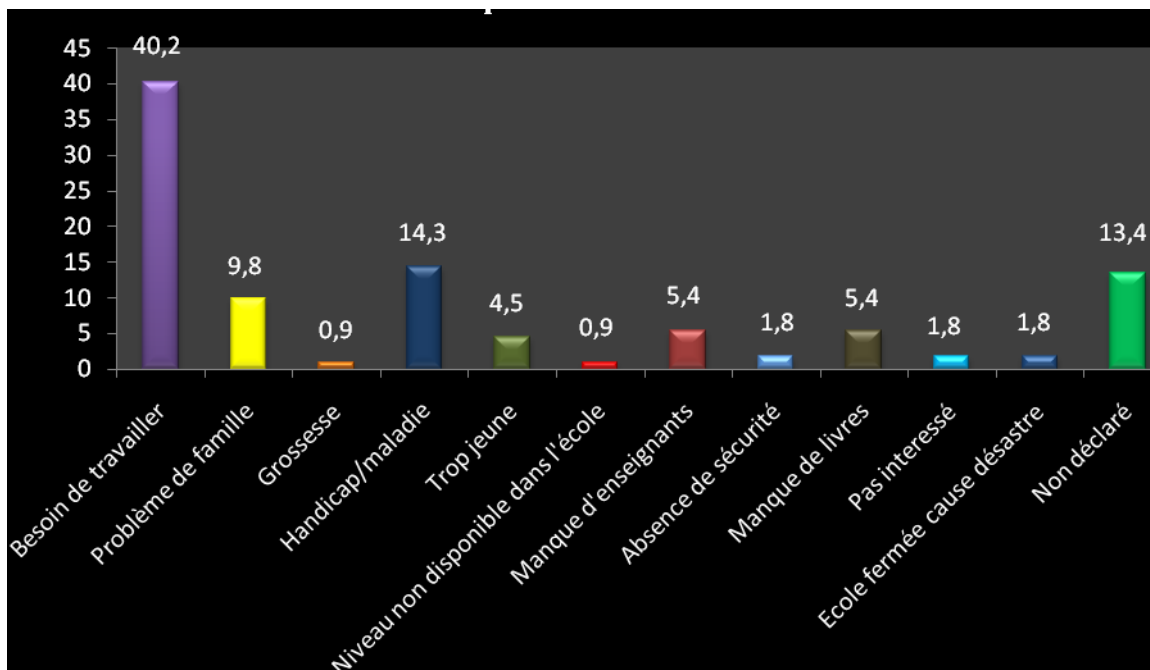
**Graphique 6.12: Principaux effets supposés du travail sur les performances scolaires des enfants dans les communautés du cacao (%)**



Source: Enquête de base.

Ces chiffres sont corroborés par les enfants eux-mêmes, puisque 40,2 pour cent d'entre eux reconnaissent s'absenter de l'école « pour travailler » quand 9,8 pour cent d'entre eux y sont obligés pour des « *problèmes de famille* ».

**Graphique 6.13: Motifs de non fréquentation scolaire des enfants – Opinion des enfants**

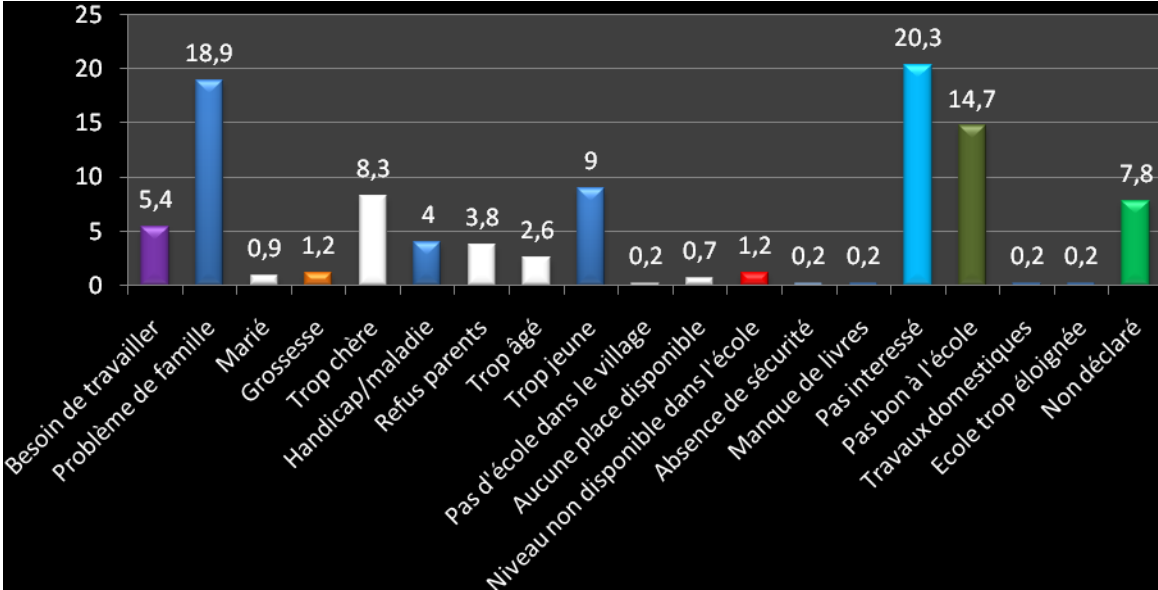


Source: Enquête de base.

Ces « *problèmes de famille* » (18,9 pour cent) constituent, de l'avis des enfants eux-mêmes, le principal facteur de la non-scolarisation des enfants des communautés du cacao après le désintérêt qu'ils manifestent pour l'école (20,3 pour cent). En outre, les enfants

associent secondairement leur déscolarisation à l'échec scolaire (14,7 pour cent) ou au coût de l'école (8,3 pour cent).

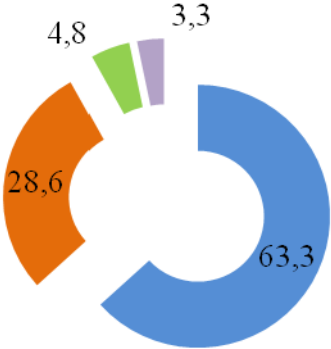
**Graphique 6.14: Motifs de non-scolarisation des enfants – Opinion des enfants**



Source: Enquête de base.

Paradoxalement, le « *besoin de travailler* » n'expliquerait, selon eux, que 5,4 pour cent de leur non-scolarisation, alors que l'éloignement de l'école n'y contribuerait qu'à 0,2 pour cent. Ceci paraît, en effet, cohérent, dans la mesure où seuls 8,1 pour cent d'entre eux marchent entre une demi-heure et une heure pour rejoindre l'école, comme le souligne le graphique 6.15 suivant.

**Graphique 6.15: Distance-temps pour rejoindre l'école dans les communautés du cacao**



■ < 15 minutes   ■ 15-30 minutes   ■ 31-45 minutes   ■ 46-60 minutes

Source: Enquête de base.

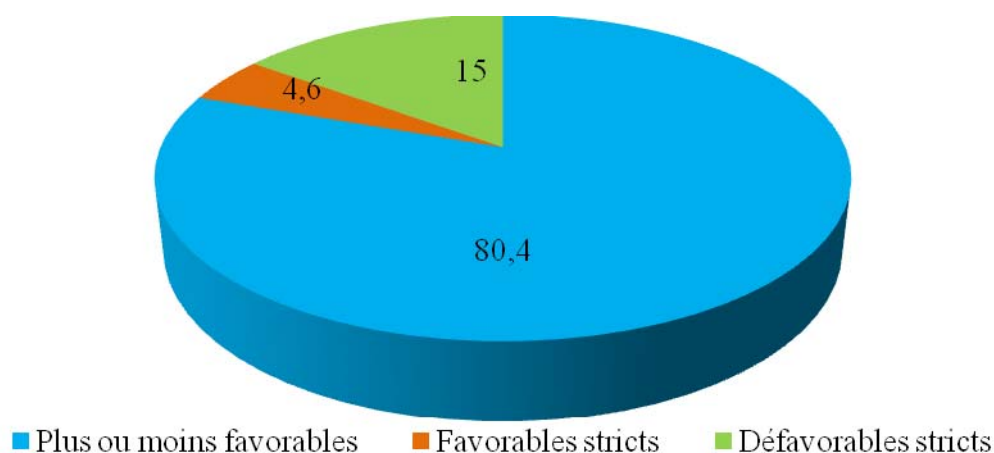
Au total, les faibles performances éducatives dans les communautés du cacao en termes d'infrastructures, de résultats scolaires et de capacité de rétention du système sont de nature à engendrer ou à exacerber le travail des enfants, en particulier dans des communautés où, traditionnellement, la socialisation par le travail constitue la norme.

## 6.4. Les déterminants du travail des enfants

### 6.4.1. Le travail des enfants dans les communautés du cacao

Les communautés du cacao sont partagées entre deux positions extrêmes en ce qui concerne le travail des enfants: alors que 15 pour cent de la population ne trouve aucune excuse au travail des enfants<sup>6</sup>, 4,5 pour cent persiste à y voir la voie unique de socialisation des enfants<sup>7</sup>. Entre les deux conceptions, l'on compte 80,4 pour cent de la population qui, selon les circonstances, est plus ou moins favorable au travail des enfants.

**Graphique 6.16: Perception du travail des enfants dans les communautés cibles des projets CCP et PPP**



Source: Enquête de base.

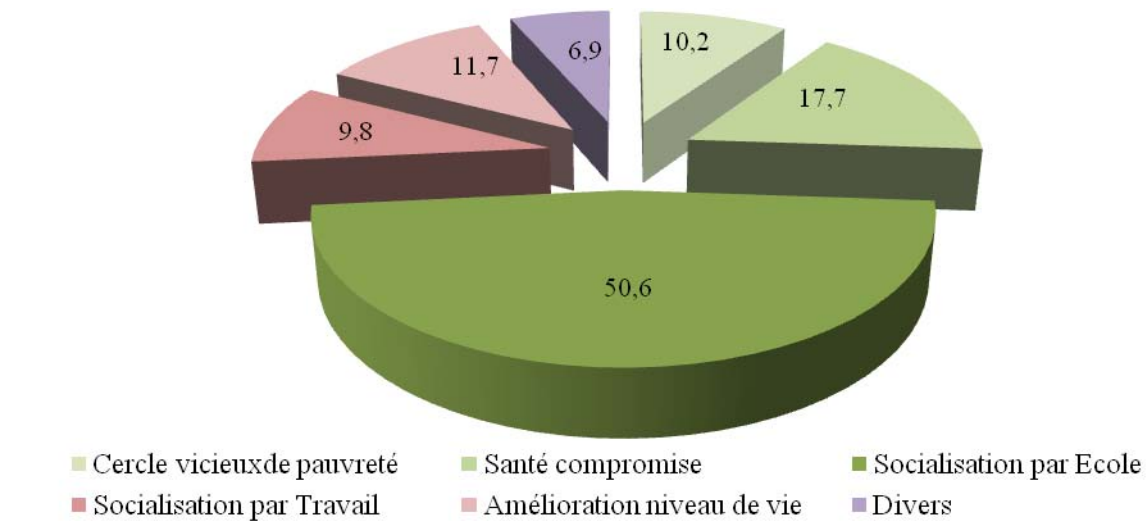
Lorsque l'on examine de plus près ce groupe, le clivage quant au recours ou non à la main d'œuvre infantile n'en est que plus renforcé. En effet, ce sont 50,6 pour cent des populations n'ayant pas une position tranchée qui préconisent une socialisation et une meilleure insertion par l'école; dans ce cas, ils estiment que l'éducation est un moyen important pour la réussite personnelle dans la vie et que la place d'un enfant est, par conséquent, à l'école. Bien que réservés, d'autres mettent l'accent sur les dangers du travail des enfants. Ainsi, ce sont 17,7 pour cent d'entre eux qui croient fermement que le travail des enfants compromet la santé physique et psychique de ces derniers. Pis, 10,2 pour cent d'entre eux estiment que le travail des enfants entretient le cercle vicieux de la pauvreté, dans la mesure où « *le travail des enfants contribue à maintenir les gens dans la pauvreté* », les enfants travailleurs « *sacrifiant leur opportunité d'apprentissage et leur avenir* ».

A contrario, dans ce groupe, ce sont 9,8 pour cent qui estiment que la socialisation des enfants doit se faire par le travail, car selon eux, « *l'école est tout à fait inutile* », « *le travail est formateur et responsabilise davantage les enfants* ». Avec eux, l'on dénombre 11,7 pour cent de la population qui argue du fait que le travail des enfants trouve sa source dans la pauvreté pour soutenir le phénomène; pour eux, c'est un mal nécessaire si l'on veut pouvoir scolariser un certain nombre des enfants et briser le cercle vicieux de la pauvreté.

<sup>6</sup> Dans tous les cas de figure, cette population est défavorable au travail des enfants.

<sup>7</sup> Dans tous les cas de figure, cette population est favorable au travail des enfants.

**Graphique 6.17: Perception des ménages plus ou moins favorables au travail des enfants dans les communautés cibles des projets CCP et PPP**

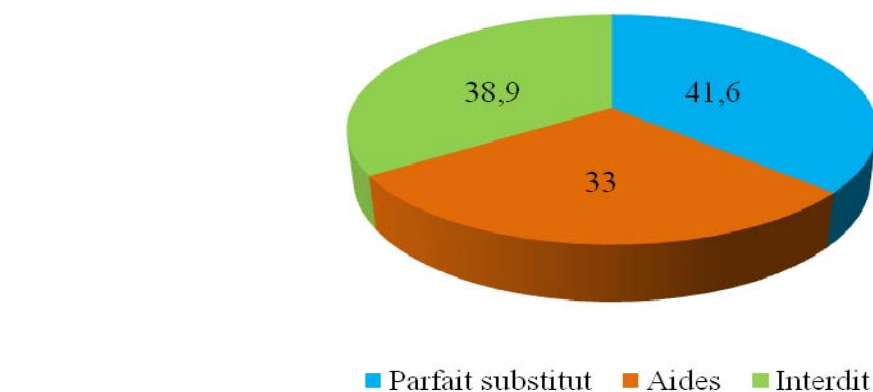


Source: Enquête de base.

Trois attitudes découlent, dès lors, de ces différentes perceptions du travail des enfants. Premièrement, 41,6 pour cent des populations des communautés du cacao trouvent que les enfants sont parfaitement substituables aux adultes et que leur travail se justifie tout à fait. Deuxièmement, pour 33 pour cent de la population dans les communautés du cacao, les enfants mineurs doivent utiliser leur temps libre pour jouer et apprendre au lieu de travailler; il n'est tolérable que pour les plus grands, à condition qu'ils n'exercent des activités économiques qu'en qualité d'aides familiaux. Troisièmement, en dépit de la forte pesanteur de la tradition, 38,9 pour cent des populations des communautés du cacao considèrent que le travail des enfants est interdit par la loi et ne doit être pratiqué en aucune circonstance; elles prônent donc une tolérance zéro vis-à-vis du phénomène des enfants travailleurs.

En tous les cas, il en résulte une légitimation sociale du travail des enfants contribuant à maintenir ou à exacerber le phénomène.

**Graphique 6.18: Degré de tolérance au regard du travail des enfants dans les communautés cibles des projets CCP et PPP**



Source: Enquête de base.

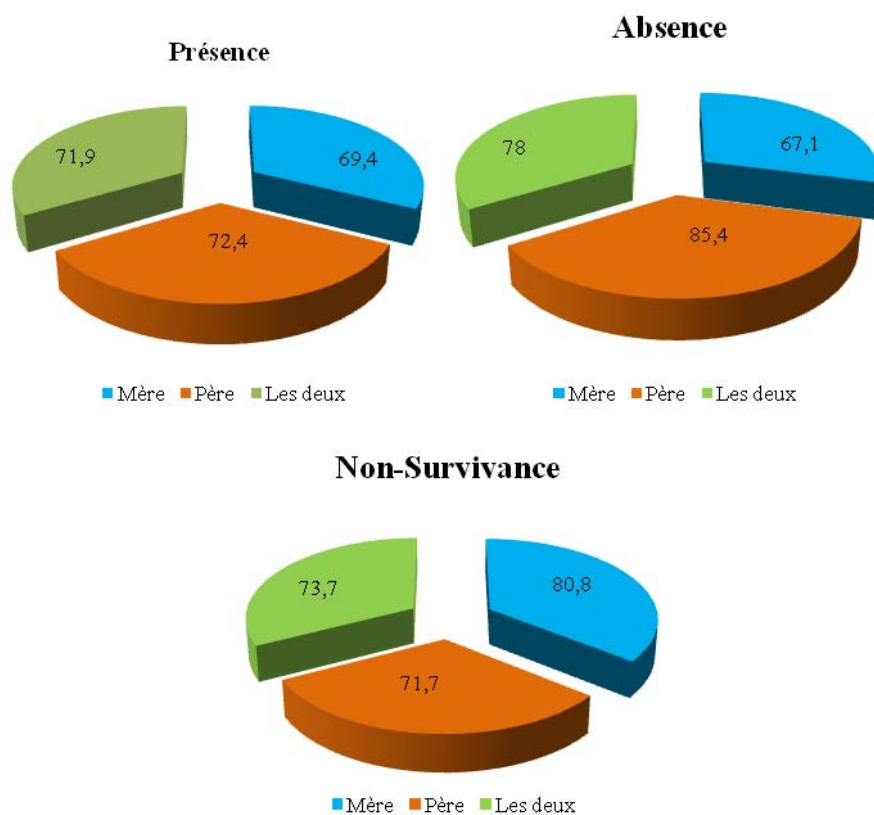
## 6.5. Travail des enfants, structure et niveau de vie des ménages

Outre la perception sociale du travail des enfants, il existe un certain nombre de facteurs qui concourent à renforcer le phénomène. Au rang de ces derniers, la fragilité des ménages en termes de composition et de taille, de la présence, l'absence et/ou de la survivance ou non des parents biologiques, ou encore du niveau de vie constituent des facteurs clés du recours à la main-d'œuvre enfantine.

### 6.5.1. Situation des parents biologiques

En règle générale, la présence des parents biologiques dans le ménage est de nature à réduire la participation des enfants aux activités économiques. Lorsqu'ils sont absents, l'on observe une plus grande implication des enfants dans lesdites activités, comme le rappelle le graphique. En revanche, les orphelins semblent connaître un relatif meilleur sort, en particulier lorsque le père biologique est décédé. Au contraire, le décès de la mère biologique expose davantage les enfants au travail: la participation économique des enfants s'accroît de 11,4 points de pourcentage, comparativement au fait qu'elle soit présente dans le ménage; en outre, quand elle est absente du ménage, mais vivante, elle semble encore plus protéger les enfants.

**Graphique 6.19: Taux d'occupation économique des enfants dans les communautés du cacao selon la présence/absence/non-survivance des parents biologiques**

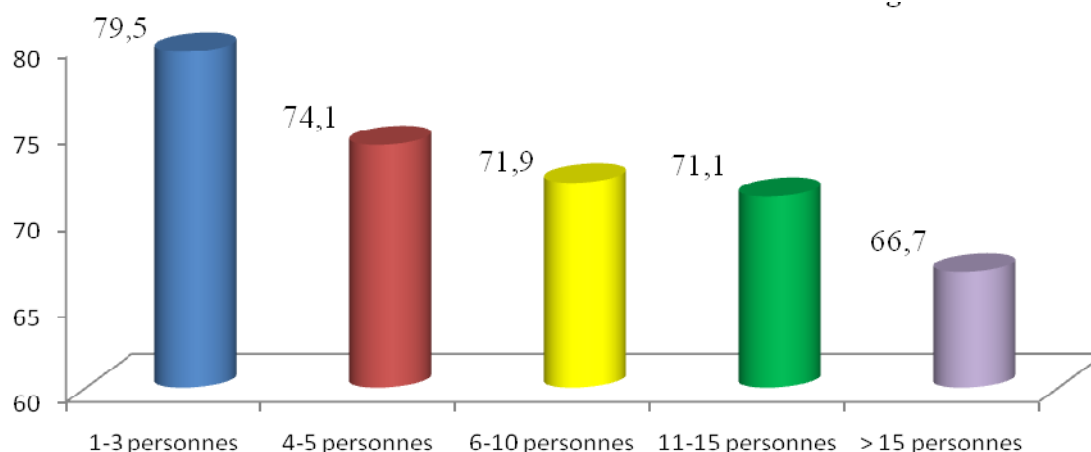


Source: Enquête de base.

### 6.5.2. Taille du ménage

Le graphique 6.20, mettant en relation le taux d'occupation économique des enfants avec la taille du ménage, confirme la pratique en cours dans les communautés du cacao qui consiste à substituer la main-d'œuvre enfantine à la force de travail des adultes. En effet, plus le ménage sera de petite taille et comptera moins de « bras valides » plus la force de travail des enfants sera mobilisée pour les besoins familiaux. Inversement, dans les ménages de très grande taille, les enfants seraient dispensés de travail.

**Graphique 6.20: Taux d'occupation économique des enfants dans les communautés du cacao selon la taille du ménage**

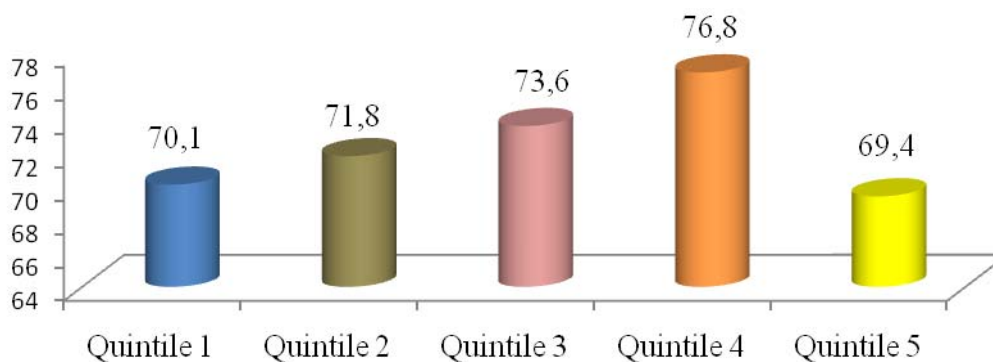


Source: Enquête de base.

#### 6.5.2.1 Niveau de vie

Ce recours à la main d'œuvre enfantine sera d'autant plus important que le ménage sera pauvre. En effet, le travail des enfants, gratuit dans le cadre familial, constituerait une voie d'amélioration du niveau de vie des ménages, en raison des économies qu'il permet de réaliser en embauchant pas des adultes, d'une part, et, d'autre part, eu égard à leur contribution.

**Graphique 6.21: Taux d'occupation économique des enfants dans les communautés du cacao selon le niveau de vie**



Source: Enquête de base.

## 6.6. Analyse exploratoire

La corrélation supposée ou avérée entre les facteurs susmentionnés et le travail des enfants reste cependant à prouver, au regard du contexte dans lequel l'on évolue et où 72,3 pour cent des enfants sont économiquement occupés. A cet effet, l'analyse recourt à un modèle logistique binaire de participation des enfants aux activités économiques. Le « choix » de travailler ou non est soumis à une série de variables renvoyant aux caractéristiques propres aux enfants, à la présence ou à la survivance des parents biologiques<sup>8</sup>, à la taille et à la composition du ménage<sup>9</sup>, aux caractéristiques du chef de ménage<sup>10</sup> et à la distance-temps<sup>11</sup> séparant l'école du village/campement pour prendre en compte l'éventuelle absence d'une école pour encourager la socialisation par le travail.

L'exploration économétrique met en avant un certain nombre de renseignements: (i) il existerait d'autres facteurs susceptibles de réduire la participation des enfants aux activités économiques, comme le souligne la constante; (ii) le travail des enfants croît à mesure que ceux-ci prennent de l'âge; (iii) le statut d'orphelin absolu<sup>12</sup> tend à les protéger et à les soustraire aux activités économiques; (iv) la présence d'enfants en bas âge de moins de cinq ans induit une moindre participation des enfants aux activités économiques, sans nul doute pour prendre le relais des parents et apporter des soins aux plus jeunes; (v) l'implication économique des enfants est plus grande lorsqu'un homme dirige le ménage; (vi) elle tend, cependant, à être tempérée lorsque ce dernier est marié; (vii) paradoxalement, lorsque l'école est relativement éloignée, entre trente et quarante-cinq minutes de marche, elle contribue à réduire la participation des enfants aux activités économiques.

**Tableau 6.2: Régression logistique de participation des enfants aux activités économiques dans les communautés du cacao des projets CCP et PPP**

	B	Wald	Sig.	Exp(B)
Constante	-1,593	4,599	0,032	0,203
<b>Caractéristiques de l'enfant</b>				
Age	0,411	11,684	0,001	1,508
Age au carré divisé par cent	-1,087	3,892	0,049	0,337
Garçons	0,187	1,157	0,282	1,206
Natif	-0,085	0,173	0,677	0,919
<b>Présence parents biologiques</b>				
Mère biologique absente	-0,623	0,849	0,357	0,536
Père biologique absent	0,753	0,668	0,414	2,124
Deux parents biologiques absents	0,360	1,783	0,182	1,433
Mère biologique décédée	0,432	1,229	0,268	1,540

<sup>8</sup> La normalisation se fait par rapport à la présence des parents biologiques dans le ménage.

<sup>9</sup> La normalisation se fait par rapport à la population active de 18 ans ou plus.

<sup>10</sup> Conformément au modèle unitaire des ménages, les caractéristiques du chef de ménage sont censées représenter celles de l'ensemble du ménage. Aussi, y avons – nous recours pour renforcer l'impact du ménage sur la mise ou non des enfants au travail.

<sup>11</sup> La normalisation est faite par rapport à une situation idéale où l'école est située à moins d'un quart d'heure du village/campement.

<sup>12</sup> Employé pour renvoyer à la situation de l'enfant ayant perdu ses deux parents biologiques.

	B	Wald	Sig.	Exp(B)
Constante	-1,593	4,599	0,032	0,203
Père biologique décédé	0,396	1,149	0,284	1,486
Deux parents biologiques décédés	-1,069	5,262	0,022	0,343
<b>Caractéristiques du ménage</b>				
Taille	-0,142	29,526	0,000	0,868
Nombre d'enfants 0-4 ans	-0,151	4,818	0,028	0,860
Nombre d'enfants 5-13 ans	0,021	0,232	0,630	1,021
Nombre d'enfants 14-17 ans	-0,087	1,213	0,271	0,916
Nombre d'adultes de 55 ans et plus	0,079	0,414	0,520	1,083
<b>Caractéristiques du chef de ménage</b>				
Sexe	0,841	11,983	0,001	2,318
Age	-0,005	0,660	0,417	0,995
Marié	-0,518	11,963	0,001	0,596
Niveau Préscolaire/Primaire	0,138	0,657	0,418	1,147
Niveau Secondaire Général	-0,339	2,692	0,101	0,712
Niveau Secondaire Professionnel	1,050	0,815	0,367	2,856
Niveau Coranique	0,272	0,404	0,525	1,313
Niveau Supérieur	-0,934	0,871	0,351	0,393
<b>Distance – Temps par rapport à l'école</b>				
15-30 minutes	-0,427	5,911	0,015	0,652
31-45 minutes	-1,099	9,465	0,002	0,333
46-60 minutes	0,435	0,667	0,414	1,546
<b>Niveau de vie du ménage</b>				
Logarithme du revenu	0,024	1,154	0,283	1,024
Pseudo-R <sup>2</sup>				17,4
-2 Log de vraisemblance				1340,299
Pourcentage de cas bien classés				71,7%
<b>Chi-deux (Significativité)</b>				<b>158,192 (0,000)</b>

Source: A partir des données de l'ENTE 2005.

### **Conclusion partielle**

Au total, les communautés du cacao, le plus souvent très éloignées des centres urbains, constituent des poches propices au travail des enfants. Et quand bien même l'école y est présente, elle se caractérise par des infrastructures vétustes, insuffisamment dotées, une faible capacité de rétention et des performances médiocres des élèves; tous facteurs qui concourent à exacerber le phénomène des enfants travailleurs, du reste, très arcbouté sur la croyance en une socialisation des enfants par le travail. Dans ce contexte, le dénuement matériel des ménages, de même que les stratégies pour améliorer leur niveau de vie contribuent à accroître l'ampleur et l'incidence du travail des enfants.

Toutefois, même dans ces contrées rurales très reculées, un changement semble s'opérer et l'idée d'une socialisation par l'école comme alternative au travail des enfants fait son chemin.



## ***Conclusion générale***

En 2008, l'enquête de diagnostic nationale réalisée dans la culture de cacao a mis en évidence la forte implication des enfants dans les activités de production du cacao. L'étude de base sur le travail des enfants dans les localités à forte production du cacao, réalisée en 2012, dont le rapport est rendu ici vient encore confirmer cette assertion.

L'occupation économique des enfants dans la population des ménages productrices de cacao reste très préoccupante. De fait, 3 317 ont été dénombrés comme des enfants travailleurs (soit 72,4 pour cent des enfants), parmi eux, 2 400 sont liés aux travaux de production du cacao. Cette inquiétude, l'est davantage encore lorsque l'on constate que la grande majorité des enfants travailleurs ont moins de 14 ans.

Relativement, plus de garçons que de filles sont impliqués dans les activités économiques. Toutefois, la proportion des filles travailleuses reste nettement plus élevée que celle des garçons.

La situation devient plus alarmante encore lorsque l'on constate que l'occupation économique des enfants interfère réellement avec leur scolarité. Le taux de scolarisation des enfants non économiquement occupés est plus élevé que pour ceux qui sont occupés économiquement, et pire encore, pour les filles et les enfants plus âgés (entre 14 et 17 ans).

Bien que localisée, l'enquête confirme un certain nombre de caractéristiques du travail des enfants en Côte d'Ivoire. L'agriculture occupe l'essentiel des enfants travailleurs qui sont impliqués dans les activités économiques en qualité d'aides familiaux et, accessoirement, d'employés.

Pire encore, la mise au travail des enfants se fait en violation des dispositions légales régissant l'implication des enfants dans les activités économiques. En plus du fait que les enfants sont en majorité très jeunes (moins de 14 ans), ceux-ci, dans le cadre des activités, sont astreints à manipuler des objets dangereux ou encore à exécuter des tâches dangereuses, et cela, dans un environnement nocif pour leur santé et leur sécurité: sur les 3 317 enfants travailleurs, 3 314 effectuent un travail à abolir, dont 2 399 dans le seul secteur du cacao.

La recherche des facteurs fondant la mise au travail des enfants met en lumière un certain nombre de traits caractéristiques qui méritent d'être examinés.

La structure des écoles dans les communautés productrices de cacao est relativement bonne. Toutefois, les populations ne disposent que d'infrastructures primaires de base. Les écoles ne sont pas pourvues en matériels et équipements adéquats et suffisants. Les piètres performances observées, caractérisées par des échecs scolaires massifs pourraient être « au moins en partie » la conséquence de tous ces dysfonctionnements; prédisposant ainsi, les enfants aux activités économiques.

Cependant, il ne faut pas occulter le fait que de nombreux enfants des communautés affirment s'absenter de l'école pour travailler.

Au total, les faibles performances éducatives dans les communautés du cacao en termes d'infrastructures, de résultats scolaires et de capacité de rétention du système sont de nature à engendrer ou à exacerber le travail des enfants, en particulier dans des communautés où, traditionnellement, la socialisation par le travail constitue la norme.

Les communautés du cacao sont partagées entre deux positions extrêmes en ce qui concerne le travail des enfants. Il est déconcertant de voir que des groupes trouvent que les enfants sont parfaitement substituables aux adultes et que leur travail se justifie tout à fait, et y trouve une voie de socialisation. Heureusement que cette vision n'est pas toujours partagée. De fait, d'autres groupes pensent que les enfants devraient plutôt jouer et apprendre, ces derniers étant conscients que le travail des enfants est interdit par la loi et ne doit être pratiqué en aucune circonstance.

La fragilité des ménages en termes de composition et de taille, de la présence, l'absence et/ou de la survivance ou non des parents biologiques, ou encore du niveau de vie constituent des facteurs clés du recours à la main-d'œuvre enfantine.

En règle générale, la présence des parents biologiques dans le ménage est de nature à réduire la participation des enfants aux activités économiques. Lorsqu'ils sont absents, l'on observe une plus grande implication des enfants dans lesdites activités, comme le rappelle le graphique.

Plus le ménage sera de petite taille et comptera moins de « bras valides » plus la force de travail des enfants sera mobilisée pour les besoins familiaux. Inversement, dans les ménages de très grande taille, les enfants seraient dispensés de travail.

L'exploration économétrique met en avant un certain nombre de renseignements: le travail des enfants croît à mesure que ceux-ci prennent de l'âge, le statut d'orphelin absolu<sup>13</sup> tend à les protéger et à les soustraire aux activités économiques, la présence d'enfants en bas âge de moins de cinq ans induit une moindre participation des enfants aux activités économiques.

Paradoxalement, lorsque l'école est relativement éloignée, entre trente et quarante-cinq minutes de marche, elle contribue à réduire la participation des enfants aux activités économiques.

---

<sup>13</sup> Employé pour renvoyer à la situation de l'enfant ayant perdu ses deux parents biologiques.

## Recommandations

L'enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE 2005) n'a pas couvert tout le territoire à cause de la partition du pays. L'ENV 2008 qui a permis de disposer d'un rapport national sur le travail des enfants, n'est pas une enquête spécifique sur le travail des enfants. En ce qui concerne l'enquête sur les pires formes de travail des enfants (EPFTE 2011), elle a ciblé seulement certains secteurs de l'économie. Il faut donc envisager une enquête véritablement nationale, spécifique, et qui va couvrir tous les secteurs d'activité économiques sur la question du travail des enfants. Par ailleurs, cette enquête devrait prendre en compte toute la problématique du travail des enfants (la traite et du travail forcé des enfants), pour éviter la duplication des études et limiter le gaspillage des ressources.

De nombreux programmes, notamment dans le cadre du Projet pour les Communautés Productrices de Cacao (CCP) et du projet Partenariat Public Privé (PPP) sont mis en œuvre pour lutter contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire. Il faut donc reconduire cette enquête nationale chaque trois ans, afin de mieux suivre l'évolution du phénomène et aussi, évaluer les actions de lutte qui ont été menées.

Aux organismes Internationaux (BIT, UNICEF, PNUD, Save the children, etc.), il est important d'appuyer le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, aussi bien dans la collecte, l'analyse des données que dans les actions directes de lutte contre le travail des enfants (soutien aux programmes de lutte contre le travail des enfants).



## Annexes

**Annexe 1: Nombre de ménages et enfants prévu être retenus par localité et type projet CCP et PPP**

N°	Départements	Sous-préfecture	Village noyau	Campements	Code	Nombre de ménages	Nombre d'enfants	Type	Nombre de ménage majoré	Nombre d'enfants majoré		
	Libellé	Libellé	Libellé Communautés retenues									
			Village noyau	Campements								
01	Daoukro	Ouelle	Ebini	Dougoutikro	01	40	100	CCP	46	115		
02			Kouadiokro	Assalekro	02							
03			Kadiokro	Siokro	03	26	65	CCP	30	74		
04				N'zikouadiokro	04							
05			Kodi	Aboyakro	05	22	54	CCP	25	62		
06				Ahi Nguessankro	06							
07		Ettrokro	Kokossou		Siakakro	07	59	149	CCP	68	171	
08					Tiebakro	08						
09					Konien	Tchendjebo	09	31	77	CCP	35	88
10					Kouamekro	Ngata Kouadiokro	10					
11					Tchoumoukro	Akpokro	11	72	181	CCP	83	208
12						Dogokro	12					
	Total Daoukro CCP					250	625	CCP	286	718		
13	Mbatto	Mbatto	Tchekou	Koutoukou	13	110	241	PPP	126	277		
14			Assoumoukro		00	90	197	PPP	103	226		
	Total Mbatto PPP					200	438	PPP	229	503		
15	Bouafle	Bonon	Zanoufla	Kramokro	15	37	91	CCP+PPP	42	105		
16						16						
17				Zaguieta	Attoungrekoffikro	17	133	334	CCP+PPP	152	383	
18					Kouadiokro	18						
19				Dianoufla	Blanfla	19	80	200	CCP+PPP	92	230	
20			Broukro	20								
	Total Bouafle CCP+PPP					250	625	CCP+PPP	286	718		
21	Bouafle	Bonon	Iribafla	Krakouakoukro	21	105	228	PPP	120	262		

	Départements	Sous-préfecture	Village noyau	Campements					
N°	Libellé	Libellé	Libellé Communautés retenues		Nombre de ménages	Nombre d'enfants	Type	Nombre de ménage majoré	Nombre d'enfants majoré
22			Bantifla	<b>00</b>	95	209	PPP	109	240
	Total Bouafle PPP				200	437	PPP	229	502
23	Soubre	Meagui	Kouameagui	Lassinakro <b>23</b>	17	42	CCP	19	48
24				Kataradougou <b>24</b>					
25			Kangagui	Nda Kouamekro <b>25</b>	111	277	CCP	127	318
26				Loukouro <b>26</b>					
27			Oupagui	Loukourouadiokro <b>27</b>	37	92	CCP	42	105
28				Barthélemykro <b>28</b>					
29			Mabehiri	Julekro <b>29</b>	8	21	CCP	9	24
30				Nguattakouassikro <b>30</b>					
31		Grand	Zougouzoa	Nguessankro <b>31</b>	57	143	CCP	65	164
32		Zatry		Djonikro <b>32</b>					
33			Sokozoua	Seridoukou <b>33</b>	20	51	CCP	23	58
34				Heredougou <b>34</b>					
	Total Soubre CCP				250	625	CCP	286	718
35	Issia	Boguedia	Bissaguhe	Daleba <b>35</b>	47	117	CCP	54	135
36				Drissa <b>36</b>					
37		Issia	Borotapia	Siriki Sanogo <b>37</b>	21	52	CCP	24	60
38				Kone Dramane <b>38</b>					
39			Balahio	Ancien village <b>39</b>	74	186	CCP	85	214
40				<b>40</b>					
41			Gazibouo	Nzuekro <b>41</b>	68	170	CCP	78	195
42				Loukouro <b>42</b>					
43			Ouandia	Ouandia Seria <b>43</b>	40	100	CCP	46	115
44				Yagba Bomene <b>44</b>					
	Total Issia CCP				250	625	CCP	286	718
	Total général CCP+PPP				1 400	3 375	CCP+PPP	1 600	3 875

**Annexe 2: Répartition du nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans enquêtés par localité selon le projet**

Projet	Villages	Département					Total		
		Daoukro	Mbatto	Bouafle	Soubre	Issia			
CCP	Ebini Kouadiokro	78			0	0	78		
	Kadiokro	96			0	0	96		
	Kodi	51			0	0	51		
	Kokossou	175			0	0	175		
	Konien Kouamekro	115			0	0	115		
	Tchoumoukro	176			0	0	176		
	Kouamegui	0			85	0	85		
	Kangagui	0			224	0	224		
	Oupagui	0			96	0	96		
	Mabehiri	0			242	0	242		
	Zougouzoa	0			239	0	239		
	Sokozoua	0			72	0	72		
	Bissaguhe	0			0	151	151		
	Borotapia	0			0	55	55		
	Balahio	0			0	247	247		
	Gazibouo	0			0	139	139		
	Ouandia	0			0	107	107		
<b>Total</b>		<b>691</b>			<b>958</b>	<b>699</b>	<b>2348</b>		
CCP+PPP	Zanoufla			216					216
	Zaguieta					527			527
	Dianoufla					364			364
	<b>Total</b>					<b>1107</b>			<b>1107</b>
PPP	Tchekou		294	0					294
	Assoumoukro			317	0				317
	Iribafila			0	222				222
	Bantifila			0	298				298
	<b>Total</b>			<b>611</b>	<b>520</b>				<b>1131</b>
<b>Total</b>		<b>691</b>	<b>611</b>	<b>1627</b>	<b>958</b>	<b>699</b>		<b>4586</b>	

**Annexe 3: Echec scolaire selon le sexe et la communauté de cacao**

Villages	Ensemble			Garçons			Filles		
	Taux Echec	Taux Abandon	Echec scolaire	Taux Echec	Taux Abandon	Echec scolaire	Taux Echec	Taux Abandon	Echec scolaire
Ebini Kouadiokro	18,5	0,0	18,5	20,8	0,0	20,8	16,2	0,0	16,2
Kadiokro	21,2	0,0	21,2	16,7	0,0	16,7	26,7	0,0	26,7
Kodi	19,9	4,4	24,3	20,5	2,3	22,7	19,4	6,5	25,9
Ouelle	19,8	2,9	22,7	19,9	1,4	21,4	19,7	4,3	23,9
Kokossou	23,7	0,0	23,7	17,0	0,0	17,0	29,5	0,0	29,5
Konien Kouamekro	24,1	0,0	24,1	22,3	0,0	22,3	26,5	0,0	26,5
Tchoumoukro	21,0	4,3	25,4	12,8	7,0	19,8	34,0	0,0	34,0
Ettrokro	23,2	1,1	24,3	18,0	1,9	19,9	29,2	0,0	29,2
Tchekou	30,0	13,6	43,6	31,1	16,5	47,6	28,6	9,7	38,3
Assoumoukro	30,8	5,7	36,5	28,6	4,9	33,5	31,5	6,6	38,1
M'batto	30,6	7,8	38,4	29,2	7,7	36,9	30,6	7,5	38,2

Villages	Ensemble			Garçons			Filles		
	Taux	Taux	Echec	Taux	Taux	Echec	Taux	Taux	Echec
	Echec	Abandon	scolaire	Echec	Abandon	scolaire	Echec	Abandon	scolaire
Zanoufla	39,7	8,8	48,5	35,5	9,6	45,1	44,5	7,9	52,4
Zaguieta	32,2	7,5	39,8	33,2	4,9	38,0	30,7	11,8	42,5
Dianoufla	29,6	10,7	40,4	32,2	8,9	41,1	26,1	13,2	39,3
Bonon	34,8	9,2	44,0	33,8	8,3	42,1	36,0	10,4	46,4
Kouameagui	21,2	2,7	24,0	20,8	5,6	26,4	21,6	0,0	21,6
Kangagui	23,6	5,4	29,0	25,6	6,4	32,1	20,8	4,2	25,0
Meagui	22,7	4,5	27,3	24,1	6,1	30,3	21,1	2,6	23,7
Mabehiri	14,5	3,5	18,0	15,5	2,3	17,8	12,6	5,8	18,4
Zougouzoa	34,0	12,4	46,3	33,0	12,3	45,3	35,6	12,4	48,0
Sokozoua	11,4	10,0	21,4	12,6	11,6	24,2	8,9	6,7	15,6
Gd Zatry	22,1	8,0	30,1	22,2	7,5	29,7	22,1	8,7	30,8
Bissaguhe	32,3	2,6	34,8	28,9	3,7	32,6	37,5	0,8	38,3
Boguedia	32,3	2,6	34,8	28,9	3,7	32,6	37,5	0,8	38,3
Borotapia	28,0	2,7	30,7	23,9	5,1	29,0	32,5	0,0	32,5
Balahio	20,1	40,3	60,4	21,4	37,3	58,7	18,5	43,9	62,4
Gazibouo	13,6	0,0	13,6	14,7	0,0	14,7	11,7	0,0	11,7
Ouandia	36,8	5,3	42,1	36,9	5,8	42,7	36,8	4,6	41,4
Issia	20,3	13,3	33,6	20,3	12,7	33,0	20,0	13,8	33,8
Ensemble	26,0	8,2	34,1	25,3	7,8	33,1	26,4	8,5	35,0

#### Annexe 4: Enfants scolarisés à retirer du travail à abolir par sexe et par village

Département/Village	Sexe		Total
	Garçons	Filles	
Daoukro	181	140	321
Ebini kouadiokro	18	17	35
Kadiokro	12	9	21
Kodi	18	21	39
Kokossou	55	31	86
Konien kouamekro	29	22	51
Tchoumoukro	49	40	89
Mbatto	139	97	236
Tchekou	33	26	59
Assoumoukro	106	71	177
Bouafle	400	285	685
Zanoufla	80	50	130
Zaguieta	114	57	171
Dianoufla	102	80	182
Iribafla	74	59	133
Bantifla	30	39	69
Soubre	163	87	250
Kouameagui	17	9	26
Kangagui	40	31	71
Oupagui	9	7	16
Mabehiri	27	10	37
Zougouzoa	54	26	80
Sokozoua	16	4	20



Département/Village	Sexe		Total
	Garçons	Filles	
Issia	190	176	366
Bissaguhe	32	28	60
Borotapia	17	12	29
Balahio	76	65	141
Gazibouo	36	51	87
Ouandia	29	20	49
<b>Total</b>	<b>1 073</b>	<b>785</b>	<b>1 858</b>

**Annexe 5: Enfants scolarisés à retirer du travail à abolir par sexe et par campement**

Village/Campements	Sexe		Total
	Garçons	Filles	
<b>Total village</b>	<b>879</b>	<b>673</b>	<b>1 552</b>
Dougoutikro	5	3	8
Assalekro	2	2	4
Siokro	3	3	6
Aboyakro	1	2	3
Siakakro	4	3	7
Tiebakro	1	0	1
Nguatta kouadiokro	0	1	1
Akpokro	0	3	3
Kramokro	14	6	20
Attoungbrekoffikro	21	4	25
Kouadiokro	6	6	12
Broukro	23	17	40
Krakouakoukro	20	16	36
Lassinakro	3	1	4
Nda kouamekro	18	12	30
Loukroukro	5	3	8
Loukroukouadiokro	3	2	5
Barthelemykro	5	3	8
Julekro	4	5	9
Nguattakouassikro	12	1	13
Nguessankro	21	10	31
Djonikro	5	2	7
Seridoukou	1	0	1
Heredoukou	5	0	5
Daleba	0	1	1
Ancien village	2	0	2
Loukroukro	5	5	10
Yagba bomene	5	1	6
<b>Total</b>	<b>1 073</b>	<b>785</b>	<b>1 858</b>

**Annexe 6: Enfants non scolarisés à retirer du travail à abolir par sexe et par village**

Département/Village	Sexe		Total
	Garçons	Filles	
Daoukro	109	87	196
Ebini Kouadiokro	23	11	34
Kadiokro	7	3	10
Kodi	3	7	10
Kokossou	19	17	36
Konien Kouamekro	22	21	43
Tchoumoukro	35	28	63
Mbatto	64	78	142
Tchekou	30	51	81
Assoumoukro	34	27	61
Bouafle	311	273	584
Zanoufla	40	25	65
Zaguieta	109	100	209
Dianoufla	53	66	119
Iribafla	26	18	44
Bantifla	83	64	147
Soubre	177	171	348
Kouameagui	19	21	40
Kangagui	48	36	84
Oupagui	12	15	27
Mabehiri	25	41	66
Zougouzoa	59	45	104
Sokozoua	14	13	27
Issia	90	97	187
Bissaguhe	17	16	33
Borotapia	11	7	18
Balahio	41	49	90
Gazibouo	14	16	30
Ouandia	7	9	16
<b>Total</b>	<b>751</b>	<b>706</b>	<b>1 457</b>

**Annexe 7: Enfants non scolarisés à retirer du travail à abolir par sexe et par campement**

Village/Campements	Sexe		Total
	Garçons	Filles	
T village	582	551	1 133
Dougoutikro	11	4	15
Assalekro	2	1	3
Siokro	5	2	7
Aboyakro	1	0	1
Siakakro	1	1	2
Tiebakro	5	3	8
Nguatta Kouadiokro	0	1	1
Akpokro	14	5	19
Dogokro	2	0	2

Village/Campements	Sexe		Total
	Garçons	Filles	
Kramokro	3	7	10
Attoungbrekoffikro	4	10	14
Kouadiokro	3	5	8
Broukro	6	8	14
Krakouakoukro	8	6	14
Lassinakro	5	4	9
Kataradougou	7	9	16
Nda kouamekro	21	14	35
Loukroukro	5	10	15
Loukroukouadiokro	4	6	10
Barthelemykro	8	7	15
Julekro	15	15	30
Nguattakouassikro	5	7	12
Nguessankro	14	11	25
Djonikro	6	3	9
Seridougou	3	5	8
Heredougou	6	5	11
Daleba	0	1	1
Drissa	2	0	2
Ancien village	0	1	1
Nzuekro	2	1	3
Loukroukro	1	3	4
<b>Total</b>	<b>751</b>	<b>706</b>	<b>1 457</b>

#### Annexe 8: Enfants à protéger par sexe et par village

Département/Village	Sexe		Total
	Garçons	Filles	
Daoukro	1	0	1
Kokossou	1	0	1
Mbatto	2		
Tchekou	2	0	2
Bouafle	11	2	13
Zaguieta	5	0	5
Dianoufla	2	0	2
Iribafila	0	1	1
Bantifila	4	1	5
Soubre	1	2	3
Kangagui	0	1	1
Mabehiri	1	1	2
Issia	2	0	2
Balahio	2	0	2
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>21</b>

**Annexe 9: Enfants scolarisés à risque (à prévenir) par sexe et par village**

Département/Village	Sexe		Total
	Garçons	Filles	
Daoukro	62	36	98
Ebini Kouadiokro	4	1	5
Kadiokro	28	19	47
Kodi	1	0	1
Kokossou	18	7	25
Konien Kouamekro	6	5	11
Tchoumoukro	5	4	9
Mbatto	66	47	113
Tchekou	53	33	86
Assoumoukro	13	14	27
Bouafle	105	66	171
Zanoufla	7	3	10
Zaguieta	50	26	76
Dianoufla	19	18	37
Iribafla	15	11	26
Bantifla	14	8	22
Soubre	108	87	195
Kouameagui	6	2	8
Kangagui	18	19	37
Oupagui	12	16	28
Mabehiri	51	37	88
Zougouzoa	13	9	22
Sokozoua	8	4	12
Issia	47	46	93
Bissaguhe	16	23	39
Borotapia	2	3	5
Balahio	6	2	8
Gazibouo	6	5	11
Ouandia	17	13	30
<b>Total</b>	<b>388</b>	<b>282</b>	<b>670</b>

**Annexe 10: Enfants scolarisés à risque (à prévenir) par sexe et par campement**

Village/Campements	Sexe		Total
	Garçons	Filles	
<b>Total village</b>	<b>299</b>	<b>209</b>	<b>508</b>
Siokro	10	9	19
Aboyakro	1	0	1
Siakakro	1	2	3
Kramokro	1	0	1
Attoungbrekoffikro	4	4	8
Kouadiokro	1	1	2
Krakouakoukro	3	3	6
Lassinakro	1	0	1
Kataradougou	1	0	1
Nda kouamekro	9	6	15

Village/Campements	Sexe		Total
	Garçons	Filles	
Loukoukro	3	5	8
Barthelemykro	12	15	27
Julekro	25	15	40
Nguattakouassikro	9	5	14
Nguessankro	2	2	4
Djonikro	0	1	1
Seridougou	3	0	3
Heredougou	3	2	5
Daleba	0	1	1
Nzuekro	0	1	1
Yagba bomene	0	1	1
<b>Total</b>	<b>388</b>	<b>282</b>	<b>670</b>

### Annexe 11: Enfants non scolarisés à risque (à prévenir) par sexe et par village

Département/Village	Sexe		Total
	Garçons	Filles	
Daoukro	31	30	61
Ebini kouadiokro	2	0	2
Kadiokro	6	6	12
Kodi	1	0	1
Kokossou	11	11	22
Konien kouamekro	5	5	10
Tchoumoukro	6	8	14
Mbatto	47	52	99
Tchekou	26	27	53
Assoumoukro	21	25	46
Bouafle	95	77	172
Zanoufla	5	6	11
Zaguieta	46	24	70
Dianoufla	8	10	18
Iribafla	14	5	19
Bantifla	22	32	54
Soubre	75	60	135
Kouameagui	8	3	11
Kangagui	16	11	27
Oupagui	8	11	19
Mabehiri	22	18	40
Zougouzoa	14	11	25
Sokozoua	7	6	13
Issia	26	21	47
Bissaguhe	9	8	17
Borotapia	1	2	3
Balahio	4	2	6
Gazibouo	7	2	9
Ouandia	5	7	12
<b>Total</b>	<b>274</b>	<b>240</b>	<b>514</b>

**Annexe 12: Enfants scolarisés à risque (à prévenir) par sexe et par campement**

Village/Campements	Sexe		Total
	Garçons	Filles	
Total village	219	198	417
Siokro	3	4	7
Aboyakro	1	0	1
Siakakro	1	1	2
Attoungbrekoffikro	3	0	3
Kouadiokro	3	0	3
Broukro	1	0	1
Krakouakoukro	2	2	4
Lassinakro	1	0	1
Kataradougou	6	2	8
Nda kouamekro	5	3	8
Loukroukro	2	1	3
Loukroukouadiokro	2	4	6
Barthelemykro	5	7	12
Julekro	6	9	15
Nguattakouassikro	5	4	9
Nguessankro	0	1	1
Djonikro	3	0	3
Seridoukou	0	1	1
Heredougou	3	0	3
Drissa	1	0	1
Ancien village	0	1	1
Nzuekro	2	1	3
Yagba bomene	0	1	1
<b>Total</b>	<b>274</b>	<b>240</b>	<b>514</b>

**Annexe 13: Enfants scolarisés à risque (à prévenir) par sexe et par village au sens large**

Village	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Daoukro	243	176	419
Ebini kouadiokro	22	18	40
Kadiokro	40	28	68
Kodi	19	21	40
Kokossou	73	38	111
Konien kouamekro	35	27	62
Tchoumoukro	54	44	98
Mbato	205	144	349
Tchekou	86	59	145
Assoumoukro	119	85	204
Bouafle	505	351	856
Zanoufla	87	53	140
Zaguieta	164	83	247
Dianoufla	121	98	219
Iribafle	89	70	159

Village	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Bantifla	44	47	91
Soubre	271	174	445
Kouameagui	23	11	34
Kangagui	58	50	108
Oupagui	21	23	44
Mabehiri	78	47	125
Zougouzoa	67	35	102
Sokozoua	24	8	32
Issia	237	222	459
Bissaguhe	48	51	99
Borotapia	19	15	34
Balahio	82	67	149
Gazibouo	42	56	98
Ouandia	46	33	79
<b>Total</b>	<b>1461</b>	<b>1067</b>	<b>2528</b>

NB: Dans ce tableau, on a considéré les enfants scolarisés à retirer du travail à abolir comme devant faire l'objet de prévention. En somme, ceux-ci ont été intégrés parmi les enfants à prévenir scolarisés, d'où le sens large qui a été utilisé dans le titre.

#### Annexe 14: Enfants des familles à soutenir par sexe et par village

Département/Village	Sexe		Total
	Garçons	Filles	
Daoukro	362	274	636
Ebini Kouadiokro	43	28	71
Kadiokro	42	30	72
Kodi	21	27	48
Kokossou	100	61	161
Konien Kouamekro	61	49	110
Tchoumoukro	95	79	174
Mbatto	271	248	519
Tchekou	116	119	235
Assoumoukro	155	129	284
Bouafle	845	616	1 461
Zanoufla	126	74	200
Zaguieta	303	190	493
Dianoufla	160	139	299
Iribafila	122	89	211
Bantifla	134	124	258
Soubre	412	310	722
Kouameagui	46	28	74
Kangagui	95	72	167
Oupagui	39	47	86
Mabehiri	107	96	203
Zougouzoa	90	45	135
Sokozoua	35	22	57
Issia	329	302	631
Bissaguhe	59	57	116
Borotapia	30	24	54

Département/Village	Sexe		Total
	Garçons	Filles	
Balahio	122	114	236
Gazibouo	61	66	127
Ouandia	57	41	98
<b>Total</b>	<b>2 219</b>	<b>1 750</b>	<b>3 969</b>

**Annexe 15: Enfants des familles à soutenir par sexe et par campement**

Village/Campements	Sexe		Total
	Garçons	Filles	
Total village	1 780	1 439	3 219
Dougoutikro	16	7	23
Assalekro	4	2	6
Siokro	15	15	30
Aboyakro	4	2	6
Siakakro	6	6	12
Tiebakro	6	3	9
Nguatta Kouadiokro	0	2	2
Akpokro	14	8	22
Dogokro	2	0	2
Kramokro	18	13	31
Attoungbrekoffikro	31	18	49
Kouadiokro	13	12	25
Broukro	26	17	43
Krakouakoukro	28	25	53
Lassinakro	10	5	15
Kataradougou	10	4	14
Nda kouamekro	43	26	69
Loukroukro	12	10	22
Loukroukouadiokro	8	12	20
Barthelemykro	29	30	59
Julekro	50	44	94
Nguattakouassikro	17	11	28
Nguessankro	31	12	43
Djonikro	11	4	15
Seridougou	5	3	8
Heredougou	11	5	16
Drissa	2	0	2
Ancien village	2	2	4
Nzuekro	4	3	7
Loukroukro	6	8	14
Yagba Bomene	5	2	7
<b>Total</b>	<b>2 219</b>	<b>1 750</b>	<b>3 969</b>



## Annexe 16: Cadre de mesure d'impact

Type d'indicateurs	Garçons	Filles	Total
% d'enfants de moins de 14 ans (AMAE) impliqué dans le travail	70,5	70,7	70,6
% d'enfants impliqué dans le travail dangereux	70,8	70,7	71,2
% d'enfants impliqué dans les PFTE	70,8	70,7	71,2
% d'enfants de moins de 14 ans (AMAE) scolarisés	61,3	56,8	59,3
% Adultes de plus de 17 ans dans les MN des communautés cibles informés des risques du travail des enfants et des bienfaits de l'éducation des enfants			95,3
Communautés cibles ayant un PAC avec un accent particulier sur le travail des enfants			
Communautés cibles exécutant « effectivement » leur PAC avec un accent particulier sur le travail			
% Adultes ayant une mauvaise perception du travail des enfants			95,3
Taux de scolarisation dans les communautés cibles par sexe, âge (5-13) et par niveau d'étude (préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle)	61,3	56,8	59,3
Écoles dotées de comités de gestion/ATP actifs qui éliminent les barrières d'accès à l'éducation (uniformes scolaires, frais d'examen, etc.)			94,4



## Références bibliographiques

- BIT. «Etude de la situation des enfants travailleurs de moins de 14 ans dans le secteur minier en Côte d'Ivoire: le cas de Tortiya», Nguessan Célestine Magloire.
- BIT, 2005. «La traite des enfants aux fins de leur exploitation dans les mines d'or d'Issia», Nguessan Célestine Magloire.
- BIT-IPEC, 2007. «Le travail forcé des enfants: Mécanismes et caractéristiques. Analyse réalisée à partir de situation des enfants astreints au travail forcé comme domestiques ou dans l'agriculture».
- BIT, janvier 2011. «Le travail domestique des enfants en côte d'ivoire, un problème, des réponses normatives», Me Kouakou Koffi.
- BIT, 2012. «Le travail domestique des enfants en côte d'ivoire à partir de l'enquête sur le niveau de vie des ménages de 2008», Kone Koko, Amani Michel.
- INS, 2008. «Enquête Nationale sur le Travail des Enfants 2005», Amani M., KONE K. S., Tanoh A. O., Gbana G. A., Diallo Y., Tite H., Boua Bi S., Toro Djerma H.
- INS, 2010. «Le travail des enfants en côte d'ivoire à partir de l'enquête sur le niveau de vie des ménages de 2008», Amani Michel, Kone Koko, Boua Ni Semien Honore, Yacouba Diallo, Michaëlle De Cock, Ndiaye Seck Marie.
- RCI, 2011. «Rapport national sur les actions de lutte contre les PFTE en Côte d'Ivoire 2000-2009», Dr Loba K. Barthélemy; Coulibaly Adom; Kouassi Désiré, Gbana G. A.
- UNICEF, 1993. «Le Travail des enfants dans les mines de Côte d'Ivoire: une étude de cas des mines d'Issia et de Tortiya», Gabin Kponhassia.

### **Internet**

<http://www.ilo.org/fr>- Site du Bureau International du Travail.

<http://www.gouv.ci>- Site officiel de la République de Côte d'Ivoire.

<http://www.transports.gouv.ci>- Ministère en charge du transport.

<http://www.energie.gouv.ci>- Ministère en charge des mines et de l'énergie.

<http://www.commerce.gouv.ci>- Ministère en charge du commerce.

<http://www.ac-orleans-tours.fr/> - Académie d'Orléans-Tours.